RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2020 B 04790
Numéro SIREN : 881 637 128
Nom ou dénomination : Kereis

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 23044

KPMG S.A. ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités de détermination des provisions pour dépréciation des titres de participation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
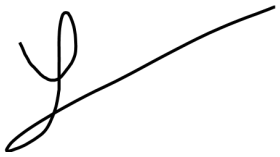	
Cyprien Schneider	Stanislas de Gastines

BILAN ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	207 957	12 684	195 273	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	*207 957*	*12 684*	*195 273*	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	89 187	25 528	63 658	69 931
Immobilisations en cours				49 485
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	*89 187*	*25 528*	*63 658*	*119 416*
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	595 506 816		595 506 816	595 503 876
Créances rattachées à des participations	26 090 006		26 090 006	80 527 325
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73 552		73 552	71 908
Total immobilisations financières	*621 670 374*		*621 670 374*	*676 103 110*
ACTIF IMMOBILISE	**621 967 519**	**38 212**	**621 929 306**	**676 222 526**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	841		841	10 552
Clients et comptes rattachés	476 153		476 153	797 039
Autres créances	3 717 752		3 717 752	10 051 216
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*4 194 746*		*4 194 746*	*10 858 808*
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	8 444 337		8 444 337	17 916 223
Total disponibilités et divers	*8 444 337*		*8 444 337*	*17 916 223*
Charges constatées d'avance	640 811		640 811	467 484
ACTIF CIRCULANT	**13 279 895**		**13 279 895**	**29 242 516**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**635 247 414**	**38 212**	**635 209 201**	**705 465 042**

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an 0

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

			2022	2021
Capital social ou individuel	Dont versé :	130 434 579	130 434 579	129 684 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			122 484 572	123 234 572
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(48 639 744)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**(27 775 889)**	**(48 639 744)**
		Total situation nette	*176 503 517*	*204 279 406*
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			11 042 380	6 691 991
		CAPITAUX PROPRES	**187 545 897**	**210 971 398**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles			193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			250 111 520	250 049 340
Emprunts et dettes financières divers			526 170	564 031
		Total dettes financières	*443 710 415*	*490 185 392*
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 081 112	1 106 686
Dettes fiscales et sociales			2 399 800	3 154 303
		Total dettes d'exploitation	*3 480 912*	*4 260 989*
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				43 565
Autres dettes			218 103	3 696
		Total dettes diverses	*218 103*	*47 262*
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			253 872	
		DETTES	**447 663 304**	**494 493 644**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	**635 209 201**	**705 465 042**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT

	2022			2021
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 536 833	375 849	1 912 682	3 067 834
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**1 536 833**	**375 849**	**1 912 682**	**3 067 834**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			115 308	4 548 051
Autres produits (1) (11)			14	22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			**2 028 004**	**7 615 908**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			4 584 569	16 959 146
Total charges externes			*4 584 569*	*16 959 146*
Impôts, taxes et versements assimilés			**358 668**	**806 062**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			3 940 090	6 295 124
Charges sociales (10)			1 623 620	2 347 415
Total charges de personnel			*5 563 711*	*8 642 539*
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 637	13 575
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			*24 637*	*13 575*
Autres charges (12)			293 584	221 290
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**10 825 172**	**26 642 614**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(8 797 167)**	**(19 026 705)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			2 811 955	5 646 925
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			359 753	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			14 008	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			**3 185 718**	**5 646 925**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			36 221 005	55 599 149
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				73 393
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			**36 221 005**	**55 672 542**
RESULTAT FINANCIER			**(33 035 287)**	**(50 025 617)**
RESULTAT COURANT			**(41 832 454)**	**(69 052 323)**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1**	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 924	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 350 388	6 691 991
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**4 352 312**	**6 691 991**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 352 311)**	**(6 691 991)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	228 578	433 187
Impôts sur les bénéfices	(18 637 456)	(27 537 758)
TOTAL DES PRODUITS	**5 213 724**	**13 262 833**
TOTAL DES CHARGES	**32 989 613**	**61 902 577**
BENEFICE ou PERTE	**(27 775 889)**	**(48 639 744)**

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
(2) Dont produits de locations immobilières	100 367
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
(3) Dont crédit-bail mobilier	
(3) Dont crédit-bail immobilier	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	2 845 088
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	23 500 680
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	33 250
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	
(9) Dont transferts de charges	115 308
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	

© Invoke - Tableau annexe

KEREIS

L'année 2022 est un exercice de 12 mois qui est comparée dans cette annexe à un exercice de 22,5 mois. En effet, la société Kéreis a débuté son activité le 4 février 2020 et a clôturé son premier exercice le 31 décembre 2021, de telle sorte que les comptes 2021 présentés dans cette annexe correspondent à un exercice de 22,5 mois.

Faits significatifs

a. Commentaire de l'activité de la période

ENVIRONNEMENT

En France, la production de crédits immobiliers a connu un repli de -3% par rapport à l'année 2021 avec une production annuelle de crédits de 260 md€ (source : Banque de France).
Les banques ont continué de resserrer les conditions de rémunération et d'acceptation des dossiers de la part des courtiers en crédit. Cela conduit à une pression sur les activités de cette branche et une diminution des demandes sur le marché primaire de l'accession au crédit. En revanche, la mise en application de la loi Lemoine a permis au marché secondaire de la substitution de se développer rapidement sur le dernier quadrimestre de l'année permettant notamment aux assureurs dits alternatifs de gagner des parts de marché.

b. Gouvernance et juridique

Le groupe Kereis a connu une évolution de son périmètre le 11 mai 2022 : les activités de courtage en crédit de Kereis, à savoir le courtier online Empruntis.com et iRegroup ainsi que les réseaux d'agences Empruntis, Immoprêt, ACE Crédit et le GIE Kereis Retail ont été cédées par le Groupe Kereis au Groupe Mentor. Les équipes d'Alto et de Kereis Formation demeurent au sein du Groupe Kereis. Un partenariat de long terme sur la distribution des produits d'assurance a été conclu avec le groupe Mentor

La société Kereis est la tête du groupe fiscal constitué le 1er janvier 2021. Le groupe fiscal a évolué en 2022 suite à la cession des sociétés du pôle courtage en crédit et par l'arrivée de deux sociétés, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises (ex EXPER). En 2022, le groupe fiscal est constitué des sociétés suivantes :Kereis Holding, Cbp France, Iassure, Kereis Technologie, Alto Informatique, Kereis Formation, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises.

Au cours de l'année 2022, le capial social de la société Kereis a augmenté à cinq reprises, pour un montant total de 750 000 € (1,5 M de titres par 0,50 €), par compensation avec les primes d'émission. Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 130 434 579 €.

Le conseil de surveillance de la société Kereis a évolué comme suit au cours de l'année 2022 :

- le 5 avril, la société Suka (représentée par Monsieur Rémy Weber) a été nommée Président du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Rémy Weber, démissionnaire.

- le 6 juillet, Madame Meriem Riadi a été nommée membre du conseil de surveillance pour une durée illimitée.

c. Évolution prévisible et perspectives pour l'année 2023

L'environnement économique devrait se dégrader en 2023 avec une poursuite de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt. En revanche, les succès commerciaux de ces dernières années ainsi que la poursuite de la croissance de nos portefeuilles, nous permettent d'être confiant dans les perspectives de croissance attendues.
La poursuite de nos investissements réalisés notamment dans la digitalisation de nos processus nous

permettent d'être confiant dans nos capacités à nous développer sur de nouveaux marchés et à maintenir le niveau de rentabilité de la société.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par plusieurs logiciels acquis.
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Plan des amortissements	Durée
Installations générales	8 ans
Mobilier	8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

- les titres de participation de la société Kereis Holding pour une valeur brute de 572 M€
- le mali de fusion de Thries et Cep Manco pour une valeur brute de 23,6 M€
- de quatre prêts Kereis Holding et des intérêts courus pour un montant de 26,1 M€
- d'un dépôt de garantie sur le bail des bureaux à Paris pour un montant de 73.5 K€

Les titres font l'objet d'un test de dépréciation. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.
Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2022.

Prêts accordés à Kereis Holding :

Des prêts ont été accordés à Kereis Holding afin de financer différentes acquisitions :
- 23 327 K€ pour l'acquisition de Kereis Expertises, qui a fait l'objet d'un remboursement partiel de 5,3 K€ le 15/12/2022
- 3 500K€ pour l'acquisition de Particeep
- 4 500K€ pour l'acquisition de Prim'Act.

Remboursement partiel des obligations convertibles

La société a décidé de rembourser partiellement le 20 décembre 2022, l'emprunt obligataire convertible pour un montant total de 70 M€, y compris les intérêts courus. Cet emprunt avait été souscrit le 18 juin 2020.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt ont été inscrits en charges en 2021 et n'ont pas été étalés sur la durée de l'emprunt. Ils correspondent aux frais d'émission des financements mis en place le 18 juin 2020 dans le cadre de l'acquisition de Kereis Holding.

Impôts sur les bénéfices

A compter du 1er janvier 2021, la société KEREIS, est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI et suivants.
L'intégration fiscale est constituée des sociétés Kereis Holding, Cbp France, Iassure, Kereis Technologies, Alto Informatique, Kereis Formation, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2022	Augmentations	
		Réévaluations courant 2022	Acquisitions courant 2022
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			207 957
Total immobilisations incorporelles			**207 957**
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	45 848		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	37 658		5 680
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	49 485		44 226
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	**132 991**		**49 907**
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	676 031 201		31 377 011
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	71 908		1 643
Total immobilisations financières	**676 103 110**		**31 378 654**
TOTAL GENERAL	**676 236 101**		**31 636 519**

	Diminutions		Valeur brute fin 2022	Valeur d'origine
	Virements courant 2022	Cessions courant 2022		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			207 957	
Total immobilisations incorporelles			**207 957**	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			45 848	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			43 339	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	93 711			
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**93 711**		**89 187**	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		85 811 390	621 596 822	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			73 552	
Total immobilisations financières		**85 811 390**	**621 670 374**	
TOTAL GENERAL	**93 711**	**85 811 390**	**621 967 519**	

© Invoke - Tableau annexe

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		12 684		12 684
Total immobilisations incorporelles		**12 684**		**12 684**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et aménagmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	7 051	6 044		13 096
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 523	5 908		12 432
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	**13 575**	**11 953**		**25 528**
TOTAL GENERAL	**13 575**	**24 637**		**38 212**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortisse-ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et aménagmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et aménagmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations	4 350 388						
TOTAL GENERAL	**4 350 388**						
TOTAL GENERAL non ventilé			**4 350 388**				**4 350 388**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

© Invoke - Tableau annexe

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2022
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	6 691 991	4 350 388				11 042 380
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**6 691 991**	**4 350 388**				**11 042 380**
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	**6 691 991**	**4 350 388**				**11 042 380**
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 350 388				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

© Invoke - Tableau annexe

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	26 090 006	47 071	26 042 934	80 527 325
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	73 552	0	73 552	71 908
Total actif immobilisé	*26 163 558*	*47 071*	*26 116 486*	*80 599 233*
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	476 153	476 153		797 039
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	400	400		304
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				17 507
Impôts sur les bénéfices	8 602	8 602		2 600 399
Taxe sur la valeur ajoutée	1 535 314	1 535 314		4 417 499
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	2 170 293	2 170 293		2 903 636
Débiteurs divers	3 142	3 142		111 869
Total actif circulant	*4 193 905*	*4 193 905*		*10 848 255*
Charges constatées d'avance	640 811	640 811		467 484
TOTAL DES CREANCES	**30 998 274**	**4 881 788**	**26 116 486**	**91 914 973**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	31 327 000			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	84 998 954			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)	193 072 723			193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	250 111 520	111 520	205 000 000	45 000 000	250 049 340
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 081 112	1 081 112			1 106 686
Personnel et comptes rattachés	1 278 273	1 278 273			1 354 314
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	833 470	833 470			882 238
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	74 163	74 163			110 035
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	213 892	213 892			807 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					43 565
Groupe et associés (2)	526 170	526 170			564 031
Autres dettes	218 103	218 103			3 696
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	253 872	253 872			
TOTAL DES DETTES	**447 663 304**	**4 590 580**	**205 000 000**	**238 072 723**	**494 493 644**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	66 655 340				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

© Invoke - Tableau annexe

ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

Postes	2022				Total
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan	**2021**
Immobilisations financières					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Participations	595 506 816		595 506 816	595 506 816	595 503 876
Créances rattachées à des participations	26 090 006		26 090 006	26 090 006	80 527 325
Prêts					
Total immobilisations financières	*621 596 822*		*621 596 822*	*621 596 822*	*676 031 201*
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes				841	
Créances clients et comptes rattachés	476 153		476 153	476 153	797 039
Autres créances	2 170 293		2 170 293	3 717 752	2 903 636
Capital souscrit appelé non versé					
Total créances	*2 646 446*		*2 646 446*	*4 194 746*	*3 700 675*
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles	193 072 723		193 072 723	193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit				250 111 520	
Emprunts et dettes financières divers	526 170		526 170	526 170	564 031
Avances et acptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 941		242 941	1 081 112	207 670
Autres dettes	12 397		12 397	218 103	
Total dettes	*193 854 233*		*193 854 233*	*445 009 631*	*240 343 723*
BILAN	**818 097 501**		**818 097 501**	**1 070 801 200**	**920 075 600**
Eléments financiers					
Produits de participation	2 811 955		2 811 955	2 811 955	5 646 925
Autres produits financiers	33 132		33 132	373 762	
Charges financières	23 500 680		23 500 680	36 221 005	32 711 564
Total éléments financiers	*(20 655 592)*		*(20 655 592)*	*(33 035 287)*	*(27 064 639)*
Autres					
Honoraires	(1 359 064)		(1 359 064)		
Prestations de services	340 297		340 297		
Autres produits d'activités annexes	1 572 385		1 572 385		
Intégrations fiscale IS	18 594 950		18 594 950		
Total autres	*19 148 568*		*19 148 568*		
COMPTE DE RESULTAT	**(1 507 024)**		**(1 507 024)**	**(33 035 287)**	**(27 064 639)**

© Invoke - Tableau annexe

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2022
Capital en nombre d'actions	259 369 158	1 500 000					260 869 158
Valeur nominale	0	0					0
Capital social ou individuel	129 684 579	750 000					130 434 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	123 234 572		750 000				122 484 572
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau				(48 639 744)			(48 639 744)
Résultat de l'exercice	(48 639 744)			48 639 744		(27 775 889)	(27 775 889)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées	6 691 991				4 350 389		11 042 380
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**210 971 398**	**750 000**	**750 000**	**0**	**4 350 389**	**(27 775 889)**	**187 545 897**

© Invoke - Tableau annexe

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	54 734 574	1 500 000		56 234 574	0,50
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire	204 634 584			204 634 584	0,50
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**259 369 158**	**1 500 000**		**260 869 158**	

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	9 793 154	12 151 720
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	111 520	49 340
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	*9 904 675*	*12 201 061*
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359 076	497 468
Dettes fiscales et sociales	1 801 892	1 932 100
Total dettes d'exploitation	*2 160 968*	*2 429 569*
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 565
Autres dettes	16 776	3 696
Total dettes diverses	*16 776*	*47 262*
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	**12 082 419**	**14 677 892**

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2022	2021
Charges d'exploitation :		
	640 811	467 484
Total charges d'exploitation	*640 811*	*467 484*
Charges financières :		
Total charges financières		
Charges exceptionnelles :		
Total charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**640 811**	**467 484**
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	**640 811**	**467 484**

Nature des produits	2022	2021
Produits d'exploitation :		
	253 872	
Total produits d'exploitation	*253 872*	
Produits financiers :		
Total produits financiers		
Produits exceptionnels :		
Total produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**253 872**	
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	**253 872**	

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**386 938**	**467 484**

© Invoke - Tableau annexe

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	47 071	812 436
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières	*47 071*	*812 436*
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	26 366	575 764
Autres créances	3 142	105 021
Total créances	*29 509*	*680 786*
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	14 911	
Total disponibilités et divers	*14 911*	
Autres		
Total autres		
TOTAL	**91 492**	**1 493 222**

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	1 924	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	*1 924*	
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Autres		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	**4 350 388**	**6 691 991**
Total des charges exceptionnelles	**4 352 312**	**6 691 991**

© Invoke - Tableau annexe

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	1	
Total autres produits exceptionnels	*1*	
Autres		
Total autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	**1**	

© Invoke - Tableau annexe

KEREIS

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **(33 035 287)** euros et se décompose ainsi :

Produits financiers de participations	2 811 955
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 009
Autres intérêts et produits assimilés	359 753
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Autres charges financières	(564 271)
Intérêts et charges assimilées	(35 656 734)
TOTAL	**(33 035 287)**

Valeurs mobilières de placement

Néant

Effectif moyen en équivalent temps plein

CDI et CDD	2022
Cadres	20
Employés	0
TOTAL	**20**

Transaction avec les parties liées

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

Transactions avec « Rhéa Holding » :
La société a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence, d'un montant de 106,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 qui tient compte des intérêts capitalisés en juin 2021 et juin 2022 ainsi qu'un remboursement de 32 M€ de nominal le 20 décembre 2022. Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération à taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 13,7 millions d'euros pour la période.

Transactions avec « BE VI FPCI » au luxembourg :
Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de BE VI FPCI un emprunt obligataire convertible en actions de préférence d'un montant de 72,6 millions d'euros qui tient compte des intérêts capitalisés en juin 2021 et juin 2022 ainsi qu'un remboursement de 21,9 M€ de nominal le 20 décembre 2022. Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération à taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 9,3 millions d'euros pour la période intermédiaire.

Rémunération des mandataires sociaux

Information non communiquée pour des raison de confidentialité.

Engagements de retraite

Les indemnités conventionnelles qui seraient dûes à l'âge de départ en retraite font l'objet d'un engagement hors bilan. Cet engagement est calculé selon la méthode prospective et sur la base de la rémunération brute, et tient compte d'un taux d'actualisation, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs et de l'évolution des salaires.

La société a décidé d'appliquer les nouvelles directives de l'IFRIC concernant la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière :

	31/12/2021	31/12/2022
CCN	courtage assurance	courtage assurance
Méthode	prospective	prospective
Personnel concerné	ensemble	ensemble
Initiative	salarié	salarié
Taux actualisation	0,98%	3,75%
Hausse des salaires	2,44 % et 1,14 % cadres et non cadres	2,44 % et 1,14 % cadres et non cadres
Turn over	2,1 % cadres et 4,4 % et non cadres	2,1 % cadres et 4,4 % et non cadres
Age départ	60 / 67 ans	60 / 67 ans
Taux charges sociales	53%	53 %

Le montant de l'engagement retraite au 31/12/2022 est de 120 384.69 € contre 278 564.77 € au 31/12/2021.

Consolidation

Identité de la société consolidante : Rhéa Holding 21 avenue Kleber 75116 Paris

Résultat par action

Au titre de 2022, le résultat par action s'élève à - 0.106 €uros.

KEREIS

Engagements hors bilan

	31/12/2022
Nantissement des actions des filiales	571 864 460 €

Les titres de participation de Kereis Holding inscrits dans les livres de la société pour 571,86 M€ sont nantis à hauteur de 571,86 M€ au profit des arrangeurs du contrat bancaire.

Au titre des actions de préférence émises, la société est engagée à verser un dividende prioritaire de 30,5 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société est caution solidaire d'un contrat bancaire qui prévoit le respect de ratios financiers.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Kereis Holding	379 469 128	(42 002 378)	100	571 864 460	571 864 460	26 042 934			47 120 940	

© Invoke - Tableau annexe

Kereis
Société par actions simplifiée au capital social de 130 844 579 euros
Siège social : 19 avenue de l'Opéra 75001 Paris
RCS Paris 881 637 128
(ci-après dénommée la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 24 AVRIL 2023

.../...

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 27 775 889 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 24 672 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEUXIEME DECISION – Quitus au Président

L'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 27 775 889 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté à la somme de (76 415 633) euros.

L'Assemblée Générale prend acte que la Société n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, correspondant au premier exercice social de la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUATRIEME DECISION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ledit rapport.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CINQUIEME DECISION - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

.../...

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Philippe Gravier

KPMG S.A. ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Regroupements d'entreprises, détermination et évaluation des *goodwill***

Les notes 9.2 « Principes et méthodes comptables – Regroupements d'entreprises », 9.4 « *Goodwill*, immobilisations et droits d'utilisation – *Goodwill* » et 9.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les regroupements d'entreprises réalisés au cours des exercices 2021 et 2022, ainsi que les modalités relatives à l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et aux passifs acquis et à la détermination et l'évaluation des *goodwill*. Ces opérations se sont traduites par la constatation de *goodwill* pour un montant figurant au bilan de K€ 902 634 au 31 décembre 2022, étant précisé que les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022 par la direction sont en cours.

Nous avons examiné l'analyse de contrôle menée par votre groupe sur les acquisitions de l'exercice. Nous avons également apprécié le traitement comptable des *puts* sur minoritaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les *goodwill* ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de rattachement des *goodwill* aux unités génératrices de trésorerie et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. En outre, nous avons apprécié les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note de l'annexe donnait une information appropriée.

- **Reconnaissance du revenu**

La note 9.3 « Reconnaissance du revenu (IFRS 15) » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés, et avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
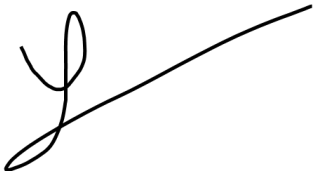	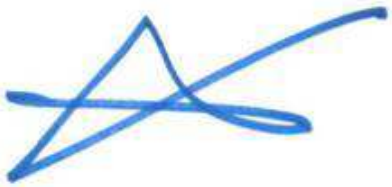
Cyprien Schneider	Stanislas de Gastines

Kereis

Etats financiers consolidés IFRS

Groupe Kereis

Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Kereis

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE IFRS 4

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS 6

3. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 7

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 8

5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 10

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

6. PRESENTATION DU GROUPE 11

6.1 Entité présentant l'information financière 11
6.2 Caractéristiques de l'activité 11

7. FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE 12

8. BASE DE PREPARTION ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS 16

8.1 Conformité aux normes comptables 16
8.2 Référentiel applicable 16
8.3 Base d'évaluation 17
8.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation 17
8.5 Recours à des estimations et au jugement 17
8.6 Présentation des états financiers 18

9. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 19

9.1 Méthodes de consolidation 19
9.2 Principes et méthodes comptables 20
9.3 Reconnaissance du revenu (IFRS 15) 26
9.4 Goodwill, immobilisations et droits d'utilisation (IFRS 16) 28
9.5 Dépréciation d'actifs 31
9.6 Actifs financiers non dérivés et autres actifs 32
9.7 Passifs financiers non dérivés et autres passifs 33
9.8 Instruments financiers dérivés 34
9.9 Provisions 36
9.10 Capitaux propres 36
9.11 Engagement sociaux 36
9.12 Paiement en actions (IFRS 2) 38
9.13 Impôts sur les bénéfices 40

10. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION 42

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN 44

11.1 Immobilisations incorporelles & goodwill 44
11.2 Immobilisations corporelles 47
11.3 Droit d'utilisation de l'actif 49
11.4 Instruments dérivés actif courants et non courants 50
11.5.1 Autres actifs financiers non courants 51
11.5.2 Autres actifs non courants 53
11.6 Autres actifs financiers courants 53
11.7 Créances clients et comptes rattachés 54
11.8 Autres actifs courants 55
11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie et endettement financier net 56
11.10 Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants 58
11.11 Provisions courantes et non courantes 59
11.12 Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants 60
11.13 Dettes locatives courantes et non courantes 60
11.14 Actifs et passifs d'impôts courants 61
11.15 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales 61
11.16 Autres dettes courantes et non courantes 62
11.17 Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires 62

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 63

12.1 Chiffre d'affaires net 63
12.2 Achats consommés, charges externes et impôts et taxes 64
12.3 Frais de personnel 65
12.4 Dotations aux amortissements et aux provisions 66
12.5 Autres produits et charges d'exploitations 67
12.6 Résultat financier 68
12.7 Charges d'impôts et analyse du taux effectif d'impôt 69
12.8 Résultat net d'impôt des activités abandonnées 71

13. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI 72

14. NOTE SUR LES AUTRES ENGAGEMENTS 75

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS 75

16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 76

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 79

17.1 Effectifs 79
17.2 Evénements postérieurs à la clôture 79
17.3 Informations concernant le capital et les dividendes 79

1- Bilan consolidé

En milliers d'euros

Actif	Notes	31-déc.22	31-déc.21
Actifs non courants			
Goodwill	11.1	902 634	885 050
Autres immobilisations incorporelles	11.1	380 751	422 681
Immobilisations corporelles	11.2	2 433	2 120
Droit d'utilisation de l'actif	11.3	15 480	22 713
Titres des sociétés mises en équivalence		153	163
Instruments dérivés actifs non courants	11.4	36 049	3 550
Autres actifs financiers non courants	11.5.1	1 014	1 083
Autres actifs non courants	11.5.2	117 977	86 125
Impôts différés	12.7	1 166	1 135
Total Actifs non courants		**1 457 657**	**1 424 620**
Actifs courants			
Instruments dérivés actifs courants	11.4	18 592	
Autres actifs financiers courants	11.6	6 515	
Stocks		226	
Clients et comptes rattachés	11.7	9 925	14 308
Actifs d'impôts courants	11.14	960	3 489
Autres actifs courants	11.8	145 619	152 985
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	11.9	121 284	130 479
Actifs destinés à être cédés			
Total Actifs courants		**303 121**	**301 261**
Total Actif		**1 760 778**	**1 725 881**

En milliers d'euros

Passif	Notes	31-déc.22	31-déc.21
Capitaux Propres			
Capital		130 435	129 685
Primes		122 484	123 234
Réserves Consolidées		(18 782)	(1 702)
Autres éléments du résultat global		33 392	3 315
Résultat Consolidé		11 847	(2 735)
Capitaux propres part du Groupe		**279 376**	**251 797**
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Dans les réserves consolidées		4 479	2 834
Dans le résultat consolidé		(515)	(191)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		**3 964**	**2 643**
Total des capitaux propres	**5.**	**283 340**	**254 440**
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	11.10	1 004 440	1 042 633
Dettes locatives non courantes	11.13	14 494	20 282
Instruments dérivés passif non courants		4 495	0
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	11.17	29 483	9 998
Autres passifs financiers non courants	11.10		0
Provisions pour retraite et avantages à long terme	13.	7 893	10 185
Provisions non courantes	11.11	552	773
Autres passifs non courants	11.16	19 371	21 112
Impôts différés	12.7	98 740	100 413
Total passifs non courants		**1 179 468**	**1 205 396**
Passifs courants			
Emprunts à court terme	11.12	339	140
Dettes locatives courantes	11.13	1 820	2 794
Instruments dérivés passif courants		19	
Autres passifs financiers courants			
Provisions pour retraite et avantages à long terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	11.15	21 544	12 423
Provisions courantes			
Passifs d'impôts courants	11.14	169	7 062
Dettes fiscales et sociales	11.15	37 006	34 742
Autres dettes courantes	11.16	237 073	208 884
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession			
Total passifs courants		**297 970**	**266 045**
Total des passifs		**1 477 438**	**1 471 441**
Total des passifs et des capitaux propres		**1 760 778**	**1 725 881**

2- Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	Notes	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires net	**12.1**	**258 281**	**387 760**
Autres produits			
Achats consommés	12.2	(763)	(2 024)
Charges externes	12.2	(36 909)	(74 956)
Impôts et taxes	12.2	(6 378)	(11 823)
Charges de Personnel	12.3	(65 196)	(122 355)
Dotations aux amortissements	12.4	(55 052)	(80 590)
Dotations aux provisions	12.4	(1 606)	(5 469)
Reprises sur provisions	12.4	1 078	4 554
Autres charges d'exploitation	12.5	(397)	(2 456)
Autres produits d'exploitation	12.5	1 624	1 717
Résultat opérationnel		**94 682**	**94 358**
Produits de trésorerie		167	
Coûts de l'endettement financier brut		(67 678)	(107 595)
Coûts de l'endettement financier net	**12.6**	**(67 511)**	**(107 595)**
Autres charges financières	12.6	(1 132)	(2 050)
Autres produits financiers	12.6	2 194	25 282
Résultat financier		**(66 449)**	**(84 363)**
Quote-part des sociétés mises en équivalence		8	43
Résultat avant impôts		**28 241**	**10 038**
Impôts sur le résultat	12.7	(21 088)	(23 931)
Impôts différés	12.7	9 534	10 967
Charge d'impôt	**12.7**	**(11 554)**	**(12 964)**
Résultat net d'impôt des activités poursuivie		**16 687**	**(2 926)**
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	**12.8**	**(5 355)**	
Résultat net total		**11 332**	**(2 926)**
Résultat net - part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(515)	(191)
Résultat net - part du Groupe		**11 847**	**(2 735)**

Autres éléments du résultat global

En milliers d'euros

	Notes	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat net total		**11 332**	**(2 926)**
Ecart de conversion, net d'impôt			49
Juste valeur des instruments dérivés	11.4 & 11.10	41 754	3 265
Effets d'impôts		(10 735)	(894)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		**31 019**	**2 420**
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies	13.	3 190	1 206
Effets d'impôts		(824)	(311)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		**2 366**	**895**
Autres éléments du résultat global, net impôt		**33 385**	**3 315**
Résultat global de la période		**44 717**	**389**
Résultat global - Part du groupe		45 229	580
Résultat global - Part des intérêts minoritaires		(512)	(191)

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros

	Notes	2022 Total	4 fév. 2020 au 31 déc. 2021 Total
Résultat net de l'ensemble consolidé		**11 332**	**(2 926)**
Dotations aux amortissements (hors IFRS 16)	12.4	52 463	75 703
Dotations (reprises) nettes aux provisions		476	672
Charges et produits calculés liés à IFRS 16		490	(9)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(859)	219
Impacts nets liés à IFRS 2	9.12 & 12.3	1 861	7 764
Impacts de la renégociation de la dette (*) et décote sur dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires		1 356	(25 172)
Impacts de la PIDR (Provision pour Indemnité de Départ à la Retraite)	13.	982	3 769
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés :		46	755
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(9)	(43)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**68 138**	**60 732**
Coût de l'endettement financier net	12.6	67 511	107 595
Charge d'impôt	12.7	11 554	12 964
Impôts sur le résultat		*21 088*	*23 931*
Impôts différés		*(9 534)*	*(10 967)*
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**147 203**	**181 291**
Impôts versés (dont CVAE)		(24 979)	(22 268)
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité			(30 469)
Variations des créances d'exploitation (***)		*(24 806)*	*(45)*
Variations des dettes d'exploitation (****)		*19 663*	*(30 424)*
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		**117 081**	**128 554**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(24 037)	(27 591)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	18
Décaissements liés aux acquisitions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		(6 564)	(88)
Encaissements liés aux cessions des actifs financiers		1	273
Incidence des variations de périmètre (**)		10 834	(1 190 166)
Montants décaissés concernant les sociétés acquises en 2022		(60 490)	
Prix de cession de Kereis Retail et iRegroup		65 000	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**(15 256)**	**(1 217 554)**

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé (suite)

En milliers d'euros

	Notes	2022 Total	4 fév. 2020 au 31 déc. 2021 Total
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			1 056 934
Augmentation de capital ou apports			259 670
Charges et Intérêts financiers versés		(36 417)	(61 872)
Encaissements liés aux RCF (Revolving Credit Facility) et emprunts obligataires			11 998
Remboursements liés aux RCF (Revolving Credit Facility), emprunts obligataires et autres emprunts		(70 697)	(12 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(83)	
Frais sur émissions d'emprunt & primes sur caps versés		(3 964)	(35 253)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**(111 161)**	**1 219 477**
VARIATION DE TRESORERIE (hors intérêts courus)		**(9 336)**	**130 477**
Trésorerie d'ouverture (hors intérêts courus)		130 477	
Trésorerie de clôture (hors intérêts courus)	11.8	121 141	130 477

(*) Voir note sur l'« endettement financier net » - page 57 (**) Trésorerie à la date d'acquisition du groupe Kereis Holding : (1 176 634) K€

(***) Variation correspond principalement aux commissions à moins d'un an à recevoir. (****) Variation correspond principalement aux variations des produits constatés d'avance en lien avec les revenus en Italie en 2021 et les primes à reverser.

Kereis

5. Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat global	Total capitaux propres part du groupe	Réserves consolidées	Dividendes versés	Variation de périmètre	Résultat global	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 4 février 2020												
Capital et primes	129 685	123 235				**252 920**						**252 920**
Résultat net					(2 735)	(2 735)				(191)	(191)	(2 926)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :					3 315	3 315						3 315
Variation de juste valeur des instruments dérivés					*2 420*	*2 420*						*2 420*
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies et écart de conversion					*895*	*895*						*895*
Résultat global de la période					**580**	**580**				**(191)**	**(191)**	**389**
Affectation du résultat global												
Attribution d'actions gratuites			7 764			7 764						7 764
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(9 998)			(9 998)						(9 998)
Divers (*)			531			531			2 834		2 834	3 365
Capitaux propres au 31 décembre 2021	129 685	123 235	(1 703)		580	**251 797**			**2 834**	(191)	**2 643**	**254 440**
Capital et primes	750	(750)										
Résultat net					11 847	11 847				(515)	(515)	11 332
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :					33 382	33 382				3	3	33 385
Variation de juste valeur des instruments dérivés					*31 019*	*31 019*						*31 019*
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies et écart de conversion					*2 363*	*2 363*				*3*	*3*	*2 366*
Résultat global 2022					**45 229**	**45 229**				**(512)**	**(512)**	**44 717**
Affectation du résultat global			**580**		**(580)**		**2 643**		**(2 834)**	**191**		
Attribution d'actions gratuites			1 861			1 861						1 861
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(19 485)			(19 485)						(19 485)
Divers (**)			(25)			(25)		(83)	1 916		1 833	1 808
Capitaux propres au 31 décembre 2022	130 435	122 484	(18 772)		45 229	**279 376**	2 643	(83)	**1 916**	(512)	**3 964**	**283 340**

(*) dont 2,5 m€ (en intérêts minoritaires) correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux par le Groupe Kereis sur l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Minalea et Assfi.

(**) dont 1,9 m€ (en intérêts minoritaires) correspondent à l'impact de l'acquisition des sociétés Prim'Act, ProKonzept et Particeep.

Document strictement confidentiel

Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 6 – Présentation du Groupe

6.1- Entité présentant l'information financière

Kereis SAS est une société de droit français, domiciliée 19 avenue de l'Opéra à Paris 75001, elle a été créée le 4 février 2020 et immatriculée au RCS de Paris le 14 février 2020 et par conséquent la société a clôturé ses premiers comptes consolidés IFRS au 31/12/2021. Ce premier exercice a été de 23 mois, par opposition aux 12 mois de son second exercice.

Les comptes consolidés de Kereis comprennent la Société, ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe Kereis ».

6.2- Caractéristiques de l'activité

Le Groupe est un acteur de référence du courtage en Assurance et du courtage en crédit immobilier.

Lors de l'acquisition du Groupe, quatre lignes d'activité ont été reconnus par le Groupe Kereis : le « Courtage Assurance France », le « Courtage Crédit », le courtage « Grossiste » et le courtage assurance à « l'International ».

Sur le Courtage Assurance, le groupe est un acteur important de l'intermédiation, du conseil et des services de gestion en Assurance Des Emprunteurs (ADE) en France et déploie ses produits, ses services et son expertise à l'international, grâce à la présence de ses succursales et filiales en Allemagne, Espagne, Italie et Portugal.

Le Courtage Assurance est une activité de spécialiste des services « B2B ». Il propose un ensemble complet de services complexes, couvrant le conseil et dans le cadre de la délégation faite par les compagnies d'assurance, la souscription d'assurance, la sélection médicale, la gestion des sinistres et le suivi des résultats techniques des assureurs.

L'activité de Courtage Crédit a été cédée par le Groupe le 11 mai 2022.

Enfin, sur l'activité Courtage Grossiste qui consiste à mettre à disposition des détaillants distribuant des produits d'assurance et / ou intermédiant des crédits immobiliers (courtiers indépendants ou réseau de courtiers par exemple), une large palette de service allant de l'intermédiation de produits d'assurance à la fourniture de services informatiques ou de formation, au travers des filiales iAssure et Alto Informatique notamment.

Note 7 – Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

Environnement

En France, le 17 février 2022, une réforme importante de l'assurance emprunteur a été adoptée par le législateur : la loi Lemoine. Après les lois Lagarde (2010), Hamon (2015) et Bourquin (2018), c'est une nouvelle réforme majeure qui vient d'être adoptée pour notre secteur d'activité.

Les étapes d'adoption de cette réforme ont été très rapides :

- 03 février 2022 : accord de la commission mixte paritaire sur les points.
- 15 février 2022 : vote des députés à l'unanimité.
- 17 février 2022 : adoption par le Sénat du texte.

Le texte de loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur prévoit les dispositions suivantes :

- Obligation annuelle d'information sur le droit à résiliation, ce point devant également figurer dans les notices ;
- Résiliation à tout moment du contrat d'assurance-emprunteur ;
- Obligation, pour les établissements prêteurs, les intermédiaires et les assureurs, d'afficher le coût de l'assurance-emprunteur sur une durée de huit ans, ainsi que l'interdiction de modifier le mode de calcul de l'amortissement ;
- Communication de l'intégralité des motifs du refus de substitution, la communication précisant le cas échéant les informations et garanties manquantes ;
- Suppression du questionnaire de santé pour les contrats de crédit jusqu'à 200 000 euros par assuré et sur "l'encours cumulé des contrats de crédit" à condition que l'échéance de remboursement du crédit soit antérieure au 60eme anniversaire de l'assuré ;
- Réduction du droit à l'oubli de 10 à 5 ans à compter de la fin du protocole thérapeutique pour les pathologies cancéreuses et l'hépatite virale C ;
- Extension possible du droit à l'oubli à d'autres pathologies que les pathologies cancéreuses ;
- Intégration possible de nouvelles pathologies dans la grille de référence AERAS.

La loi est entrée en vigueur à partir du 1er juin 2022 pour les nouveaux contrats (1er septembre pour les contrats en cours).

Le 11 mai 2022, le Groupe a procédé à la cession des sociétés constituant le pôle Courtage Crédit. Les titres des sociétés Kereis Retail (et ses filiales) et iRegroup ont été cédés.
La production de crédits immobiliers en France, a connu un repli de -3% par rapport à l'année 2021 avec une production annuelle de crédits de 260 md€ (source : Banque de France). Cette diminution de la production de crédits immobiliers est corrélée à l'augmentation des taux d'intérêts observée depuis la moitié de l'année 2022. La remontée rapide de ceux-ci a entrainé une contrainte réglementaire liée au taux d'usure dont le calcul est mis à jour trimestriellement en France. Afin de limiter les effets du taux d'usure, la Banque de France a fait évoluer sa fréquence de calcul pour passer à un calcul mensuel à compter du 1er février 2023.

Les banques ont continué de resserrer les conditions de rémunération et d'acceptation des dossiers de la part des courtiers en crédit. Cela conduit à une pression sur les activités des courtiers en crédit et une diminution des demandes sur le marché primaire de l'accession au crédit pour la branche Grossiste du Groupe. En revanche, la mise en application de la loi Lemoine a permis au marché secondaire de la substitution de se développer rapidement sur le dernier quadrimestre de l'année permettant notamment aux assureurs dits alternatifs et aux mutualistes de gagner des parts de marché.

En Allemagne, après la baisse de son chiffre d'affaires en 2021, l'année 2022 a vu l'activité de CBP Deutschland revenir à son niveau antérieur à la crise sanitaire.

En Italie, CBP Italia a connu une croissance significative de son activité de conseil, de courtage et de gestion, à la fois en ce qui concerne l'assurance emprunteurs, mais aussi la gestion déléguée pour compte de tiers.

Le chiffre d'affaires en Espagne a cru avec le lancement de nouveaux partenariats avec des assureurs et des banques. Les partenariats en cours ont été renforcés et pour certains la durée d'engagement contractuel a été prolongée.

L'année 2022 a vu la création de la succursale de CBP Solutions Spain basée à Lisbonne et le changement de dénomination sociale des deux entités « CBP Solutions Spain » et « CBP Proteccion de Pagos» respectivement en « Kereis Solutions Spain » et « Kereis Correduria de Seguros ».

Acquisitions de l'exercice

Kereis Holding a acquis le 29 mars 2022, 51 % du capital social de la société allemande ProKonzept. ProKonzept est une société qui développe une solution logicielle d'aide à la vente à destination des courtiers en crédit et agents immobiliers allemands, composée d'un outil de gestion de la relation client et d'un module d'instruction crédit. Cette société technologique, créée en 2001, est basée à Berg, dans le sud-ouest de l'Allemagne.
Son acquisition représente pour le Groupe Kereis en Allemagne une opportunité de cross-sell en assurance emprunteur, sur le modèle de développement déjà réussi en France entre les filiales du Groupe Kereis, Alto Informatique et iAssure.
Cette opération renforce le pôle d'édition de logiciels du Groupe, déjà composé d'Alto, Minalea et Kereis technologie.

Le 30 juin 2022, Kereis Expertises filiale du Groupe a acquis 100% du capital d'Entalia, un cabinet de courtage spécialisé dans la distribution de contrats d'assurance vie et de retraite individuelle auprès des Travailleurs Non-Salariés en région parisienne, avec un focus sur la clientèle des métiers de bouche.

Au 30 juin Kereis Holding a acquis CaAssure, une entreprise digitale marseillaise spécialisée dans l'assurance emprunteur online depuis 2001. Grâce à cette opération, le Groupe acquiert un portefeuille en assurance emprunteur dont Cbp France assurera la gestion.

Début juillet Cbp France a acquis 100% du capital social de Dame Prévoyance, une jeune start-up de courtage grossiste spécialisée en assurance obsèques, complémentaire des activités de courtage en prévoyance individuelle de Cbp France et d'iAssure. Elle est spécialisée en prévoyance funéraire.

Ses produits sont distribués par les opérateurs de pompes funèbres indépendants et par les courtiers en assurance. De plus, iAssure pourra élargir son offre en proposant la gamme de contrats de Dame Prévoyance, dans une logique de complémentarité avec la gamme santé individuelle notamment.

Le 23 septembre le Groupe Kereis acquière le cabinet de courtage Valorielles et de ses filiales. Valorielles a été fondé il y a plus de 20 ans et articule son activité autour de deux pôles complémentaires :

- Son pôle courtage offre des produits d'épargne et de protection sociale sous les marques « Médical-Conseil », spécialisée sur les professions médicales et « optima conseil », dédiée aux autres professions libérales et aux chefs d'entreprise.
- Son pôle conseil propose des bilans retraite, des stratégies de fin de carrière et une assistance à la liquidation des droits à la retraite avec notamment un outil propriétaire reconnu « Optimaretraite».

L'acquisition de ce groupe représente une opportunité pour Kereis de renforcer ses offres et ses services de prévoyance et de retraite à destination des travailleurs indépendants.

Le 15 novembre 2022 Kereis Holding achète l'ensemble des titres de la société Cegema, un courtier grossiste multi-spécialiste. Historiquement positionné sur les garanties santé pour les séniors, Cegema propose désormais une offre santé multi-assureur, ainsi qu'une offre pour compte de tiers en marque blanche, à la fois en santé individuelle - son positionnement historique - mais aussi en prévoyance obsèques et en emprunteur.

Le Groupe Kereis acquière 66.67 % de la société Particeep le 5 décembre 2022. Particeep a pour activité la programmation informatique et notamment la création, le développement, l'édition et la maintenance de logiciels, d'applications internet et mobiles, le conseil en programmation informatique.

Enfin, Kereis Holding devient l'actionnaire majoritaire de Prim'Act par l'acquisition de 55 % de ses titres le 19 décembre 2022. Prim'Act est un cabinet de conseil en actuariat.

Gouvernance et juridique

Le Groupe Kereis organise sa gouvernance au niveau de sa maison mère, Kereis, autour d'un conseil de surveillance. Ce dernier comporte 7 membres dont 4 représentants de son actionnaire de référence et 3 membres indépendants. Il existe également un Comité Exécutif regroupant 11 membres dont le Président et les 3 directeurs généraux délégués.
Le 05 avril 2022, l'Assemblée Générale a nommé la société SUKA sarl (représentée par Monsieur Rémy Weber) en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Rémy Weber, démissionnaire.
Le Conseil de surveillance a ensuite nommé, par décisions du même jour, la société SUKA sarl en qualité de Président du Conseil de surveillance.
Le 6 juillet 2022, l'Assemblée Générale a nommé Madame Meriem Riadi en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée illimitée.

Évolution prévisible et perspectives pour l’année 2023

L'environnement économique devrait être marqué en 2023 par avec une poursuite de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt. En revanche, les succès commerciaux de ces dernières années ainsi que la poursuite de la croissance de nos portefeuilles, nous permettent d'être confiant dans les perspectives de croissance attendues. La poursuite de nos investissements réalisés notamment dans la digitalisation de nos processus nous permettent d'être confiants dans nos capacités à nous développer sur de nouveaux marchés et à maintenir le niveau de rentabilité du Groupe.

NOTE 8 – Base de préparation et présentation des états financiers consolidés

8.1- Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Kereis ont été préparés pour l'exercice de 12 mois, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Ces états financiers consolidés ont été préparés pour les besoins du Groupe Kereis, et étant destinés aux actionnaires, ont fait l'objet d'un arrêté par le Président en date du 19 avril 2023 et seront approuvés par l'Assemblée Générale le 24 avril 2023.

Ces états financiers consolidés IFRS établis correspondent au deuxième exercice du Groupe. Le Groupe ayant été constitué courant 2020, les états financiers consolidés présentent, par conséquent, une information comparative sur 23 mois.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Les principes et méthodes comptables énoncés aux notes 8 et 9 ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022.

8.2- Référentiel applicable

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2021 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2022 et qui sont les suivants :

- Amendements des normes IFRS 3 – Regroupement d'entreprises ;
- Amendements des normes IAS 16 – Immobilisations corporelles ;
- Amendements des normes IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- et des Améliorations annuelles 2018-2020.

Ces amendements et amélioration annuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Pour mémoire, le Groupe a appliqué dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 les décisions de l'IFRS IC relatives aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service) ainsi qu'à l'attribution d'un avantage post-emploi aux périodes de service.

L'information sectorielle requise au titre de la norme IFRS 8 et l'information relative au résultat par action requise au titre de la norme IAS 33 ne sont pas présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés du Groupe, car elles ne sont pas obligatoires pour le Groupe.

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire pour la période close au 31 décembre 2022 :

- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers et énoncé pratique sur les IFRS : Informations à fournir sur les méthodes comptables et les classement des passifs en courant / non courant ;
- Amendements à IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations ;
- Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- Amendement IFRS 16 : Passif de location dans le cadre d'une cession bail.

Kereis n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe.

8.3- Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

8.4- Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère Kereis SAS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros près, sauf indication contraire.

8.5- Recours à des estimations et au jugement

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation. A cet égard, le Groupe estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent la valorisation des immobilisations incorporelles, l'évaluation des provisions, la valeur recouvrable du goodwill, l'estimation des engagements de retraites, la reconnaissance du revenu relatif aux commissions perçues en Italie (Voir note 9.3.2) et la reconnaissance du revenu tiré des contrats individuels d'assurance emprunteur en France (voir note 9.3.1).

8.6- Présentation des états financiers

▪ Bilan

Les actifs et passifs sont présentés au bilan en distinguant séparément les éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

• Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

Le « résultat opérationnel » inclut les éléments résultant de décisions ou d'opérations ponctuelles. Il s'agit des rubriques « résultat sur cession de participations consolidés », « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnels ». Ces deux dernières rubriques sont alimentées dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable serait de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Elles incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuel par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les « produits de trésorerie » nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus de la trésorerie d'exploitation, qui génèrent une trésorerie excédentaire. Les « autres produits et charges financiers » comprennent, entre autres, la variation de juste valeur et intérêts des instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur par résultat et la partie inefficace de la couverture en vertu du modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et des dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effet de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

La trésorerie analysée dans le tableau de flux comprend les disponibilités, des OPCVM, comptes à terme et dépôts à terme (de 3 mois et moins), nets des concours bancaires courants (présentés au passif) et hors intérêts courus non échus.

NOTE 9 – Principes et méthodes comptables

9.1- Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Kereis et de toutes les entités contrôlées ou entreprises associées sous influence notable.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS 10 et 11 et IAS 28, le groupe a effectué une analyse exhaustive de ses intérêts détenus dans des entités afin de déterminer son niveau de contrôle sur celle-ci.

Selon IFRS 10, Kereis a le contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Selon IFRS 11, le Groupe a le contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de celui-ci requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le Groupe classe ses intérêts dans des partenariats :

- Soit en tant qu'activité conjointe (si le Groupe a des droits sur les actifs et assume des obligations au titre des passifs, dans le cadre d'un partenariat) impliquant une comptabilisation « ligne à ligne » des actifs, passifs, produits et charges du partenariat ;

- Soit en tant que co-entreprise (si le Groupe a uniquement des droits sur les actifs nets concernés par un partenariat) impliquant une comptabilisation du placement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis ci-dessus, n'a pas conduit à identifier de co-entreprise ou d'activités conjointes (Cf. ci-après le paragraphe « Contrôle » de cette même note 9)

▪ Sociétés contrôlées

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle ont été consolidées.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments d'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans la situation nette, dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global, est inscrite distinctement au bilan, au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé.

▪ Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les goodwill générés dans le cadre de l'acquisition des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres des sociétés mises en équivalence ».

9.2- Principes et méthodes comptables

▪ Date de clôture

Kereis a clôturé son deuxième exercice social le 31 décembre 2022 au terme d'un exercice de 12 mois. Son premier exercice courait sur 23 mois, c'est la raison pour laquelle les données comparatives des comptes consolidés courent sur la période du 4 février 2020 au 31 décembre 2021. L'ensemble des filiales du Groupe clôture leur exercice le 31 décembre de chaque année.

▪ Elimination de consolidation

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Regroupements d'entreprises

Principes généraux

En application de la norme IFRS 3R, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont, en général, évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, plus
- Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, moins
- Le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, sauf exceptions

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle ou au prorata des actifs nets identifiables (évalués à leur juste valeur, sauf exceptions) de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprise ne peut être déterminée que provisoirement, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considérées.

Quelques précisions sur les principes énoncées ci-dessus :

- Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être estimée de façon fiable ;

- Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;

- Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat. Si des informations additionnelles sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition viennent à être connues dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, celles-ci viennent modifier la valeur du goodwill. En revanche, si ces informations sont liées à de nouveaux événements, elles sont comptabilisées en résultat (yc dans les 12 mois).

- A la date de prise de contrôle d'une entité, le Groupe à la possibilité pour l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière, de réévaluer celle-ci à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, conformément à IFRS 9.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

▪ Acquisition du Groupe Kereis Holding (Ex-Groupe CEP)

Au cours de l'exercice précédent (18 juin 2020), la société Kereis a acquis le groupe Kereis Holding. L'intégralité des titres de Kereis Holding détenus par Luxco Holding CEP II, Thriest Invest et CEP Manco a été acquis par Kereis, elle-même majoritairement détenue par des sociétés contrôlées par des fonds Bridgepoint, et minoritairement par certains managers.
Dans le cadre de cette acquisition, des financements ont été mis en place, et contractualisés par les entités Kereis et Kereis Holding pour un montant total de 850 millions d'euros (remboursement in fine) réparti entre une dette à long terme (LTB) de 725 m€ et une dette second-lien de 125 m€, d'une durée respective de 7 et 8 ans.
Le Groupe a par ailleurs profité des conditions favorables du marché de la dette pour renégocier en décembre 2020 un taux plus favorable sur la dette à long-terme (LTB), réduction du taux de référence. Elle a également remboursé partiellement, en mars 2021, 80 m€ de la dette second-lien et souscrit un complément de 80 m€ à la dette long terme (LTB).
En lien avec cette acquisition le Groupe a reconnu un goodwill au 31 décembre 2021 de 872,9 m€. Le calcul de ce dernier tient compte des travaux sur l'allocation du prix d'acquisition, qui a conduit à reconnaitre 437,8 m€ d'actifs incorporels (Cf. détail tableau ci-dessous).

▪ Allocation du prix d'acquisition de Kereis Holding (Ex-Groupe CEP)

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition du groupe Kereis Holding ont été réalisés. Ces travaux ont conduit, à reconnaitre, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles (voir tableau ci-dessus).

A l'issu de ces travaux le Goodwill (après impôts différés passif) a été alloué aux quatre UGT et regroupement d'UGT suivants : l'UGT « Courtage Assurance France » pour 616 millions d'euros, l'UGT « Courtage Crédit » pour 50 millions d'euros (cédé le 11 mai 2022), l'UGT « Grossiste » pour 118 millions d'euros et l'UGT « International » pour 88 millions d'euros (Cf. note 9.4.2. - Paragraphe sur les « Goodwill »).

Le tableau ci-dessous reprend les principaux actifs identifiables acquis et passifs repris :

Immobilisation incorporelles	UGT	Juste valeur en milliers d'euros
"Backlog" France	Courtage Assurance France	172 644
"Autres actifs contractuels"	Courtage Assurance France	160 634
Marque "cbp"	Courtage Assurance France	11 963
"Backlog" Italie	Courtage Assurance International	16 874
"Autres actifs contractuels" Italie	Courtage Assurance International	31 868
Marque "cbp"	Courtage Assurance International	4 287
Backlog France (part de l'ADE chez iAssure)	Courtage grossiste & Activités de services	14 415
Technologie	Courtage grossiste & Activités de services	8 880
Contrats de franchisés	Courtage Crédit	6 394
Marque "Empruntis"	Courtage Crédit	6 785
Marque "ACE Crédit"	Courtage Crédit	3 099
Total des actifs identifiables acquis		**437 843**

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC/PIDR)	Groupe	Juste valeur en milliers d'euros
Valeur de l'obligation à la date d'acquisition	Groupe	7 120
Total des passifs identifiables repris		**7 120**

Les techniques d'évaluation retenues sont :

- La méthode des bénéfices excédentaires retenue pour la détermination de la juste valeur des « Backlog », des autres actifs contractuels et des contrats de franchisés ;
- La méthode des redevances (Relief from Royalty Method) a été retenue pour la détermination de la juste valeur des marques et du logiciel (Technologie).

▪ Acquisition en 2022 des sociétés ProKonzept, Entalia, CaAssure, Dame Prévoyance, Groupe Valorielles, Cegema, Particeep et Prim'Act

Le 29 mars 2022, le Groupe Kereis a pris une participation de 51 % dans la société ProKonzept basée à Berg en Allemagne.

Le 30 juin 2022, la société Exper a acquis 100% des titres de la société Entalia. Entalia est un courtier spécialisé dans la distribution de contrats d'assurance vie et de retraite individuelle auprès des Travailleurs « Non Salariés » en région parisienne.

Le 30 juin 2022, le Groupe Kereis a acquis la totalité des titres de la société CaAssure, une entreprise digitale spécialisée dans l'assurance emprunteur online depuis 2001.

Le 5 juillet 2022, La société Kereis Holding a acquis 100% du capital social de Dame Prévoyance, une jeune start-up de courtage grossiste spécialisée en assurance obsèques.

Le 23 septembre 2022, le Groupe Kereis a acquis le groupe Valorielles constitué de sept sociétés.

Le 15 novembre 2022, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société Cegema, ancienne filiale de l'assureur Swiss Life, basée à Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes. Cegema est un courtier grossiste multi-spécialiste. Il propose une offre santé multi-assureur, ainsi qu'une offre pour compte de tiers en marque blanche, à la fois en santé individuelle, mais aussi en prévoyance obsèques et en emprunteur.

Le 5 décembre 2022 Le Groupe a pris une participation majoritaire de 66,6 % dans la société Particeep, fintech et assurtech créée en 2013 et basée à Paris. Cette société vient renforcer la gamme de solutions de fronts de vente proposée par le Groupe.

Et fin décembre 2022, le Groupe Kereis a pris une participation de 55 % dans la société Prim'Act, cabinet d'actuariat-conseil. Avec cette acquisition, le Groupe renforce son expertise dans le domaine de l'actuariat en assurance de personnes.

Le montant global de ces acquisitions s'élève à 73,2 m€.

▪ Allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition sont en cours de réalisation.

Kereis a comptabilisé des Goodwill provisoires. A date, le montant global reconnu dans les comptes du Groupe s'élève à 67,8 m€. Les goodwill provisoires de ProKonzept, Particeep et Prim'Act ont été déterminés en évaluant les intérêts minoritaires selon leur quote-part des actifs acquis (méthode dite du « goodwill partiel »).

Les calculs définitifs seront réalisés courant 2023.

▪ Coûts liés aux acquisitions

Le Groupe a encouru des frais connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de juristes et des coûts de « due diligence ».

Ces coûts sont de 1,7 m€ pour l'acquisition des sociétés en 2022. Ces frais ont été constatés au poste « Charges externes » du compte de résultat.

▪ Analyse du contrôle des sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act

Le Groupe a mené une analyse du contrôle du Groupe sur les sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act, détenues respectivement à hauteur de 51,0%, 66,6% et 55,0%.

Les analyses menées ont permis de conclure que le Groupe dispose du pouvoir de décider unilatéralement des activités pertinentes de ces trois entités, et qu'ainsi le Groupe contrôle celles-ci.

▪ Puts sur intérêts minoritaires

Le Groupe Kereis a consenti, au cours de l'exercice 2022, aux associés minoritaires des sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act des options de ventes (puts) portant respectivement sur 49,0%, 33,3% et 45,0% des titres. Les analyses menées par le Groupe ont permis de justifier que les minoritaires conservent un accès présent aux bénéfices, et ont opté pour le maintien des intérêts minoritaires induisant la comptabilisation des dettes de put en contrepartie des capitaux propres part du Groupe (Cf. note 11.17 « Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires »).

▪ Cession des sociétés Kereis Retail et iRegroup

Le 11 mai 2022 Le Groupe a cédé la totalité des titres des sociétés Kereis Retail et iRegroup. En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs de ces sociétés et leurs filiales ont été déconsolidés.

Le groupe a enregistré dans le compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5, le résultat jusqu'à la date de cession de l'ensemble des sociétés cédées et la moins-value de cession générée dans le cadre de cette opération (Cf. détail note 12.8).

9.3 Reconnaissance du revenu (IFRS 15)

9.3.1 Courtage assurance France

Le Groupe, au sein du Pôle Courtage Assurance agit pour le compte des assureurs dans la gestion de contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur collectif et individuels. Le Groupe sur les contrats emprunteurs collectifs reconnait le chiffre d'affaires au fil de l'émission des primes périodiques et donc reconnait en linéaire les revenus. Les éventuelles rétrocessions de commissions à des tiers sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les mêmes modalités que ce dernier. En revanche sur les contrats emprunteurs individuels, le chiffre d'affaires est reconnu en se référant à l'avancement des dépenses (voir note ci-dessous).

Commissions fixes

Le Courtage Assurance du Groupe Kereis conclut avec ses partenaires compagnies d'assurance des protocoles de gestion aux termes desquels le Groupe s'engage à délivrer aux dites compagnies un spectre étendu et personnalisable de services de gestion, allant de la gestion de l'adhésion à la gestion des sinistres (en délégation de la compagnie d'assurance) en passant par la gestion administrative des contrats et de leurs flux associés, moyennant une commission fixe perçue au fur et à mesure de l'émission périodique des primes d'assurance.

Pour chaque génération, le chiffre d'affaires issu de la gestion des contrats d'assurance emprunteur prévu aux protocoles de gestion avec les Compagnies d'assurance est enregistré en fonction de l'avancement des services rendus aux Compagnies d'assurance, les clients du Groupe. La mesure de cet avancement diffère selon qu'il s'agit de contrats individuels d'assurance emprunteur (« ADE »), ou de contrats groupe d'assurance emprunteur (« ADE »), en raison du profil différencié d'engagement des dépenses sur la durée du contrat :

- Pour les contrats collectifs d'ADE qui présentent des garanties et tarifications standardisées, la mesure de l'avancement se fait au rythme de l'émission / encaissement des primes périodiques d'assurance prélevées auprès des assurés au profit des assureurs, les coûts de gestion s'y rattachant étant engagés par le Groupe sur ce même rythme.

- Pour les contrats individuels d'ADE qui nécessitent des analyses (garanties, tarification) individualisées selon le profil de risque de chacun des assurés avant l'adhésion, la mesure de l'avancement s'opère par les coûts engagés par le Groupe, afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services de gestion rendus à l'assureur et de permettre ainsi une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services rendus aux assureurs et prévus aux contrats. Cette mesure résulte de la mise en œuvre d'outils de comptabilité analytique destinés à estimer (i) le coût total attendu de la gestion par le Groupe d'une génération de production de contrats individuels d'assurance emprunteur à l'intérieur d'un protocole de gestion conclu avec un assureur, et (ii) la répartition de ce coût total entre l'année d'entrée dans l'assurance par les assurés et les années subséquentes jusqu'à l'extinction du contrat d'assurance Individuel des assurés. Concrètement, les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée par l'assuré, et constituent un produit à recevoir (cf. 11.5.2) sur les assureurs, et sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires en fonction des coûts de gestion encourus.
  Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

Commissions de bonne gestion

Certains protocoles avec les partenaires compagnies d'assurance peuvent compléter la rétribution des services de la société sous forme de commissions fixes par des commissions de bonne gestion conditionnées à l'atteinte de certains critères de performance. Ces critères de performance sont principalement de deux natures :

- Les conditions d'atteinte de certains volumes de production : le cas échéant, les commissions de bonne gestion s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel les volumes ont été produits pour leur montant le plus probable ;
- Les conditions d'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance : le cas échéant, les commissions de bonne gestion s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel elles sont encaissées.

9.3.2 Courtage assurance International

Concernant les revenus issus des contrats à primes uniques en Italie, CBP Italia, qui exploite les opérations du Groupe en Italie, intervient sur le marché italien du courtage d'assurance des prêts immobiliers et consommation au travers principalement de la distribution et de la gestion de deux types de contrats :

- CQS - La cession salariale qui est un type de prêt aux employés, qui prévoit le remboursement du prêt, par le biais de retenues mensuelles sur salaires ne dépassant pas un cinquième de leurs salaires ;
- CQP - La cession du cinquième de la pension est un type de prêt aux retraités italiens, qui prévoit le remboursement du prêt par des retenues mensuelles ne dépassant pas un cinquième de leurs pensions.

Cbp Italia perçoit une prime unique au moment de la souscription du contrat d'assurance. En vertu de la réglementation applicable, la portion de la commission de gestion perçue au titre d'un contrat d'assurance qui serait éteint par anticipation peut dans certains cas devoir être remboursée par CBP Italia.

S'agissant d'une prestation de gestion dont le bénéfice est transféré au client (l'assureur) de façon continue sur la durée du contrat d'assurance géré, le revenu afférent de CBP Italia est reconnu à l'avancement par les coûts afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services à l'assureur et permettre une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services prévus au contrat. Les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée et du risque de reversement de la portion de commissions non acquises. Elles sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires au rythme de l'avancement des coûts de gestion qui est déterminée sur les bases d'outils analytiques.

9.4- Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilité du bien dans l'entreprise.

▪ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3R, les goodwill ne sont pas amortis. En contrepartie ils font l'objet d'un test de dépréciation qui est réalisé annuellement au 31 décembre ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur. A la date d'acquisition, chaque goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT devant retirer des avantages de l'acquisition. Le Groupe a identifié trois UGT et regroupement d'UGT (l'UGT « Courtage Assurance France », l'UGT « Grossiste » et l'UGT « International »). Les goodwill sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Les méthodes de dépréciation sont décrites dans la note « Dépréciation d'actifs ».

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des actifs qui ont une durée d'utilité définie, à l'exception des marques pour lesquelles la durée est indéterminée.

Les actifs issus des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été évalués à la juste valeur et diminué des amortissements et dépréciation les cas échéants comptabilisés. Il s'agit :

• Logiciels acquis ou créés	5 ans
• Réseaux de franchisés*	16 ans
• Technologies IT spécifiques*	7 à 11 ans
• Autres actifs incorporels*	5 à 12 ans
• Marques*	non amorties

(*) Actifs issus des travaux de l'allocation des prix d'acquisition.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. paragraphe 9.5.5)

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité estimée. Les principales durées sont les suivantes :

• Installations générales, agencements, aménagements	8 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier	8 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de sa décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des « dotations aux amortissements ».

Le Groupe ne compte aucun immeuble de placement dans ses immobilisations.

▪ Droits d'utilisation (IFRS 16)

Le Groupe applique la norme IFRS 16. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant, à la date d'entrée du dit contrat, si ce dernier porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et à la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme au titre des contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois et des biens de faible valeur unitaire à neuf, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 euros, sont utilisées.

Le traitement comptable est le suivant :

• Comptabilisation au poste « Droit d'utilisation de l'actif » des droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;

• Comptabilisation d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;

• Comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. La durée d'amortissement du droit d'utilisation est déterminée sur la base de la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain (L'analyse de la période de location, principalement pour les biens immobiliers, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension) ;

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du spread de crédit du groupe. Le taux est différent pour l'activité de Courtage Assurance France et les autres activités du groupe.

Le Groupe s'est doté d'un outil permettant de réaliser pour chaque contrat remplissant les critères de capitalisation IFRS 16 une évaluation des droits d'utilisation et de la dette financière liée et de l'ensemble des impacts sur le compte de résultat et le bilan conformes à IFRS 16.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières (locaux administratifs) ; le solde correspond à des véhicules.

Les loyers des contrats exemptés demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

9.5- Dépréciation d'actifs

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et sa sortie in fine. Conformément à IFRS 13, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives aux goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat sur la ligne « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ». Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté, représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Risque de crédit

Conformément à IFRS 9, une dépréciation est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives et cela afin de se couvrir contre le risque de crédit, c'est-à-dire de couvrir le risque que le client fasse défaut et ce dès la comptabilisation de la créance.

9.6- Actifs financiers non dérivés et autres actifs

▪ Principe de comptabilisation

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur typologie et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Ainsi, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;**
- **Les actifs financiers au coût amorti ;**
- **Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.**

• Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

Il s'agit uniquement d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Ils correspondent uniquement aux placements de la trésorerie. La trésorerie est investie en placements financiers à court terme, en OPCVM de trésorerie, en compte à terme, ou dépôt à terme (« équivalent monétaire ») et qui présentent donc un risque en capital et une volatilité très faible.
Ces placements de trésorerie répondent aux quatre critères IAS 7 (§6) pour être classés au bilan dans la catégorie « Trésorerie ou équivalents de trésorerie » en actifs courants. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

• Les actifs financiers au coût amorti ;

Cette catégorie inclut principalement divers prêts et créances. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du Taux d'Intérêt effectif (TIE). Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant initial de la facture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. Pour les créances clients, le système de provisionnement couvre également les pertes attendues.

Les prêts rattachés à des participations, les dépôts et cautionnements, les créances d'exploitation et les autres créances, sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en « Autres actifs financiers courants et non courants », « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants et non courants ».

• Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat ;

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

▪ Les actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe sont les suivants :

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les créances liées aux opérations d'assurances (primes, commissions distributeurs de contrats d'assurance, indemnités pour sinistres, …).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités comptabilisées au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse.

9.7- Passifs financiers non dérivés et autres passifs

▪ Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- **Les emprunts et concours bancaires ;**
- **Les dettes locatives ;**
- **Les dettes fournisseurs et autres créanciers.**

Les emprunts et concours bancaires

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du Taux d'Intérêts Effectifs (T.I.E.). Les frais d'émission encourus lors de la mise en place de ces derniers sont portés dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et comptabilisés selon la méthode du T.I.E. en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, conformément à IFRS 9.

Le Groupe a souscrit des obligations convertibles (OC) à taux fixe, dont le contrat d'émission stipule que les porteurs peuvent demander la conversion volontaire des OC en actions de préférence 2 (ADP 2), selon une parité de conversion variable. Ce droit de conversion encapsulé dans l'obligation est constitutif d'un dérivé incorporé qui doit être comptabilisé au bilan pour sa juste valeur. Sur la base d'une analyse menée conjointement avec ses conseils, le Groupe a considéré que ce droit de conversion n'était pas de nature à capter un éventuel accroissement de la valeur de Kereis au bénéfice des porteurs, de sorte qu'aucun dérivé incorporé n'a été « détaché » de la valeur des obligations convertibles émises le 18 juin 2020, sa juste valeur étant jugée non significative.

La fraction à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus non échus des emprunts bancaires et les concours bancaires sont présentés en passif courant sur la ligne « Emprunts à court terme ».

Les dettes locatives

Ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16.

Dettes fournisseurs et autres créanciers

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

9.8- Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés (swaps de taux et caps). Ces instruments ont été négociés de gré à gré afin de couvrir le Groupe Kereis sur son exposition aux risques de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables.
Les dérivés ont été comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur ont été comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

▪ Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est facultative et est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Il n'existe que trois types de couvertures selon IFRS 9 : la couverture de flux de trésorerie, de juste valeur et d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.
Le Groupe Kereis applique la couverture de flux de trésorerie. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger et de couverture de juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées directement en résultat financier.

Peuvent notamment être qualifiés d'instrument de couverture de flux de trésorerie les swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable des dettes et les caps garantissant une couverture à la hausse des taux, tout en bénéficiant pleinement d'éventuelles baisses.

Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés ou ceux dont les caractéristiques permettaient d'être éligibles à la comptabilité de couverture mais pour lesquels il n'a pas été démonté, dès l'origine, la possibilité de qualifier ces instruments dans une relation de couverture (l'opération est donc requalifiée comme une position spéculative) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Méthode de détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments de taux est déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Ces dettes sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires sans transfert des risques et avantages liés à ces titres.
Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice estimé conformément aux modalités contractuelles en date de comptabilisation qui est au besoin révisée lors des arrêtés ultérieurs en fonction des nouvelles estimations du prix d'exercice.
La contrepartie de ce passif est enregistrée intégralement en déduction des « capitaux propres – part du groupe ».
La variation ultérieure du passif est comptabilisée par ajustement du montant des « capitaux propres – part du groupe ».
Le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de parts détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché à ces options.

9.9- Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et conformément à la norme IAS 37, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'évènements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux provisions » et les reprises sur les lignes correspondant à la nature des dépenses couvertes. Lorsque la reprise de provision est supérieure à la sortie de ressource, la différence est classée sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

9.10- Capitaux propres

Les actions de préférence (de catégorie 1 & 2) émises par le Groupe ont été classées dans les capitaux propres. En effet, il n'existe aucune obligation de remettre de la trésorerie en application des dispositions contractuelles des actions de préférence émises, en conséquence ces dernières répondent aux critères de classification en instrument de capitaux propres.

9.11- Engagement sociaux

Le Groupe reconnait quatre catégories d'avantages du personnel définies par la norme IAS 19 :

- **Les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont comptabilisés en charge au fur et à mesure des services rendus : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** :

  Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies.

  Dans **les régimes à cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure des services rendus ce qui correspond au calendrier de versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de la période. En France, il s'agit des cotisations versées dans le cadre du régime général de la sécurité sociale et aux régimes complémentaires pour cadres et non cadres.

Dans **les régimes à prestations définies**, le risque actuariel incombe à l'entreprise. Il s'agit des indemnités de fin de carrière en France (IFC) et d'un régime équivalent en Italie (TFR). Une provision est enregistrée au passif du bilan (au poste « Dettes pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi ») pour couvrir l'intégralité de cet engagement de retraite. Cet engagement est évalué par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetées pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles :

- Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- Du taux de rotation calculé en faisant le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents ;
- Des salaires et appointements moyens, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- D'un taux d'évolution de la rémunération par âge ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière. Ce taux est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (taux IBOXX Corporates AA 10+),
- D'un calcul de probabilité de vie jusqu'à la retraite déterminé par référence aux tables de mortalité (Table INSEE).

Les écarts actuariels, déterminés pour ce régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif, tous deux déterminés au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. Les charges d'intérêt net sont comptabilisées en résultat financier.

Le coût des services rendus, désigne l'accroissement de la dette actuarielle résultant des services rendus au cours de l'exercice. Il correspond au coût normal (ou unité de crédit) calculé à l'ouverture, majoré d'une année supplémentaire d'intérêt (taux d'actualisation à l'ouverture). Ce coût est comptabilisé en frais de personnel.

- **Les autres avantages à long terme** pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en Comptes Epargne Temps (« CET »).

- **Les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaires. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Le comité d'interprétation des normes IFRS a publié le 24 mai 2021 une décision relative à la répartition du coût des services associé aux régimes à prestations définies pour lesquels (i) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise à la retraite, (ii) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, et (iii) le montant d'indemnité est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Cette décision a été appréhendée dans la détermination de l'engagement.

9.12- Paiement en actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Le plan de paiements fondés sur les actions émises par le Groupe est un plan éligible à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par Kereis et est comptabilisé en charge dans la rubrique « Charges de Personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'instrument par le nombre estimé d'actions acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires (sans décote d'incessibilité ou de dividende attendu).

Description des plans d'attribution gratuite d'actions :

Type de plan	**Attributions gratuites d'actions**
Période d'attribution	Du 18 juin 2020 au 31 décembre 2022
Période de conservation	2 ans
Durée de la période d'acquisition	1 an
Modalités de règlement	Titres Kereis
Bénéficiaire	**Salariés et/ou mandataire sociaux de Kereis ou d'une de ses filiales**
Nombre de titres attribués depuis le 18 juin 2020	9 576 914
Valeur nominale de l'action au jour de l'attribution	0,5 euro
Condition de performance	Non
Conditions en cas de départ du Groupe pendant la période d'acquisition	**Oui**
Juste valeur au 31 décembre 2022	1,2 euro

Les attributions gratuites d'action concernent pour partie les principaux dirigeants (au sens d'IAS 24) du Groupe Kereis.

9.13- Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », l'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé (i.e. : le taux en vigueur lors du retournement de la différence temporelle). Le calcul est effectué chaque année par entité fiscale selon la méthode du report variable, ce qui signifie que toute variation du taux d'impôt attendu entraînera un ajustement de l'impôt différé.

Les taux d'impôt sur les sociétés entérinés par la législation fiscale sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Note sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) :

La loi de finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacé par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée comme cette dernière, en charges opérationnelles ;

- La Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée, a été analysée par le Groupe comme répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncé par IAS 12 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Le Groupe a jugé en effet que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette norme, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dans les comptes des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée en « charge d'impôt ».

Crédit d'impôt recherche et innovation :

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.
Le Groupe Kereis a considéré que le crédit d'impôt recherche et innovation répondaient à la définition d'une « subvention d'exploitation », et à comptabiliser ces crédits dans les « Autres produits de l'activité » du Résultat Opérationnel Courant (Cf. note 12.5).

Note 10- Information relatives au périmètre de consolidation

10.1- Périmètre de consolidation

En 2022 le groupe a acquis les sociétés ou groupe de sociétés suivants : ProKonzept, Entalia, CaAssure, le groupe Valorielles, Cegema, Particeep, Prim'Act et Dame Prévoyance (Cf. détail Note 7 § « Acquisitions de l'exercice »). Dame Prévoyance a été absorbée lors d'une Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) par Cbp. Entalia a également fait l'objet d'une TUP, elle a été absorbée par Expertise pour la prévoyance et la retraite (Exper).

Minalea information services a fusionnée dans Minalea (TUP).

Enfin, le 11 mai 2022 iRegroup, Kereis Retail et ses filiales ont été vendus.

Sociétés	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
					% de contrôle		% d'intérêts	
Access Immo	Intégration globale	France	5 Place de l'Hôtel de Ville 95300 Pontoise	799 070 354		100,00%		100,00%
ACE Patrimoine	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	425 047 883		100,00%		100,00%
Alto Informatique (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	382 890 101	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ASNEF - Cbp SL	Mises en équivalence	Espagne	C/Claudio Coello 69 A 28001 Madrid - Espagne		50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ASSFI	Intégration globale	France	42, boulevard de Bretagne - 16000 Angoulême	377 609 136	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Association iAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	W442025183	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CaAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	434 165 551	100,00%		100,00%	
Cbp (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	863 800 868	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cbp Deutschland (1)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	803 174 705	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cbp Solutions Poland	Intégration globale	Pologne	Aleja Jana Pawla II, nr 25 00-854 Warszawa (Varsovie)			100,00%		100,00%
Cegema	Intégration globale	France	679 avenue docteur Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet	378 966 485	100,00%		100,00%	
Empruntis	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	429 814 395		100,00%		100,00%
Empruntis l'agence	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	484 182 852		100,00%		100,00%
Expertise pour la prévoyance et la retraite (Exper) (2)	Intégration globale	France	1 rue des Promenades 59110 La Madeleine	330 942 053	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Kereis	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	822 620 225	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Kereis Retail	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 580 856		100,00%		100,00%
iAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	524 114 600	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Immofi Conseil	Intégration globale	France	70, Boulevard Robert BARRIER - 73100 AIX-LES-BAINS	451 349 138	100,00%		100,00%	

Sociétés (suite)	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
					% de contrôle		% d'intérêts	
Immopret France	Intégration globale	France	37 boulevard Carnot 59800 Lille	502 647 142		100,00%		100,00%
iRegroup	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	790 152 565		100,00%		100,00%
Kereis (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	881 637 128	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Correduria de Seguros	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Développement I (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	907 987 267	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Formation (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 623 458	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Holding (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	532 465 192	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Italia (1)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	504 185 463	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Retail	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	805 293 339		100,00%		100,00%
Kereis Solutions Deutschland GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 – 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Iberia	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Technologies (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	892 334 822	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Versicherungsmakler GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 – 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Minalea	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes – Annecy le Vieux 74940 Annecy	814 177 275	51,04%	51,04%	51,04%	51,04%
Minalea information services	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes – Annecy le Vieux 74940 Annecy	844 850 677		51,04%		51,04%
Particeep	Intégration globale	France	176 avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	790 884 084	66,67%		66,67%	
Prim'Act	Intégration globale	France	42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris	791 352 784	55,00%		55,00%	
ProKonzept	Intégration globale	Allemagne	Stockenwald 1 – 88276 Ravensburg/Berg		51,00%		51,00%	
Valorielles	Intégration globale	France	70 boulevard Robert Barrier 73100 Ais-les-Bains	483 004 891	100,00%		100,00%	

(1) Cbp Italia possède une succursale en Italie à Milan, Cbp Deutschland en Allemagne à Düsseldorf, Minalea en Italie à Milan et en Espagne à Madrid et Kereis Solutions Iberia au Portugal à Lisbonne.

(2) L'ensemble des sociétés du groupe sont intégrées fiscalement au titre de l'exercice clos 2022, à l'exception : des filiales espagnoles, Allemandes, Italienne, du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des sociétés Assfi, Minalea, Particeep, Prim'Act, Immofi Conseil, Cegema, CaAssure et Valorielles. Jusqu'au 31 décembre 2020 la société Kereis Holding (Ex-Financière Holding CEP) était la société tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants. Depuis le 1er janvier 2021, la société Kereis est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants.

La forme juridique S.A.S. (Société par actions simplifiée) est la forme juridique de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe à l'exception du G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique), de Cegema (SA) et de l'Association iAssure.

11.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

11.1 Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	902 634		902 634
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement	3 402	1 787	1 615
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	22 944	37 956
Autres immobilisations incorporelles (*)	433 279	104 275	329 004
Immobilisations incorporelles en cours	12 176		12 176
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	**509 757**	**129 006**	**380 751**

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	885 050		885 050
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement			
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	44 614	11 667	32 947
Autres immobilisations incorporelles (*)	446 843	61 487	385 356
Immobilisations incorporelles en cours	4 378		4 378
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	**495 835**	**73 154**	**422 681**

(*) Immobilisations issus des travaux de l'allocation du prix d'acquisition pour 437,8 millions d'euros (en valeur brute. Voir détail page suivante).

Des tests de dépréciation des goodwill ont été réalisés pour chacune des UGT du Groupe. Ces tests ont été réalisés à partir des plans à moyen terme préparés par le groupe concomitamment au budget 2023. Ces tests reposent sur un « Discounted Cash Flows » (DCF), le taux retenu pour l'actualisation des flux (WACC) est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux de croissance à l'infini considéré est de 2,5% (pour l'ensemble des UGT du Groupe). Une augmentation de 50 points de base du WACC n'aurait pas de conséquence sur la valeur recouvrable aboutissant à la constatation d'une dépréciation et cela pour l'ensemble des UGT du Groupe.

En milliers d'euros

UGT	WACC (*)	Valeur nette comptable (Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation)	Valeur recouvrable
Courtage Assurance France	9,00%	1 007 812	1 847 087
Courtage grossiste & Activités de services	9,20%	169 780	192 718
Courtage Assurance International	10,20%	123 705	207 194
Total		**1 301 297**	**2 246 999**

(*) Le WACC utilisé par le groupe est à 9,20 % et on intègre une majoration (prime de risque) pour l'UGT Assurance International.

Variation
Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Goodwill						
Goodwill	885 050	17 584				902 634
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement		3 314	88			3 402
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	44 614	1 735	10 532	(42)	4 061	60 900
Autres immobilisations incorporelles (*)	446 843	(13 466)	6	(427)	323	433 279
Immobilisations incorporelles en cours	4 378	(573)	12 755		(4 384)	12 176
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	**495 835**	**(8 990)**	**23 381**	**(469)**		**509 757**

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Reprise / Diminution	Autres mouvements	Clôture
Dépréciations/Perte de valeur des goodwill						
Goodwill						
Total valeur nette des goodwill	885 050	**17 584**				**902 634**
Amortissements/Dépréciations sur les immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement		1 744	43			1 787
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	11 667	32	11 259	(14)		22 944
Autres immobilisations incorporelles	61 487	2 927	40 288	(427)		104 275
Immobilisations incorporelles en cours						
Total Amortissements/Dépréciations	**73 154**	**4 703**	**51 590**	**(441)**		**129 006**
Total valeur nette des immobilisations incorporelles	**422 681**	**(13 693)**	**(28 209)**	**(28)**		**380 751**

(*) Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition du sous-groupe Kereis Holding (Ex-Groupe CEP) ont été réalisées en 2021. Les travaux ont conduit à reconnaitre, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles : réseaux de franchisés pour 6,4 millions d'euros, des marques (« Cbp » en France et en Europe, « Empruntis » et « ACE ») pour 26,1 millions d'euros, une Technologie IT pour 8,9 millions d'euros et d'autres actifs incorporels pour 396,4 millions d'euros (« Backlog » pour 203,9 millions d'euros et 192,5 millions d'euros correspondant aux autres actifs contractuels).
A l'issu de ces travaux le Goodwill résiduel en 2021 (après impôts différés passif) a été alloué aux quatre UGT et regroupement d'UGT suivants : l'UGT « Courtage Assurance France » pour 616 millions d'euros, l'UGT « Courtage Crédit » pour 50 millions d'euros (Voir commentaire ci-dessous sur la cession de Kereis Retail et iRegroup), l'UGT « Grossiste » pour 118 millions d'euros et l'UGT « International » pour 88 millions d'euros (Cf. note 9.4- Paragraphe sur les « Goodwill »).

La détermination des goodwill en lien avec les acquisitions réalisées en 2022, n'est que provisoire au 31 décembre 2022. Le Groupe dispose d'un délai d'un an pour finaliser les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition.

La cession du Kereis Retail et iRegroup le 11 mai 2022 a eu pour conséquence la disparition de l'UGT « Courtage Crédit » en 2022.

11.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	18	3	15
Autres immobilisations corporelles (*)	5 852	3 511	2 341
Immobilisations corporelles en-cours	72		72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5		5
Total immobilisations corporelles	**5 947**	**3 514**	**2 433**

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	17	0	17
Autres immobilisations corporelles (*)	2 999	1 038	1 961
Immobilisations corporelles en-cours	142		142
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	**3 158**	**1 038**	**2 120**

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.

Variation
Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	17	18		(17)		18
Autres immobilisations corporelles	2 999	2 624	578	(479)	130	5 852
Immobilisations corporelles en-cours	142		73		(143)	72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			5			5
Total immobilisations corporelles	**3 158**	**2 642**	**656**	**(496)**	**(13)**	**5 947**

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Amortissements/Dépréciations						
Terrains						
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	0	14	1	(12)		3
Autres immobilisations corporelles	1 038	1 290	949	237	(3)	3 511
Immobilisations corporelles en-cours						
Total Amortissements/Dépréciations	**1 038**	**1 304**	**950**	**225**	**(3)**	**3 514**
Total valeur nette des immobilisations corporelles	**2 120**	**1 338**	**(294)**	**(721)**	**(10)**	**2 433**

11.3 Droit d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros

	31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	20 419	5 450		14 969
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	436		511
Total droit d'utilisation de l'actif	**21 366**	**5 886**		**15 480**

En milliers d'euros

	31/12/2021			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	25 747	3 565	1	22 181
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	825	293		532
Total droit d'utilisation de l'actif	**26 572**	**3 858**	**1**	**22 713**

(*) Le bail de l'immeuble de Saint Herblain (Loire-Atlantique - 44) a fait l'objet d'un renouvellement en 2022 pour 9 ans. A cette occasion, le loyer a fait l'objet d'une renégociation et a été revu à la baisse.

En 2021, les locaux loués à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis - 93) ont fait l'objet d'une renégociation partielle. Le bail existant a été remplacé fin 2021 par deux baux. Ce replacement s'est traduit par une diminution de la surface louée (deux étages loués, au lieu de trois auparavant) accompagné d'un allongement de la durée de location (le bail initial arrivait à échéance en 2025). Cet actif est sortie du bilan en 2022, en raison de la cession par le Groupe de la société porteuse du contrat (filiale de Kereis Retail).

11.4 Instruments dérivés actifs non courants et courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	**Total**
Dérivés de taux (non-courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	36 049	3 550
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés non courants	**36 049**	**3 550**
Dérivés de taux (courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	18 592	
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés courants	**18 592**	

(*) La valeur des primes (concernant l'ensemble des Caps) inscrite à l'actif du bilan est de 5,1 millions d'euros à fin 2022, contre 285,4 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont uniquement pour objet la couverture des risques de taux.

(*) Le Groupe Kereis a conclu onze caps et caps seagull, soit cinq de plus qu'en 2021. Ils courent sur des périodes différentes entre septembre 2020 et décembre 2025. La juste valeur globale des caps est de + 15,9 millions d'euros à fin 2022, à comparer au + 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe a également conclu trois contrats de swaps qui ont fait l'objet d'amendements en 2022, couvrant la période juin 2023 à décembre 2025. La juste valeur globale des swaps est de + 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre + 2,8 millions d'euros à fin 2021.

Le montant notionnel global des caps et des swaps au 31 décembre 2022 sont respectivement de 1 242 millions d'euros et 600 millions d'euros, ils étaient respectivement de 750 millions d'euros et 600 millions d'euros au 31 décembre 2021.

11.5.1 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Titres de participation non consolidés			
Titres de participations non consolidés			
Créances rattachées à des participations non consolidées			
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 014		1 014
Total actifs financiers non courants	**1 014**		**1 014**

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Titres de participation non consolidés			
Titres de participations non consolidés	1		1
Créances rattachées à des participations non consolidées			
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 082		1 082
Total actifs financiers non courants	**1 083**		**1 083**

Variation
Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022				
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Clôture
Titres de participation non consolidés					
Titres de participations non consolidés	1			(1)	
Autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	1 082	200	64	(332)	1 014
Total brut des actifs financiers non courants	**1 083**	**200**	**64**	**(332)**	**1 014**

	31/12/2022				
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Dépréciation sur titres de participation non consolidés					
Titres de participations non consolidés					
Dépréciation sur autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Total des dépréciations					
Total net actifs financiers non courants	**1 083**	**200**	**64**	**(332)**	**1 014**

11.5.2 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants représentent uniquement les créances à plus d'un an en lien avec les commissions à recevoir au titre des contrats individuels d'assurance emprunteur ADE dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts, soit 118,0 millions d'euros, contre 86,1 millions d'euros à fin 2021.

Le Groupe a considéré que les contrats d'assurance emprunteur ADE ne comportent pas de composante financement du point de vue d'IFRS 15, de sorte que le produit à recevoir reconnu au titre de la gestion de ces contrats n'est pas actualisé. Cette analyse se fonde sur l'exception ouverte par IFRS 15 (§62.b) qui prévoit qu'il n'y a pas de composante financière à retraiter dans le cas où les paiements correspondent surtout à des contreparties variables dont le montant ou le timing dépendant d'évènements futurs qui ne sont pas à la main du Groupe ou de l'assureur (mais sous le contrôle de l'assuré, car fonction de la durée réelle du contrat notamment).

11.6 Autres actifs financiers courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 515		6 515
Total actifs financiers courants	**6 515**		**6 515**

(*) Dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (Intérêts courus pour 15 milliers d'euros), dont les contrats prévoient dès l'origine des options de sortie à tout moment, mais en cas de retrait des fonds dans un délai inférieur à la durée du placement d'origine, ces contrats prévoient une pénalité implicite sur le taux de rémunération, raison pour laquelle ces placements ne peuvent être classées en équivalents de trésorerie selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). **Aucun risque ne pèse sur le nominal des placements.**

11.7 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	7 039	1 190	5 849
Clients – Effets à recevoir			
Clients - douteux ou litigieux			
Clients – Produits non encore facturés	4 076		4 076
Total créances clients et comptes rattachés courants	**11 115**	**1 190**	**9 925**

(*) dont 113,8 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	12 185	880	11 305
Clients – Effets à recevoir			
Clients - douteux ou litigieux	1 827	1 560	267
Clients – Produits non encore facturés	2 736		2 736
Total créances clients et comptes rattachés courants	**16 748**	**2 440**	**14 308**

(*) dont 262,3 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

11.8 Autres actifs courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	237		237
Personnel débiteur	70		70
Créances sociales	190		190
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	4 622		4 622
Autres comptes débiteurs (*) :	**126 197**	**1 571**	**124 626**
- Primes à recevoir	43 959		43 959
- Honoraires médicaux à recevoir	611		611
- Commissions CBP à recevoir	32 583		32 583
- Sinistres à recevoir	15 244		15 244
- Commissions distributeurs à recevoir	33 769	1 571	32 198
- Autres comptes débiteurs	31		31
Produits à recevoir	12 767		12 767
Charges constatées d'avance	3 107		3 107
Total autres actifs courants	**147 190**	**1 571**	**145 619**

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	1 529		1 529
Personnel débiteur	89		89
Créances sociales	296		296
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	6 944		6 944
Autres comptes débiteurs (*) :	**113 573**	**144**	**113 429**
- Primes à recevoir	41 201		41 201
- Honoraires médicaux à recevoir	465		465
- Commissions CBP à recevoir	30 987		30 988
- Sinistres à recevoir	9 975		9 975
- Commissions distributeurs à recevoir	29 901		29 901
- Autres comptes débiteurs	1 044	144	900
Produits à recevoir	28 639		28 639
Charges constatées d'avance	2 059		2 059
Total autres actifs courants	**153 129**	**144**	**152 985**

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.

11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions	10	4	6
Bon du trésor et bons de caisse à court terme			
Autres VMP et autres créances assimilées (**)	49 543		49 543
Banques	71 587		71 587
Intérêts courus	147		147
Caisse	1		1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**121 288**	**4**	**121 284**

(**) OPCVM monétaires, dépôts à terme et comptes à terme

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions	45		45
Bon du trésor et bons de caisse à court terme			
Autres VMP et autres créances assimilées (**)	457		457
Banques	129 973		129 973
Intérêts courus	2		2
Caisse	2		2
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**130 479**		**130 479**

(**) OPCVM monétaires, dépôts à terme et compte à terme

Endettement financier net

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
Equivalents de trésorerie	49 549	502
Trésorerie	71 588	129 975
Intérêts courus non échus	147	2
Trésorerie brute	**121 284**	**130 479**
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie nette (*)	**121 284**	**130 479**
Emprunts bancaires au coût amorti :	810 634	803 061
- Emprunts bancaires	*850 000*	*850 000*
- Frais d'émission d'emprunts	*(33 148)*	*(33 148)*
- Ajustement de la dette (décembre 2020)	*(25 172)*	*(25 172)*
- Amortissement des frais d'émission d'emprunts	*18 954*	*11 381*
Intérêts courus non échus sur emprunts	294	100
Emprunts obligataires convertibles (**)	183 280	227 420
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires convertibles	9 793	12 152
Crédit revolving		
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	733	
Intérêts courus non échus sur concours bancaires	45	40
Compte courant et divers		
Endettement financier brut	**1 004 779**	**1 042 773**
dont courant	339	140
dont non courant	1 004 440	1 042 633
Endettement net	**883 495**	**912 294**

(*) La trésorerie retenue dans le tableau de flux de trésorerie est la trésorerie nette diminuée des intérêts courus non échus à recevoir de 147 milliers d'euros. La trésorerie ne tient pas compte également de 6,5 millions d'euros de dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (Cf. note 11.6 « Autres actifs financiers courants »).

(**) Emis auprès des actionnaires du groupe et des manageurs

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En fin d'année 2020, le groupe a procédé à la renégociation du taux de sa dette qui a débouché sur une baisse de 75 points de base du taux initialement négocié. La valeur nette comptable de la dette a été ajustée en conséquence. L'impact lié à la renégociation s'élève 25 172 milliers d'euros comptabilisés en résultat à la date de renégociation, comme l'impose IFRS 9 lorsque la modification ne revêt pas un caractère substantiel, caractère apprécié en fonction du résultat d'un test quantitatif (résultat inférieur à 10%), complété par une analyse qualitative. Les frais d'émissions relatifs à la portion de dettes refinancée ont été comptabilisés en charges.

11.10 Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Emprunts à long terme		
Emprunts obligataires	183 280	227 420
Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 793	12 152
Autres emprunts obligataires		
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti (*)	810 634	803 061
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Autres emprunts	733	
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à long terme	**1 004 440**	**1 042 633**

(*) passifs financiers à long terme dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA)

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres passifs financiers non courants		
Dépôts et cautionnements reçus		
Comptes courants	0	0
Autres dettes		
Total autres passifs financiers non courants	**0**	**0**

(*) En juin 2020, afin de permettre à « Kereis » d'acquérir le groupe « Kereis Holding » (Ex-Groupe CEP) et de permettre le refinancement de l'emprunt existant à cette date, des emprunts ont été contractés auprès d'un pool bancaire pour 850 millions d'euros :

- Un prêt senior à long Terme (TLB) pour 725 millions d'euros d'une durée de 7 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge, une tranche additionnelle à ce prêt a été contracté en mars 2021 pour 80 millions d'euros ; et
- Un prêt de second rang (second lien) pour 125 millions d'euros d'une durée de 8 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge. Ce prêt à fait l'objet d'un remboursement partiel de 80 millions d'euros en mars 2021.

11.11 Provisions pour risques et charges courantes et non courantes

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Provisions non-courantes		
Provisions pour litiges et risques (*)	552	773
Provisions pour grosses réparations		
Autres provisions pour charges		
Total provisions non-courantes	**552**	**773**

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Provisions courantes		
Provisions pour litiges courants		
Provisions pour grosses réparations courantes		
Autres provisions pour charges courantes		
Total provisions courantes		

(*) Les provisions pour litiges/risques sont constituées afin de couvrir majoritairement des litiges prudhommaux.

11.12 Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Emprunts à court terme		
Emprunts obligataires courants		
Intérêts courus sur emprunts obligataires courants		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti courants (*)		
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits	294	100
Concours bancaires courants (Comptes bancaires créditeurs)		
Intérêts courus sur concours bancaires courants	45	40
Autres emprunts courants		
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à court terme	**339**	**140**

(*) passifs financiers à moins d'un an dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA)

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres passifs financiers courants		
Dépôts et cautionnement reçus courants		
Comptes courants		
Autres dettes courantes		
Total autres passifs financiers courants		

11.13 Dettes locatives courantes et non courantes (IFRS 16)

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes locatives non courantes		
Dettes locatives non courantes : Immobilier	14 234	20 004
Dettes locatives non courantes : Véhicule	260	278
Total dettes locatives non courantes (*)	**14 494**	**20 282**
(*) dont 8,4 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2022 sur les contrats existants au 31 décembre 2022, contre 9,8 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2021.		
Dettes locatives courantes		
Dettes locatives courantes : Immobilier	1 564	2 536
Dettes locatives courantes : Véhicule	256	258
Total dettes locatives courantes	**1 820**	**2 794**
Total des dettes locatives non courantes et courantes	**16 314**	**23 076**

Les dettes dénommées « dettes locatives » représentent l'engagement de paiement des loyers au sens de la norme IFRS 16 (Cf. note 9.4 - Paragraphe « Droits d'utilisation IFRS 16 »).

11.14 Actifs et passifs d'impôts courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Actifs d'impôts courants		
Créances d'impôts sur sociétés	955	3 459
Créances d'impôts sur sociétés - CVAE	5	30
Total actifs d'impôts courants	**960**	**3 489**
Passifs d'impôts courants		
Dettes d'impôts sur sociétés	43	6 966
Dettes d'impôts sur sociétés - CVAE	126	96
Total passifs d'impôts courants	**169**	**7 062**

11.15 Dettes fournisseurs et comptes rattachés et dettes sociales et fiscales

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants		
Fournisseurs	5 475	5 606
Fournisseurs – Factures non parvenues	7 115	4 984
Fournisseurs – Effets à payer		
Clients créditeurs	4 550	1 484
Fournisseurs d'immobilisations		305
Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues		44
Fournisseurs d'immobilisations – Effets à payer		
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	4 404	
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	**21 544**	**12 423**

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes sociales et fiscales		
Personnel (congés payés, primes et divers)	9 291	7 025
Participation des salariés aux résultats	4 137	4 548
Personnel autres dettes (*)	4 091	5 504
Dettes sociales	10 726	9 054
Dettes / impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	8 761	8 611
Total dettes sociales et fiscales	**37 006**	**34 742**

(*) Une dette (au 31 décembre 2022) de 1 556 milliers d'euros correspondant à un paiement différé sous forme d'actions (en lien avec la norme IFRS 2) égal à une décote de de la valeur des put sur minoritaires (prorata temporis). Cette dette était de 200 milliers d'euros à fin 2021.

11.16 Autres dettes courantes et non courantes

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres dettes courantes		
Clients - Avances et acomptes reçus		151
Dettes sur cessions d'immobilisations		
Dettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes créditeurs dont :	**222 916**	**198 518**
- Primes à reverser	140 763	117 712
- Honoraires médicaux à reverser	1 083	936
- Sinistres à reverser	37 834	38 533
- Commissions distributeurs à reverser	43 171	41 114
- Autres comptes créditeurs	65	223
Charges à payer	132	23
Produits constatés d'avance (*)	14 025	10 192
Autres comptes créditeurs		
Total autres dettes courantes	**237 073**	**208 884**
Produits constatés d'avance (**)	19 371	21 112
Total autres passifs non courants	**19 371**	**21 112**

(*) Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des commissions italiennes, issues des contrats à primes uniques, qui sont étalées sur la durée moyenne des contrats d'assurance sous-jacents (Cf. note 9.3.2).

(**) Les produits constatés d'avance sont uniquement constitués des commissions italiennes à plus d'un an (Cf. note 9.3.2).

11.17 Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Les dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, cela concerne uniquement des puts sur minoritaires. Ces dettes sont composées d'engagement d'achat, auprès des actionnaires minoritaires des sociétés Minalea, Assfi, ProKonzept, Particeep et Prim'Act (Cf. note 9.2 § « Puts sur intérêts minoritaires »).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12.1 Chiffre d'affaires net

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Chiffre d'affaires net		
Commissions sur assurance collective (*)	96 947	140 549
Commissions sur assurance individuelle et de prévoyance	120 173	158 214
Chiffre d'affaires courtier crédit		37 239
Rétrocessions de commissions (dont rétrocessions de commissions de bonne gestion)	(15 397)	(15 830)
Commissions de bonne gestion courtier assurance	39 415	48 285
Activités liées aux logiciels	5 562	4 756
Produits des activités annexes et autres produits	11 581	14 547
Total chiffre d'affaires net	**258 281**	**387 760**

(*) dont 15,2 millions d'euros réalisés hors de France en 2022, contre 21,6 millions d'euros pour la période précédente.

12.2 Achats consommés et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Achats consommés		
Achats d'études et prestations de services	13	612
Achats de matériel, équipements et travaux		
Fournitures non stockables	191	428
Fournitures d'entretien et de petits équipements	407	714
Fournitures administratives	152	270
Total achats consommés	**763**	**2 024**
Charges externes		
Sous-traitance générale	76	100
Locations et charges locatives	7 590	11 018
Entretien et réparations	2 681	4 564
Primes d'assurance	781	1 171
Documentation, frais de colloques et séminaires	227	572
Personnel extérieur à l'entreprise	424	489
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (nets de la production immobilisée)	18 718	46 454
Publicité, publications, relations publiques	797	2 956
Transports sur ventes	10	24
Déplacements, missions et réceptions	1 352	1 739
Frais postaux et de télécommunications	2 737	3 897
Services bancaires et assimilés (nets des transferts de charges)	417	812
Frais de recrutement de personnel & concours divers	475	526
Redevances	169	75
Jetons de présence	269	203
Charges diverses de gestion courantes	77	166
Autres charges occasionnelles sur opérations de gestion	109	369
Autres produits occasionnels sur opérations de gestion	0	(179)
Reprise de provisions pour risques et charges d'exploitation		
Total charges externes	**36 909**	**74 956**
Impôts et taxes		
Impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 587	7 835
Impôts et taxes et versements assimilés	1 793	3 995
Autres produits occasionnels sur impôts et taxes *(Reprise de provision)*	(2)	(7)
Autres charges occasionnelles sur impôts et taxes		
Total impôts et taxes	**6 378**	**11 823**

12.3 Charges de personnel

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	47 919	80 405
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	18 813	29 994
Autres charges de personnel	187	1 061
Autres charges sociales	1 465	1 870
Coût des services rendus au titre des engagements de retraite à prestations définies (IAS 19) (*)	843	3 584
Attributions gratuites d'actions (IFRS 2) (**)	1 861	7 765
Paiement différé en actions (décote Put sur minoritaires - IFRS 2)	1 356	200
Participation des salariés au résultat	4 642	7 451
Dotations aux provisions pour risques et charges de personnel		
Reprises sur provisions pour risques et charges de personnel		
Production immobilisée et transferts de charges sociales	(11 890)	(9 975)
Total charges de personnel	**65 196**	**122 355**

(*) dont 2,2 millions d'euros (en 2020) correspondant au coût des services passés de la période lié à l'avenant 2020 de la convention collective de l'Assurance Courtage (Cf. note 13).

(**) description des plans d'attribution gratuite d'actions (Cf. note 9.12)

12.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles (*)	51 512	73 463
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles	951	2 240
Dotations aux amortissements et aux provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16	2 589	5 296
Dotations aux amortissements et aux provisions sur autres immobilisations		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16		(409)
Reprises sur amortissements et provisions sur autres immobilisations		
Total dotations aux amortissements	**55 052**	**80 590**
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions d'exploitation	281	1 234
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (**)	1 183	3 572
Dotations aux provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Dotations aux provisions occasionnelles	142	584
Pertes sur créances irrécouvrables		79
Total dotations aux provisions	**1 606**	**5 469**
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions d'exploitation	(128)	(1 261)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances (**)	(935)	(2 891)
Reprises sur provisions pour dépréciation sur autres actifs		(99)
Reprises sur provisions occasionnelles	(15)	(303)
Total reprises sur provisions	**1 078**	**(4 554)**

(*) dont 39,1 millions d'euros, en 2022, de dotations comptabilisées sur les immobilisations reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition du Groupe Kereis Holding, contre 60,8 millions d'euros relatives à la période 18/06/20 au 31/12/21 et 0,9 million d'euros sur les actifs reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés Minalea et Assfi en 2022, à comparer au 0,4 million d'euros constaté en 2021.

(**) Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur ses activités opérationnelles. 48,6 milliers d'euros de de dotations couvrent ce risque de crédit et répondent aux règles définies par IFRS 9 en 2022 contre 289,5 milliers d'euros en 2021. Le groupe a repris 27,2 milliers d'euros au titre de ces mêmes risques en 2021.

12.5 Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Autres charges d'exploitation		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(89)	(867)
Charges occasionnelles et diverses (*)	(61)	(505)
Autres charges	(24)	(884)
Pertes sur créances irrécouvrables	(145)	
Dotations aux provisions d'exploitation	(78)	(200)
Total autres charges d'exploitation	**(397)**	**(2 456)**
Autres produits d'exploitation		
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	33
Produits occasionnels et divers (**)	1 603	1 202
Autres produits	21	320
Reprise sur provisions d'exploitation	0	162
Total autres produits d'exploitation	**1 624**	**1 717**

(*) - 186 milliers d'euros sont en rapport avec la régularisation du coefficient d'assujettissement à la TVA des sociétés redevables partielles à cette dernière en 2021.

- 162 milliers d'euros sont en lien avec des indemnités transactionnelles de départ de salariés en 2021.

- 11 milliers d'euros correspond au résultat consolidé de la liquidation de Cbp Solutions Poland en 2022.

(**) 314 milliers d'euros sont en lien avec les crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII), enregistrés en tant que « subventions d'exploitation » (IAS 20) dans les autres produits d'exploitation en 2022, contre 512 milliers d'euros sur la période précédente.

140 milliers d'euros sont en rapport avec la régularisation du coefficient d'assujettissement à la TVA des sociétés redevables partielles à cette dernière en 2021.

Et enfin, 230 milliers d'euros sont en lien avec les aides à l'embauche en 2021.

12.6 Résultat financier

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Produits de trésorerie		
Revenus des VMP		
Produits nets sur cession des VMP	167	
Total produits de trésorerie	**167**	
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêt des emprunts :	(67 614)	(107 592)
- Dettes obligataires	*(23 501)*	*(32 638)*
- Dettes bancaires (*)	*(44 113)*	*(74 954)*
Pertes sur dérivé de taux en couverture		
Gains sur dérivé de taux en couverture		
Autres charges d'intérêt	(64)	(3)
Total coûts de l'endettement financier brut	**(67 678)**	**(107 595)**
Total coûts de l'endettement financier net	**(67 511)**	**(107 595)**

(*) dont 7 573 milliers d'euros, correspondent aux charges liées à l'amortissement au TIE des frais d'émission des emprunts sur leurs durées, contre 12 982 milliers d'euros sur la période précédente.

Autres charges financières		
Perte sur dérivés de trading (taux)		
Variation négative de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Pertes sur la composante financière du coût des prestations définies	(82)	(55)
Charges financières liées au LBO	(564)	(738)
Frais financier sur la dette en lien avec IFRS 16	(433)	(899)
Autres charges financières	(53)	(358)
Total autres charges financières	**(1 132)**	**(2 050)**
Autres produits financiers		
Revenus des prêts		
Revenus des autres actifs financiers	3	5
Profit sur dérivés de trading (taux)		
Variation positive de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Gains sur la composante financière du coût des prestations définies		
Reprises sur provisions et dépréciations des immobilisations financière		5
Autres produits financiers (**)	2 191	25 272
Total autres produits financiers	**2 194**	**25 282**
Total autres produits et charges financiers	**1 062**	**23 232**
Résultat financier	**(66 449)**	**(84 363)**

(**) 25 172 milliers d'euros correspondent à l'impact positif de la renégociation de la dette intervenue en décembre 2020 (la renégociation de la dette ne portait uniquement que sur la baisse de la marge).

12.7 Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt

L'impôt sur les sociétés de la période résulte de l'application du taux effectif de fin de période au résultat avant impôts.
Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat net d'impôt des activités poursuivie	**11 332**	**(2 926)**
Impôts sur les bénéfices	**11 554**	**12 964**
Résultat avant impôts (y compris le résultat net d'impôt des activités abandonnées)	**22 886**	**10 038**
Charges non déductibles et produits non imposables (*)	9 141	18 574
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés		0
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	(8)	(42)
Résultat net d'impôt des activités cédées	4 904	
Retraitements de consolidation non fiscalisés (IFRS 2)	3 217	7 964
Impôts courant sur la valeur ajoutée (CVAE) rentrant dans la base de l'impôt courant sur le résultat	(1 718)	(3 394)
Eléments imposés à taux réduit		0
Résultat avant impôts soumis au taux de droit commun	**38 422**	**33 140**
Taux d'impôt	25,83 %	28,92 %
Impôt théorique au taux de droit commun	**9 917**	**9 584**
Création de déficit non comptabilisés	430	120
Utilisation de déficit non comptabilisé		0
Impôts sans base (retenue à la source, provision de nature fiscale, redressement fiscal, …)	(101)	323
Impôts sans base (CVAE en France et IRAP en Italie)	1 754	3 167
Report Variable (**)	(45)	(61)
Crédits d'impôt	(156)	(32)
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	(230)	(172)
Economie sur contribution sociale (3,3 %) générée par l'intégration fiscale	(27)	(90)
Divers	12	125
Impôt effectif	**11 554**	**12 964**
Dont impôts exigibles sur le résultat	19 370	20 537
Dont impôts exigibles sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 718	3 394
Dont impôts différés	(9 534)	(10 967)
Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale		0
Impôt enregistré	**11 554**	**12 964**

(*) dont 4,9 M€ (en 2022) correspondent au plafonnement de la déduction des charges financières mis en œuvre par l'article 34 de la loi du 28 décembre 2018 est applicable depuis le 1er janvier 2019, contre 13,7 M€ sur la période précédente. Ce mécanisme spécifie que les charges financières nettes sont désormais déductibles dans la limite de 30 % de l'Ebitda du groupe fiscal, alors que l'ancien dispositif du rabot, prévoyait simplement la réintégration dans le résultat fiscal des entreprises d'une fraction égale à 25 % des charges financières nettes de la période. Ces charges financières nettes réintégrées au titre de la période ne sont pas définitivement perdues : Elles sont reportables sans limite de temps, et peuvent ainsi faire l'objet d'une déduction au titre des exercices suivants. A ce titre, aucun impôt différé actif n'a été constaté.

(**) Les impôts différés étant calculés par approche bilancielle, un changement de taux d'impôt au cours de la période ou prévu dans le futur entraine arithmétiquement une différence entre ouverture et clôture. En effet, le différentiel de taux s'applique aux bases d'impôt différé à l'ouverture, et constitue ainsi le montant dit du « report variable » (Cf. note 9.13).

En France la loi de finances pour 2021 poursuit le programme de la baisse progressive du taux normal l'impôt sur les bénéfices jusqu'à 25,00 % en 2022. Prise en compte à partir de 2022 du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à 25,00 % au lieu de 26,50 % en 2021. Compte-tenu du fait que le premier exercice de la société Kereis (société tête du groupe fiscal depuis le premier janvier 2021) court du 4 février 2020 au 31 décembre 2021, à ce titre, la société Kereis doit utiliser le taux de 28,00 % au lieu du taux prévu pour l'exercice 2021, soit 26,50 % (hors contribution sociale).

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat avant impôts (y compris la quote-part des sociétés mises en équivalence)	22 886	10 038
Impôts sur les bénéfices	11 554	12 964
Taux d'impôts effectif moyen	**50,49%**	**129,16%**
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 3,3%)	25,83%	28,92%
Effet des différences permanentes	10,31%	53,40%
Effet des activités cédées ou abandonnées	5,53%	0,00%
Effet d'impôt lié au report variable	-0,20%	-0,61%
Charges et produits d'impôt sur exercices antérieurs (Impôt sans base)	-0,44%	3,22%
Impôts sans base (provision de nature fiscale, retenues à la source, CVAE, IRAP, …)	5,56%	24,03%
Incidence des dépréciations de goodwill non déductibles fiscalement et retraitements de consolidation (IFRS 2)	3,63%	22,95%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-1,01%	-1,72%
Effet d'impôt lié à la création de déficits non activés	1,88%	1,20%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	0,00%	0,00%
Effet de la différence de la base fiscale entre la composante régionale de l'impôt (IRAP) et l'impôt sur les sociétés (IRES) en Italie.	0,15%	-2,26%
Effet des autres éléments	-0,75%	0,03%
Taux d'impôts effectif moyen	**50,49%**	**129,16%**

Groupe d'intégration fiscale France

Le Groupe Kereis a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, Kereis et ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres (voir en note 10 « périmètre » les sociétés membres). Kereis ne faisait pas partie d'un groupe fiscal au 31 décembre 2020, c'était Kereis Holding et ses filiales françaises qui constituaient le groupe fiscal. A compter du 1er janvier 2021, la société Kereis est devenue tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI et suivants.

Impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31 décembre 2022		31 décembre 2021			Variation par Résultat	Variation par « OCI » & Capitaux Propres
	Base	Impôts différé	Base	Impôts différé		2022	2022
Reports déficitaires (*)	3 252	1 015	3 252	1 015			
Contrats de location (IFRS 16)	880	228	400	104		127	(3)
Provision pour indemnité de départ en retraite	6 912	1 785	9 334	2 411		220	(846)
Etalement des commissions Italie (IFRS 15)	27 495	7 671	29 613	8 262		(591)	
Différences temporelles sur actifs neutralisés (Workforce, …)	800	207	1 000	258		(51)	
Différences temporelles (Participation, …)	5 143	1 328	3 700	956		593	(220)
Différences temporelles sur frais d'acquisition de titres de participation	12 832	3 315	15 866	4 098		(763)	(20)
Différences temporelles liées aux actifs issus de l'allocation du prix d'acquisition	(327 777)	(85 346)	(383 539)	(99 912)		10 521	4 045
Différences temporelles liées aux emprunts évalués au coût amorti	(24 088)	(6 239)	(27 830)	(7 206)		967	
Différences temporelles sur opérations non récurrentes	(49 125)	(12 688)	(5 963)	(1 635)		(268)	(10 785)
Amortissements dérogatoires sur projets informatiques	(34 261)	(8 850)	(29 537)	(7 629)		(1 221)	
Actif (+) / Passif (-) d'impôt différé net	**(377 938)**	**(97 574)**	**(383 704)**	**(99 278)**	(**)	**9 534**	**(7 829)**

(*) concerne uniquement la succursale de Cbp Deutschland (**) Au niveau du groupe fiscal, les impôts différés actifs et passifs des sociétés intégrées sont compensés (Cf. note 10).

12.8 Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Le tableau ci-dessous reprend l'incidence au compte de résultat de la cession par le Groupe Kereis des sociétés Kereis Retail et iRegroup :

En milliers d'euros	Détail	
Moins-value de cession consolidé de Kereis Retail & iRegroup :	(452)	
Résultat 2022 (jusqu'à la date de cession) de l'ensemble des sociétés cédées :	(5 008)	Dont (74) d'impôt
Ensemble des retraitements de consolidation des sociétés cédées (IFRS 16, IAS 19, ...) :	(108)	Dont 60 d'impôt
Neutralisation des opérations réciproques des sociétés cédées avec le reste du Groupe :	213	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées :	**(5 355)**	

NOTE 13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

• Indemnité de fin de carrière en France

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et rentrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- La Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de Réassurance (I.D.C.C. 2247, brochure n° 3110) pour les sociétés françaises du Courtage Assurance ;
- La Convention Collective Nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil (I.D.C.C. 1486), pour les sociétés suivantes : Alto Informatique, Minalea ;
- La convention collective nationale des organismes de formation (I.D.C.C. 1516) pour la société Kereis Formation ;

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante :

- 1/12e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçu au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

Le taux d'actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), le taux au 31 décembre 2022 est de 3,75 %.

Le montant brut des engagements du Groupe en France, s'élève à 6 912 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le coût des services rendus sur la période est de 1 338,5 milliers d'euros, le coût financier est de 55,3 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre est de – 742,4 milliers d'euros.

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC)
En milliers d'euros

Tableau de comptabilisation des engagements	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	**9 334**	**0**
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition du Groupe Kereis Holding, Minalea & Exper	-	7 584
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition des sociétés acquises en 2022	840	
Coût des services rendus de la période	1 011	1 338
Coût des services passés de la période (*)	-	2 246
Charge d'intérêts de la période (effet de l'actualisation)	91	55
Prestations réelles	(29)	0
Valeur actuelle prévisionnelle de l'obligation en fin de période	**11 247**	**11 223**
Gains (-) ou pertes (+) actuariels	(3 190)	(1 206)
Autres impacts	(1 145)	(683)
Valeur actuelle de l'obligation en fin de période (**)	**6 912**	**9 334**

(**) hors engagement sur le TFR en vigueur en Italie.

Impacts comptables	31/12/2022	31/12/2021
Impact résultat net :		
Coût des services rendus de la période	1 011	1 338
Coût des services passés de la période (Impact de la prise en compte du nouveau barème)	-	2 246
Charge d'intérêts de la période	91	55
Charge total	**1 102**	**3 639**
Impact en OCI et en Capitaux Propres :		
Ecart actuariels reconnus en dehors du résultat (OCI)	(3 190)	(1 206)
Autres impacts (**)	(1 145)	(683)
Prestations de l'exercice	**(4 335)**	**(1 889)**
Variation de l'engagement sur la période	**(3 233)**	**1 750**

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,75%	0,98%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2%	2%
Taux moyen de progression des salaires pour les (***) :		
Cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Non cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	53%	53%
Table de mortalité	INSEE 2022	INSEE 2021
Taux moyen de rotation des employés pour les (***) :		
Cadres	2,1%	2,1%
Non Cadres	4,4%	4,4%
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

(*) Le barème de la convention collective Courtage d'Assurance et/ou de Réassurance a été modifié par avenant et étendu par arrêté au 18 décembre 2020. Il a été publié au Journal Officiel le 24 décembre 2020 et était applicable à partir du 25 décembre 2020.
(**) dont - 1 175 milliers d'euros, correspondant à l'impact de la sortie du groupe d'iRegroup, de Kereis Retail et ses filiales.
(***) Ces taux moyens sont le reflet d'une courbe décroissante par âge.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en vigueur en France :

A fin 2022, une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7,24% soit environ 495 milliers d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 8,0% soit environ 549 milliers d'euros.

Durée moyenne des régimes :

La durée moyenne des obligations au titre des IFC, sur l'ensemble des sociétés françaises est de 15 ans au 31 décembre 2022. Soit, 14,7 ans pour les cadres et 15,5 ans pour les non-cadres.

Régime spécifique en vigueur en Italie :

Les engagements du Groupe en Italie concernent uniquement les indemnités de départ légales, dites « TFR » (Trattamento di Fine Rapporto). Les entreprises italiennes doivent verser une indemnité à leurs salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise (art. 2120 du Code civil). Son montant dépend du nombre d'années de service et du niveau hiérarchique du salarié. Il correspond en général au salaire mensuel moyen multiplié par le nombre d'années d'ancienneté. Les entreprises doivent provisionner ces indemnités. À la suite d'une modification de la législation, les salariés ont maintenant la possibilité de demander le versement d'une partie de cette indemnité à un fonds de pension indépendant.

La provision pour « TFR » au 31 décembre 2022 est de 981 milliers d'euros vs 850 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Cette provision est constatée au bilan à la rubrique « Provisions pour retraite et avantages à long terme ».

Note 14 sur les autres engagements

Les engagements données et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

- ### Engagements donnés

Afin de garantir les emprunts contractés dans le cadre de la dette syndiquée, les titres de participations détenus sur les sociétés Kereis Holding et Cbp France sont nantis.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire, daté du 18 juin 2020, qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de ratios financiers (covenants) en cas de tirage de la ligne de crédit revolving (RCF).

- ### Engagements reçus

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving (RCF) de 50 millions d'euros destinée à couvrir les éventuels besoins de trésorerie du Groupe (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'a pas été utilisée sur la période.

Note 15 Gestion des risques financiers

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit.

En effet, le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts dans la mesure où la majorité de ses financements sont à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, Caps et swaps de taux d'intérêt (Cf. note 11.4 - Instruments dérivés).

Le Groupe est également exposé au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels) :

- Dans le cadre de ses placements et de ses instruments financiers dérivés de taux. Le Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant, pour les placements, des contreparties disposant d'une notation long terme BBB- et supérieur par Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 et supérieur par Moody's (Le contrat bancaire (SFA) nous impose les mêmes notations). Au 31 décembre 2022, l'exposition du Groupe était de 56,1 millions d'euros au titre de ces opérations de placement (Cf. note 11.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie).

- Dans le cadre de ses activités opérationnelles concernant les sociétés Alto informatique et Kereis Formation au travers de leur portefeuille de créances clients professionnels (Le montant des dépréciations sont fournis en note 11.7 - Créances clients et comptes rattachés). Le groupe a considéré le risque comme nul vis-à-vis de ses clients particuliers et bancaires.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Par ailleurs, le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, le Groupe n'est pas, de façon significative, exposé au risque de change et, compte tenu du fait que sa clientèle principale est une clientèle institutionnelle, le risque de liquidité est très faible.

Note 16 Transactions avec les parties liées

Kereis est filiale de Rhéa Holding, l'actionnaire ultime étant « BE VI Nominees Limited ».

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées au sein du Groupe Kereis, et celles ayant un « contrôle », un « contrôle conjoint » ou une « influence notable » tel que défini par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 sur le Groupe. Ont été également retenues comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les administrateurs (membres du Conseil de Surveillance) et dirigeants (membres du comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction) de Kereis, ainsi que leurs conjoints et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales :

La liste des sociétés consolidées par Kereis est présentée dans la note 10. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation.

- ## Transactions avec les autres parties liées

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

Transactions avec « Rhéa Holding » :

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 106 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2022). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 13,7 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Le Groupe a conclu le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un contrat de prestations de services de conseils et analyses. La charge correspondante s'élève à 400 milliers d'euros en 2022.

Transactions avec « Bridgepoint Europe VI FPCI » au Luxembourg :

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de « Bridgepoint Europe VI FPCI » (BE VI FPCI) un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 72,6 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2022). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 9,3 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Transactions avec « Sirius InvestCo »

Le Groupe a cédé le 11 mai 2022 la totalité des titres d'iRegroup et de Kereis Retail à la société « Sirius InvestCo SAS », société affiliée à « BE VI FPCI » et « BE VI Investments Sàrl ».

Transactions avec les parties liées personnes physiques :

Les principaux dirigeants incluent les membres du Conseil de Surveillance de Kereis et du Comité Exécutif du Groupe Kereis.

Rémunérations des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, dont font partie les membres du Comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction, est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération est versée au cours de l'exercice suivant.

- **Avantages en nature**

Les principaux avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction. La plupart des dirigeants disposent d'une voiture.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Le principal avantage postérieur à l'emploi est constitué par les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de cessation de fonctions

Deux membres du Comité Exécutif bénéficient, au terme de leur contrat de travail, d'indemnités de cessation de fonctions.

Indemnités de fin de carrière

Les principaux dirigeants bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs des entités françaises du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Il s'agit, selon le cas, du régime légal ou du régime relevant de la convention collective des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de de Réassurance.

Régimes de prévoyance – santé

Les principaux dirigeants bénéficient des dispositifs de prévoyance ouverts à tous les collaborateurs du Groupe en matière d'assurance décès, invalidité et de santé. Ils bénéficient également du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) qui couvre l'ensemble des salariés.

- **Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux principaux dirigeants :**

En milliers d'euros

	2022	Juin 2020 au 31 décembre 2021 (18 mois)
Montants des rémunérations allouées *	4 150	4 929
Charges patronales	2 184	3 643
Dont avantages en nature (véhicules, …)	30	51
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC) **	41	56
Autres avantages à long terme	-	-
Total	**6 375**	**8 628**

(*) avant charges patronales.
(**) correspondant au coût des services rendus.

Note 17 Informations complémentaires

17.1 Effectifs (*)

	2022	2021
Effectif moyen du Groupe	1 240	1 147
Effectif fin de période du Groupe	1 341	1 210

(*) Evolution des effectifs du Groupe en équivalent temps plein (ETP)

17.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2022.

17.3 Informations concernant le capital et les dividendes

Le Capital de Kereis s'élève au 31 décembre 2022 à 130 434 579 euros composé de 56 234 574 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro et de 204 634 584 actions à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 0,5 euro. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement. Les actions à dividende prioritaire octroient un dividende préciputaire cumulatif capitalisable annuellement en cas de non-distribution et reportable sans limitation de durée.

Le Groupe n'a pas versé de dividende en 2022.

Afin de garantir les emprunts bancaires contractés par le Groupe, les titres de Kereis sont nantis. Cette sureté est au bénéfice des prêteurs.

Au titre des actions de préférence émises, La société mère du Groupe Kereis est engagée à verser un dividende prioritaire de 30,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A. ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités de détermination des provisions pour dépréciation des titres de participation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
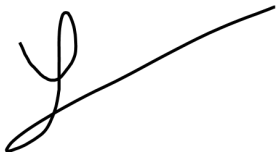	
Cyprien Schneider	Stanislas de Gastines

BILAN ACTIF

	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	207 957	12 684	195 273	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	*207 957*	*12 684*	*195 273*	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	89 187	25 528	63 658	69 931
Immobilisations en cours				49 485
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	*89 187*	*25 528*	*63 658*	*119 416*
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	595 506 816		595 506 816	595 503 876
Créances rattachées à des participations	26 090 006		26 090 006	80 527 325
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73 552		73 552	71 908
Total immobilisations financières	*621 670 374*		*621 670 374*	*676 103 110*
ACTIF IMMOBILISE	**621 967 519**	**38 212**	**621 929 306**	**676 222 526**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	841		841	10 552
Clients et comptes rattachés	476 153		476 153	797 039
Autres créances	3 717 752		3 717 752	10 051 216
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*4 194 746*		*4 194 746*	*10 858 808*
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	8 444 337		8 444 337	17 916 223
Total disponibilités et divers	*8 444 337*		*8 444 337*	*17 916 223*
Charges constatées d'avance	640 811		640 811	467 484
ACTIF CIRCULANT	**13 279 895**		**13 279 895**	**29 242 516**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**635 247 414**	**38 212**	**635 209 201**	**705 465 042**

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an 0

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

			2022	2021
Capital social ou individuel	Dont versé :	130 434 579	130 434 579	129 684 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			122 484 572	123 234 572
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(48 639 744)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**(27 775 889)**	**(48 639 744)**
		Total situation nette	*176 503 517*	*204 279 406*
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			11 042 380	6 691 991
		CAPITAUX PROPRES	**187 545 897**	**210 971 398**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles			193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			250 111 520	250 049 340
Emprunts et dettes financières divers			526 170	564 031
		Total dettes financières	*443 710 415*	*490 185 392*
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 081 112	1 106 686
Dettes fiscales et sociales			2 399 800	3 154 303
		Total dettes d'exploitation	*3 480 912*	*4 260 989*
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				43 565
Autres dettes			218 103	3 696
		Total dettes diverses	*218 103*	*47 262*
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			253 872	
		DETTES	**447 663 304**	**494 493 644**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	**635 209 201**	**705 465 042**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT

	2022			2021
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 536 833	375 849	1 912 682	3 067 834
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**1 536 833**	**375 849**	**1 912 682**	**3 067 834**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			115 308	4 548 051
Autres produits (1) (11)			14	22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			**2 028 004**	**7 615 908**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			4 584 569	16 959 146
Total charges externes			*4 584 569*	*16 959 146*
Impôts, taxes et versements assimilés			**358 668**	**806 062**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			3 940 090	6 295 124
Charges sociales (10)			1 623 620	2 347 415
Total charges de personnel			*5 563 711*	*8 642 539*
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 637	13 575
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			*24 637*	*13 575*
Autres charges (12)			293 584	221 290
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**10 825 172**	**26 642 614**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(8 797 167)**	**(19 026 705)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			2 811 955	5 646 925
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			359 753	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			14 008	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			**3 185 718**	**5 646 925**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			36 221 005	55 599 149
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				73 393
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			**36 221 005**	**55 672 542**
RESULTAT FINANCIER			**(33 035 287)**	**(50 025 617)**
RESULTAT COURANT			**(41 832 454)**	**(69 052 323)**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2022	2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1**	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 924	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 350 388	6 691 991
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**4 352 312**	**6 691 991**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 352 311)**	**(6 691 991)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	228 578	433 187
Impôts sur les bénéfices	(18 637 456)	(27 537 758)
TOTAL DES PRODUITS	**5 213 724**	**13 262 833**
TOTAL DES CHARGES	**32 989 613**	**61 902 577**
BENEFICE ou PERTE	**(27 775 889)**	**(48 639 744)**

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
(2) Dont produits de locations immobilières	100 367
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
(3) Dont crédit-bail mobilier	
(3) Dont crédit-bail immobilier	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	2 845 088
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	23 500 680
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	33 250
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	
(9) Dont transferts de charges	115 308
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	

© Invoke - Tableau annexe

KEREIS

L'année 2022 est un exercice de 12 mois qui est comparée dans cette annexe à un exercice de 22,5 mois. En effet, la société Kéreis a débuté son activité le 4 février 2020 et a clôturé son premier exercice le 31 décembre 2021, de telle sorte que les comptes 2021 présentés dans cette annexe correspondent à un exercice de 22,5 mois.

Faits significatifs

a. Commentaire de l'activité de la période

ENVIRONNEMENT

En France, la production de crédits immobiliers a connu un repli de -3% par rapport à l'année 2021 avec une production annuelle de crédits de 260 md€ (source : Banque de France).
Les banques ont continué de resserrer les conditions de rémunération et d'acceptation des dossiers de la part des courtiers en crédit. Cela conduit à une pression sur les activités de cette branche et une diminution des demandes sur le marché primaire de l'accession au crédit. En revanche, la mise en application de la loi Lemoine a permis au marché secondaire de la substitution de se développer rapidement sur le dernier quadrimestre de l'année permettant notamment aux assureurs dits alternatifs de gagner des parts de marché.

b. Gouvernance et juridique

Le groupe Kereis a connu une évolution de son périmètre le 11 mai 2022 : les activités de courtage en crédit de Kereis, à savoir le courtier online Empruntis.com et iRegroup ainsi que les réseaux d'agences Empruntis, Immoprêt, ACE Crédit et le GIE Kereis Retail ont été cédées par le Groupe Kereis au Groupe Mentor. Les équipes d'Alto et de Kereis Formation demeurent au sein du Groupe Kereis. Un partenariat de long terme sur la distribution des produits d'assurance a été conclu avec le groupe Mentor

La société Kereis est la tête du groupe fiscal constitué le 1er janvier 2021. Le groupe fiscal a évolué en 2022 suite à la cession des sociétés du pôle courtage en crédit et par l'arrivée de deux sociétés, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises (ex EXPER). En 2022, le groupe fiscal est constitué des sociétés suivantes :Kereis Holding, Cbp France, Iassure, Kereis Technologie, Alto Informatique, Kereis Formation, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises.

Au cours de l'année 2022, le capial social de la société Kereis a augmenté à cinq reprises, pour un montant total de 750 000 € (1,5 M de titres par 0,50 €), par compensation avec les primes d'émission. Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 130 434 579 €.

Le conseil de surveillance de la société Kereis a évolué comme suit au cours de l'année 2022 :

- le 5 avril, la société Suka (représentée par Monsieur Rémy Weber) a été nommée Président du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Rémy Weber, démissionnaire.

- le 6 juillet, Madame Meriem Riadi a été nommée membre du conseil de surveillance pour une durée illimitée.

c. Évolution prévisible et perspectives pour l'année 2023

L'environnement économique devrait se dégrader en 2023 avec une poursuite de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt. En revanche, les succès commerciaux de ces dernières années ainsi que la poursuite de la croissance de nos portefeuilles, nous permettent d'être confiant dans les perspectives de croissance attendues.
La poursuite de nos investissements réalisés notamment dans la digitalisation de nos processus nous

permettent d'être confiant dans nos capacités à nous développer sur de nouveaux marchés et à maintenir le niveau de rentabilité de la société.

Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par plusieurs logiciels acquis.
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Plan des amortissements	Durée
Installations générales	8 ans
Mobilier	8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

- les titres de participation de la société Kereis Holding pour une valeur brute de 572 M€
- le mali de fusion de Thries et Cep Manco pour une valeur brute de 23,6 M€
- de quatre prêts Kereis Holding et des intérêts courus pour un montant de 26,1 M€
- d'un dépôt de garantie sur le bail des bureaux à Paris pour un montant de 73.5 K€

Les titres font l'objet d'un test de dépréciation. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.
Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2022.

Prêts accordés à Kereis Holding :

Des prêts ont été accordés à Kereis Holding afin de financer différentes acquisitions :
- 23 327 K€ pour l'acquisition de Kereis Expertises, qui a fait l'objet d'un remboursement partiel de 5,3 K€ le 15/12/2022
- 3 500K€ pour l'acquisition de Particeep
- 4 500K€ pour l'acquisition de Prim'Act.

Remboursement partiel des obligations convertibles

La société a décidé de rembourser partiellement le 20 décembre 2022, l'emprunt obligataire convertible pour un montant total de 70 M€, y compris les intérêts courus. Cet emprunt avait été souscrit le 18 juin 2020.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt ont été inscrits en charges en 2021 et n'ont pas été étalés sur la durée de l'emprunt. Ils correspondent aux frais d'émission des financements mis en place le 18 juin 2020 dans le cadre de l'acquisition de Kereis Holding.

Impôts sur les bénéfices

A compter du 1er janvier 2021, la société KEREIS, est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI et suivants.
L'intégration fiscale est constituée des sociétés Kereis Holding, Cbp France, Iassure, Kereis Technologies, Alto Informatique, Kereis Formation, Kereis Développement 1 et Kereis Expertises.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2022	Augmentations	
		Réévaluations courant 2022	Acquisitions courant 2022
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			207 957
Total immobilisations incorporelles			**207 957**
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	45 848		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	37 658		5 680
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	49 485		44 226
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	**132 991**		**49 907**
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	676 031 201		31 377 011
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	71 908		1 643
Total immobilisations financières	**676 103 110**		**31 378 654**
TOTAL GENERAL	**676 236 101**		**31 636 519**

	Diminutions		Valeur brute fin 2022	Valeur d'origine
	Virements courant 2022	Cessions courant 2022		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			207 957	
Total immobilisations incorporelles			**207 957**	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			45 848	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			43 339	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	93 711			
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**93 711**		**89 187**	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		85 811 390	621 596 822	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			73 552	
Total immobilisations financières		**85 811 390**	**621 670 374**	
TOTAL GENERAL	**93 711**	**85 811 390**	**621 967 519**	

© Invoke - Tableau annexe

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		12 684		12 684
Total immobilisations incorporelles		**12 684**		**12 684**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et aménagmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	7 051	6 044		13 096
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 523	5 908		12 432
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	**13 575**	**11 953**		**25 528**
TOTAL GENERAL	**13 575**	**24 637**		**38 212**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortisse-ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et aménagmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et aménagmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations	4 350 388						
TOTAL GENERAL	**4 350 388**						
TOTAL GENERAL non ventilé			**4 350 388**				**4 350 388**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

© Invoke - Tableau annexe

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2022
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	6 691 991	4 350 388				11 042 380
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**6 691 991**	**4 350 388**				**11 042 380**
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	**6 691 991**	**4 350 388**				**11 042 380**
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 350 388				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

© Invoke - Tableau annexe

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	26 090 006	47 071	26 042 934	80 527 325
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	73 552	0	73 552	71 908
Total actif immobilisé	*26 163 558*	*47 071*	*26 116 486*	*80 599 233*
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	476 153	476 153		797 039
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	400	400		304
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				17 507
Impôts sur les bénéfices	8 602	8 602		2 600 399
Taxe sur la valeur ajoutée	1 535 314	1 535 314		4 417 499
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	2 170 293	2 170 293		2 903 636
Débiteurs divers	3 142	3 142		111 869
Total actif circulant	*4 193 905*	*4 193 905*		*10 848 255*
Charges constatées d'avance	640 811	640 811		467 484
TOTAL DES CREANCES	**30 998 274**	**4 881 788**	**26 116 486**	**91 914 973**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	31 327 000			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	84 998 954			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)	193 072 723			193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	250 111 520	111 520	205 000 000	45 000 000	250 049 340
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 081 112	1 081 112			1 106 686
Personnel et comptes rattachés	1 278 273	1 278 273			1 354 314
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	833 470	833 470			882 238
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	74 163	74 163			110 035
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	213 892	213 892			807 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					43 565
Groupe et associés (2)	526 170	526 170			564 031
Autres dettes	218 103	218 103			3 696
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	253 872	253 872			
TOTAL DES DETTES	**447 663 304**	**4 590 580**	**205 000 000**	**238 072 723**	**494 493 644**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	66 655 340				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

© Invoke - Tableau annexe

ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

Postes	2022				Total
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan	**2021**
Immobilisations financières					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Participations	595 506 816		595 506 816	595 506 816	595 503 876
Créances rattachées à des participations	26 090 006		26 090 006	26 090 006	80 527 325
Prêts					
Total immobilisations financières	*621 596 822*		*621 596 822*	*621 596 822*	*676 031 201*
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes				841	
Créances clients et comptes rattachés	476 153		476 153	476 153	797 039
Autres créances	2 170 293		2 170 293	3 717 752	2 903 636
Capital souscrit appelé non versé					
Total créances	*2 646 446*		*2 646 446*	*4 194 746*	*3 700 675*
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles	193 072 723		193 072 723	193 072 723	239 572 020
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit				250 111 520	
Emprunts et dettes financières divers	526 170		526 170	526 170	564 031
Avances et acptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 941		242 941	1 081 112	207 670
Autres dettes	12 397		12 397	218 103	
Total dettes	*193 854 233*		*193 854 233*	*445 009 631*	*240 343 723*
BILAN	**818 097 501**		**818 097 501**	**1 070 801 200**	**920 075 600**
Eléments financiers					
Produits de participation	2 811 955		2 811 955	2 811 955	5 646 925
Autres produits financiers	33 132		33 132	373 762	
Charges financières	23 500 680		23 500 680	36 221 005	32 711 564
Total éléments financiers	*(20 655 592)*		*(20 655 592)*	*(33 035 287)*	*(27 064 639)*
Autres					
Honoraires	(1 359 064)		(1 359 064)		
Prestations de services	340 297		340 297		
Autres produits d'activités annexes	1 572 385		1 572 385		
Intégrations fiscale IS	18 594 950		18 594 950		
Total autres	*19 148 568*		*19 148 568*		
COMPTE DE RESULTAT	**(1 507 024)**		**(1 507 024)**	**(33 035 287)**	**(27 064 639)**

© Invoke - Tableau annexe

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2022
Capital en nombre d'actions	259 369 158	1 500 000					260 869 158
Valeur nominale	0	0					0
Capital social ou individuel	129 684 579	750 000					130 434 579
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	123 234 572		750 000				122 484 572
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau				(48 639 744)			(48 639 744)
Résultat de l'exercice	(48 639 744)			48 639 744		(27 775 889)	(27 775 889)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées	6 691 991				4 350 389		11 042 380
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**210 971 398**	**750 000**	**750 000**	**0**	**4 350 389**	**(27 775 889)**	**187 545 897**

© Invoke - Tableau annexe

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	54 734 574	1 500 000		56 234 574	0,50
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire	204 634 584			204 634 584	0,50
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**259 369 158**	**1 500 000**		**260 869 158**	

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	9 793 154	12 151 720
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	111 520	49 340
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	*9 904 675*	*12 201 061*
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359 076	497 468
Dettes fiscales et sociales	1 801 892	1 932 100
Total dettes d'exploitation	*2 160 968*	*2 429 569*
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 565
Autres dettes	16 776	3 696
Total dettes diverses	*16 776*	*47 262*
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	**12 082 419**	**14 677 892**

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2022	2021
Charges d'exploitation :		
	640 811	467 484
Total charges d'exploitation	*640 811*	*467 484*
Charges financières :		
Total charges financières		
Charges exceptionnelles :		
Total charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**640 811**	**467 484**
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	**640 811**	**467 484**

Nature des produits	2022	2021
Produits d'exploitation :		
	253 872	
Total produits d'exploitation	*253 872*	
Produits financiers :		
Total produits financiers		
Produits exceptionnels :		
Total produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**253 872**	
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	**253 872**	

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**386 938**	**467 484**

© Invoke - Tableau annexe

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	47 071	812 436
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières	*47 071*	*812 436*
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	26 366	575 764
Autres créances	3 142	105 021
Total créances	*29 509*	*680 786*
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	14 911	
Total disponibilités et divers	*14 911*	
Autres		
Total autres		
TOTAL	**91 492**	**1 493 222**

© Invoke - Tableau annexe

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	1 924	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	*1 924*	
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Autres		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	**4 350 388**	**6 691 991**
Total des charges exceptionnelles	**4 352 312**	**6 691 991**

© Invoke - Tableau annexe

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	1	
Total autres produits exceptionnels	*1*	
Autres		
Total autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	**1**	

© Invoke - Tableau annexe

KEREIS

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **(33 035 287)** euros et se décompose ainsi :

Produits financiers de participations	2 811 955
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 009
Autres intérêts et produits assimilés	359 753
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Autres charges financières	(564 271)
Intérêts et charges assimilées	(35 656 734)
TOTAL	**(33 035 287)**

Valeurs mobilières de placement

Néant

Effectif moyen en équivalent temps plein

CDI et CDD	2022
Cadres	20
Employés	0
TOTAL	**20**

Transaction avec les parties liées

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

Transactions avec « Rhéa Holding » :
La société a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence, d'un montant de 106,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 qui tient compte des intérêts capitalisés en juin 2021 et juin 2022 ainsi qu'un remboursement de 32 M€ de nominal le 20 décembre 2022. Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération à taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 13,7 millions d'euros pour la période.

Transactions avec « BE VI FPCI » au luxembourg :
Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de BE VI FPCI un emprunt obligataire convertible en actions de préférence d'un montant de 72,6 millions d'euros qui tient compte des intérêts capitalisés en juin 2021 et juin 2022 ainsi qu'un remboursement de 21,9 M€ de nominal le 20 décembre 2022. Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération à taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 9,3 millions d'euros pour la période intermédiaire.

Rémunération des mandataires sociaux

Information non communiquée pour des raison de confidentialité.

Engagements de retraite

Les indemnités conventionnelles qui seraient dûes à l'âge de départ en retraite font l'objet d'un engagement hors bilan. Cet engagement est calculé selon la méthode prospective et sur la base de la rémunération brute, et tient compte d'un taux d'actualisation, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs et de l'évolution des salaires.

La société a décidé d'appliquer les nouvelles directives de l'IFRIC concernant la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière :

	31/12/2021	31/12/2022
CCN	courtage assurance	courtage assurance
Méthode	prospective	prospective
Personnel concerné	ensemble	ensemble
Initiative	salarié	salarié
Taux actualisation	0,98%	3,75%
Hausse des salaires	2,44 % et 1,14 % cadres et non cadres	2,44 % et 1,14 % cadres et non cadres
Turn over	2,1 % cadres et 4,4 % et non cadres	2,1 % cadres et 4,4 % et non cadres
Age départ	60 / 67 ans	60 / 67 ans
Taux charges sociales	53%	53 %

Le montant de l'engagement retraite au 31/12/2022 est de 120 384.69 € contre 278 564.77 € au 31/12/2021.

Consolidation

Identité de la société consolidante : Rhéa Holding 21 avenue Kleber 75116 Paris

Résultat par action

Au titre de 2022, le résultat par action s'élève à - 0.106 €uros.

KEREIS

Engagements hors bilan

	31/12/2022
Nantissement des actions des filiales	571 864 460 €

Les titres de participation de Kereis Holding inscrits dans les livres de la société pour 571,86 M€ sont nantis à hauteur de 571,86 M€ au profit des arrangeurs du contrat bancaire.

Au titre des actions de préférence émises, la société est engagée à verser un dividende prioritaire de 30,5 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société est caution solidaire d'un contrat bancaire qui prévoit le respect de ratios financiers.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Kereis Holding	379 469 128	(42 002 378)	100	571 864 460	571 864 460	26 042 934			47 120 940	

© Invoke - Tableau annexe

KPMG S.A. ERNST & YOUNG Audit

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Kereis

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Kereis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Kereis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Regroupements d'entreprises, détermination et évaluation des *goodwill***

Les notes 9.2 « Principes et méthodes comptables – Regroupements d'entreprises », 9.4 « *Goodwill*, immobilisations et droits d'utilisation – *Goodwill* » et 9.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les regroupements d'entreprises réalisés au cours des exercices 2021 et 2022, ainsi que les modalités relatives à l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et aux passifs acquis et à la détermination et l'évaluation des *goodwill*. Ces opérations se sont traduites par la constatation de *goodwill* pour un montant figurant au bilan de K€ 902 634 au 31 décembre 2022, étant précisé que les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022 par la direction sont en cours.

Nous avons examiné l'analyse de contrôle menée par votre groupe sur les acquisitions de l'exercice. Nous avons également apprécié le traitement comptable des *puts* sur minoritaires. Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les *goodwill* ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de rattachement des *goodwill* aux unités génératrices de trésorerie et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. En outre, nous avons apprécié les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note de l'annexe donnait une information appropriée.

- **Reconnaissance du revenu**

La note 9.3 « Reconnaissance du revenu (IFRS 15) » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés, et avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
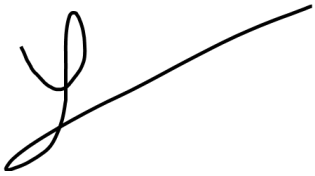	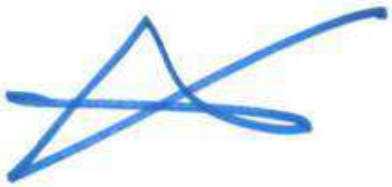
Cyprien Schneider	Stanislas de Gastines

Kereis

Etats financiers consolidés IFRS

Groupe Kereis

Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Kereis

SOMMAIRE

1. BILAN CONSOLIDE IFRS 4

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS 6

3. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 7

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 8

5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 10

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

6. PRESENTATION DU GROUPE 11

6.1 Entité présentant l'information financière 11
6.2 Caractéristiques de l'activité 11

7. FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE 12

8. BASE DE PREPARTION ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS 16

8.1 Conformité aux normes comptables 16
8.2 Référentiel applicable 16
8.3 Base d'évaluation 17
8.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation 17
8.5 Recours à des estimations et au jugement 17
8.6 Présentation des états financiers 18

9. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 19

9.1 Méthodes de consolidation 19
9.2 Principes et méthodes comptables 20
9.3 Reconnaissance du revenu (IFRS 15) 26
9.4 Goodwill, immobilisations et droits d'utilisation (IFRS 16) 28
9.5 Dépréciation d'actifs 31
9.6 Actifs financiers non dérivés et autres actifs 32
9.7 Passifs financiers non dérivés et autres passifs 33
9.8 Instruments financiers dérivés 34
9.9 Provisions 36
9.10 Capitaux propres 36
9.11 Engagement sociaux 36
9.12 Paiement en actions (IFRS 2) 38
9.13 Impôts sur les bénéfices 40

10. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION 42

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN 44

11.1 Immobilisations incorporelles & goodwill 44
11.2 Immobilisations corporelles 47
11.3 Droit d'utilisation de l'actif 49
11.4 Instruments dérivés actif courants et non courants 50
11.5.1 Autres actifs financiers non courants 51
11.5.2 Autres actifs non courants 53
11.6 Autres actifs financiers courants 53
11.7 Créances clients et comptes rattachés 54
11.8 Autres actifs courants 55
11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie et endettement financier net 56
11.10 Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants 58
11.11 Provisions courantes et non courantes 59
11.12 Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants 60
11.13 Dettes locatives courantes et non courantes 60
11.14 Actifs et passifs d'impôts courants 61
11.15 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales 61
11.16 Autres dettes courantes et non courantes 62
11.17 Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires 62

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 63

12.1 Chiffre d'affaires net 63
12.2 Achats consommés, charges externes et impôts et taxes 64
12.3 Frais de personnel 65
12.4 Dotations aux amortissements et aux provisions 66
12.5 Autres produits et charges d'exploitations 67
12.6 Résultat financier 68
12.7 Charges d'impôts et analyse du taux effectif d'impôt 69
12.8 Résultat net d'impôt des activités abandonnées 71

13. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI 72

14. NOTE SUR LES AUTRES ENGAGEMENTS 75

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS 75

16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 76

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 79

17.1 Effectifs 79
17.2 Evénements postérieurs à la clôture 79
17.3 Informations concernant le capital et les dividendes 79

1- Bilan consolidé

En milliers d'euros

Actif	Notes	31-déc.22	31-déc.21
Actifs non courants			
Goodwill	11.1	902 634	885 050
Autres immobilisations incorporelles	11.1	380 751	422 681
Immobilisations corporelles	11.2	2 433	2 120
Droit d'utilisation de l'actif	11.3	15 480	22 713
Titres des sociétés mises en équivalence		153	163
Instruments dérivés actifs non courants	11.4	36 049	3 550
Autres actifs financiers non courants	11.5.1	1 014	1 083
Autres actifs non courants	11.5.2	117 977	86 125
Impôts différés	12.7	1 166	1 135
Total Actifs non courants		**1 457 657**	**1 424 620**
Actifs courants			
Instruments dérivés actifs courants	11.4	18 592	
Autres actifs financiers courants	11.6	6 515	
Stocks		226	
Clients et comptes rattachés	11.7	9 925	14 308
Actifs d'impôts courants	11.14	960	3 489
Autres actifs courants	11.8	145 619	152 985
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	11.9	121 284	130 479
Actifs destinés à être cédés			
Total Actifs courants		**303 121**	**301 261**
Total Actif		**1 760 778**	**1 725 881**

En milliers d'euros

Passif	Notes	31-déc.22	31-déc.21
Capitaux Propres			
Capital		130 435	129 685
Primes		122 484	123 234
Réserves Consolidées		(18 782)	(1 702)
Autres éléments du résultat global		33 392	3 315
Résultat Consolidé		11 847	(2 735)
Capitaux propres part du Groupe		**279 376**	**251 797**
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Dans les réserves consolidées		4 479	2 834
Dans le résultat consolidé		(515)	(191)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		**3 964**	**2 643**
Total des capitaux propres	**5.**	**283 340**	**254 440**
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	11.10	1 004 440	1 042 633
Dettes locatives non courantes	11.13	14 494	20 282
Instruments dérivés passif non courants		4 495	0
Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires	11.17	29 483	9 998
Autres passifs financiers non courants	11.10		0
Provisions pour retraite et avantages à long terme	13.	7 893	10 185
Provisions non courantes	11.11	552	773
Autres passifs non courants	11.16	19 371	21 112
Impôts différés	12.7	98 740	100 413
Total passifs non courants		**1 179 468**	**1 205 396**
Passifs courants			
Emprunts à court terme	11.12	339	140
Dettes locatives courantes	11.13	1 820	2 794
Instruments dérivés passif courants		19	
Autres passifs financiers courants			
Provisions pour retraite et avantages à long terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	11.15	21 544	12 423
Provisions courantes			
Passifs d'impôts courants	11.14	169	7 062
Dettes fiscales et sociales	11.15	37 006	34 742
Autres dettes courantes	11.16	237 073	208 884
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur cession			
Total passifs courants		**297 970**	**266 045**
Total des passifs		**1 477 438**	**1 471 441**
Total des passifs et des capitaux propres		**1 760 778**	**1 725 881**

2- Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	Notes	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires net	**12.1**	**258 281**	**387 760**
Autres produits			
Achats consommés	12.2	(763)	(2 024)
Charges externes	12.2	(36 909)	(74 956)
Impôts et taxes	12.2	(6 378)	(11 823)
Charges de Personnel	12.3	(65 196)	(122 355)
Dotations aux amortissements	12.4	(55 052)	(80 590)
Dotations aux provisions	12.4	(1 606)	(5 469)
Reprises sur provisions	12.4	1 078	4 554
Autres charges d'exploitation	12.5	(397)	(2 456)
Autres produits d'exploitation	12.5	1 624	1 717
Résultat opérationnel		**94 682**	**94 358**
Produits de trésorerie		167	
Coûts de l'endettement financier brut		(67 678)	(107 595)
Coûts de l'endettement financier net	**12.6**	**(67 511)**	**(107 595)**
Autres charges financières	12.6	(1 132)	(2 050)
Autres produits financiers	12.6	2 194	25 282
Résultat financier		**(66 449)**	**(84 363)**
Quote-part des sociétés mises en équivalence		8	43
Résultat avant impôts		**28 241**	**10 038**
Impôts sur le résultat	12.7	(21 088)	(23 931)
Impôts différés	12.7	9 534	10 967
Charge d'impôt	**12.7**	**(11 554)**	**(12 964)**
Résultat net d'impôt des activités poursuivie		**16 687**	**(2 926)**
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	**12.8**	**(5 355)**	
Résultat net total		**11 332**	**(2 926)**
Résultat net - part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(515)	(191)
Résultat net - part du Groupe		**11 847**	**(2 735)**

Autres éléments du résultat global

En milliers d'euros

	Notes	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat net total		**11 332**	**(2 926)**
Ecart de conversion, net d'impôt			49
Juste valeur des instruments dérivés	11.4 & 11.10	41 754	3 265
Effets d'impôts		(10 735)	(894)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		**31 019**	**2 420**
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies	13.	3 190	1 206
Effets d'impôts		(824)	(311)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		**2 366**	**895**
Autres éléments du résultat global, net impôt		**33 385**	**3 315**
Résultat global de la période		**44 717**	**389**
Résultat global - Part du groupe		45 229	580
Résultat global - Part des intérêts minoritaires		(512)	(191)

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros

	Notes	2022 Total	4 fév. 2020 au 31 déc. 2021 Total
Résultat net de l'ensemble consolidé		**11 332**	**(2 926)**
Dotations aux amortissements (hors IFRS 16)	12.4	52 463	75 703
Dotations (reprises) nettes aux provisions		476	672
Charges et produits calculés liés à IFRS 16		490	(9)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(859)	219
Impacts nets liés à IFRS 2	9.12 & 12.3	1 861	7 764
Impacts de la renégociation de la dette (*) et décote sur dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires		1 356	(25 172)
Impacts de la PIDR (Provision pour Indemnité de Départ à la Retraite)	13.	982	3 769
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés :		46	755
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(9)	(43)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**68 138**	**60 732**
Coût de l'endettement financier net	12.6	67 511	107 595
Charge d'impôt	12.7	11 554	12 964
Impôts sur le résultat		*21 088*	*23 931*
Impôts différés		*(9 534)*	*(10 967)*
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**147 203**	**181 291**
Impôts versés (dont CVAE)		(24 979)	(22 268)
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité			(30 469)
Variations des créances d'exploitation (***)		*(24 806)*	*(45)*
Variations des dettes d'exploitation (****)		*19 663*	*(30 424)*
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		**117 081**	**128 554**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(24 037)	(27 591)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	18
Décaissements liés aux acquisitions des actifs financiers (dont DAT à plus de trois mois)		(6 564)	(88)
Encaissements liés aux cessions des actifs financiers		1	273
Incidence des variations de périmètre (**)		10 834	(1 190 166)
Montants décaissés concernant les sociétés acquises en 2022		(60 490)	
Prix de cession de Kereis Retail et iRegroup		65 000	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**(15 256)**	**(1 217 554)**

4. Tableau de flux de trésorerie consolidé (suite)

En milliers d'euros

	Notes	2022 Total	4 fév. 2020 au 31 déc. 2021 Total
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			1 056 934
Augmentation de capital ou apports			259 670
Charges et Intérêts financiers versés		(36 417)	(61 872)
Encaissements liés aux RCF (Revolving Credit Facility) et emprunts obligataires			11 998
Remboursements liés aux RCF (Revolving Credit Facility), emprunts obligataires et autres emprunts		(70 697)	(12 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(83)	
Frais sur émissions d'emprunt & primes sur caps versés		(3 964)	(35 253)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**(111 161)**	**1 219 477**
VARIATION DE TRESORERIE (hors intérêts courus)		**(9 336)**	**130 477**
Trésorerie d'ouverture (hors intérêts courus)		130 477	
Trésorerie de clôture (hors intérêts courus)	11.8	121 141	130 477

(*) Voir note sur l'« endettement financier net » - page 57 (**) Trésorerie à la date d'acquisition du groupe Kereis Holding : (1 176 634) K€

(***) Variation correspond principalement aux commissions à moins d'un an à recevoir. (****) Variation correspond principalement aux variations des produits constatés d'avance en lien avec les revenus en Italie en 2021 et les primes à reverser.

Kereis

5. Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat global	Total capitaux propres part du groupe	Réserves consolidées	Dividendes versés	Variation de périmètre	Résultat global	Total Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 4 février 2020												
Capital et primes	129 685	123 235				**252 920**						**252 920**
Résultat net					(2 735)	(2 735)				(191)	(191)	(2 926)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :					3 315	3 315						3 315
Variation de juste valeur des instruments dérivés					*2 420*	*2 420*						*2 420*
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies et écart de conversion					*895*	*895*						*895*
Résultat global de la période					**580**	**580**				**(191)**	**(191)**	**389**
Affectation du résultat global												
Attribution d'actions gratuites			7 764			7 764						7 764
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(9 998)			(9 998)						(9 998)
Divers (*)			531			531			2 834		2 834	3 365
Capitaux propres au 31 décembre 2021	129 685	123 235	(1 703)		580	**251 797**			**2 834**	(191)	**2 643**	**254 440**
Capital et primes	750	(750)										
Résultat net					11 847	11 847				(515)	(515)	11 332
Autres éléments du résultat global, net d'impôt :					33 382	33 382				3	3	33 385
Variation de juste valeur des instruments dérivés					*31 019*	*31 019*						*31 019*
Réévaluation des passifs au titre des engagements de retraite à prestations définies et écart de conversion					*2 363*	*2 363*				*3*	*3*	*2 366*
Résultat global 2022					**45 229**	**45 229**				**(512)**	**(512)**	**44 717**
Affectation du résultat global			**580**		**(580)**		**2 643**		**(2 834)**	**191**		
Attribution d'actions gratuites			1 861			1 861						1 861
Options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires			(19 485)			(19 485)						(19 485)
Divers (**)			(25)			(25)		(83)	1 916		1 833	1 808
Capitaux propres au 31 décembre 2022	130 435	122 484	(18 772)		45 229	**279 376**	2 643	(83)	**1 916**	(512)	**3 964**	**283 340**

(*) dont 2,5 m€ (en intérêts minoritaires) correspondent à l'impact net d'impôt des immobilisations incorporelles issues des travaux par le Groupe Kereis sur l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Minalea et Assfi.

(**) dont 1,9 m€ (en intérêts minoritaires) correspondent à l'impact de l'acquisition des sociétés Prim'Act, ProKonzept et Particeep.

Document strictement confidentiel

Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 6 – Présentation du Groupe

6.1- Entité présentant l'information financière

Kereis SAS est une société de droit français, domiciliée 19 avenue de l'Opéra à Paris 75001, elle a été créée le 4 février 2020 et immatriculée au RCS de Paris le 14 février 2020 et par conséquent la société a clôturé ses premiers comptes consolidés IFRS au 31/12/2021. Ce premier exercice a été de 23 mois, par opposition aux 12 mois de son second exercice.

Les comptes consolidés de Kereis comprennent la Société, ses filiales, l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou « le Groupe Kereis ».

6.2- Caractéristiques de l'activité

Le Groupe est un acteur de référence du courtage en Assurance et du courtage en crédit immobilier.

Lors de l'acquisition du Groupe, quatre lignes d'activité ont été reconnus par le Groupe Kereis : le « Courtage Assurance France », le « Courtage Crédit », le courtage « Grossiste » et le courtage assurance à « l'International ».

Sur le Courtage Assurance, le groupe est un acteur important de l'intermédiation, du conseil et des services de gestion en Assurance Des Emprunteurs (ADE) en France et déploie ses produits, ses services et son expertise à l'international, grâce à la présence de ses succursales et filiales en Allemagne, Espagne, Italie et Portugal.

Le Courtage Assurance est une activité de spécialiste des services « B2B ». Il propose un ensemble complet de services complexes, couvrant le conseil et dans le cadre de la délégation faite par les compagnies d'assurance, la souscription d'assurance, la sélection médicale, la gestion des sinistres et le suivi des résultats techniques des assureurs.

L'activité de Courtage Crédit a été cédée par le Groupe le 11 mai 2022.

Enfin, sur l'activité Courtage Grossiste qui consiste à mettre à disposition des détaillants distribuant des produits d'assurance et / ou intermédiant des crédits immobiliers (courtiers indépendants ou réseau de courtiers par exemple), une large palette de service allant de l'intermédiation de produits d'assurance à la fourniture de services informatiques ou de formation, au travers des filiales iAssure et Alto Informatique notamment.

Note 7 – Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

Environnement

En France, le 17 février 2022, une réforme importante de l'assurance emprunteur a été adoptée par le législateur : la loi Lemoine. Après les lois Lagarde (2010), Hamon (2015) et Bourquin (2018), c'est une nouvelle réforme majeure qui vient d'être adoptée pour notre secteur d'activité.

Les étapes d'adoption de cette réforme ont été très rapides :

- 03 février 2022 : accord de la commission mixte paritaire sur les points.
- 15 février 2022 : vote des députés à l'unanimité.
- 17 février 2022 : adoption par le Sénat du texte.

Le texte de loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur prévoit les dispositions suivantes :

- Obligation annuelle d'information sur le droit à résiliation, ce point devant également figurer dans les notices ;
- Résiliation à tout moment du contrat d'assurance-emprunteur ;
- Obligation, pour les établissements prêteurs, les intermédiaires et les assureurs, d'afficher le coût de l'assurance-emprunteur sur une durée de huit ans, ainsi que l'interdiction de modifier le mode de calcul de l'amortissement ;
- Communication de l'intégralité des motifs du refus de substitution, la communication précisant le cas échéant les informations et garanties manquantes ;
- Suppression du questionnaire de santé pour les contrats de crédit jusqu'à 200 000 euros par assuré et sur "l'encours cumulé des contrats de crédit" à condition que l'échéance de remboursement du crédit soit antérieure au 60eme anniversaire de l'assuré ;
- Réduction du droit à l'oubli de 10 à 5 ans à compter de la fin du protocole thérapeutique pour les pathologies cancéreuses et l'hépatite virale C ;
- Extension possible du droit à l'oubli à d'autres pathologies que les pathologies cancéreuses ;
- Intégration possible de nouvelles pathologies dans la grille de référence AERAS.

La loi est entrée en vigueur à partir du 1er juin 2022 pour les nouveaux contrats (1er septembre pour les contrats en cours).

Le 11 mai 2022, le Groupe a procédé à la cession des sociétés constituant le pôle Courtage Crédit. Les titres des sociétés Kereis Retail (et ses filiales) et iRegroup ont été cédés.
La production de crédits immobiliers en France, a connu un repli de -3% par rapport à l'année 2021 avec une production annuelle de crédits de 260 md€ (source : Banque de France). Cette diminution de la production de crédits immobiliers est corrélée à l'augmentation des taux d'intérêts observée depuis la moitié de l'année 2022. La remontée rapide de ceux-ci a entrainé une contrainte réglementaire liée au taux d'usure dont le calcul est mis à jour trimestriellement en France. Afin de limiter les effets du taux d'usure, la Banque de France a fait évoluer sa fréquence de calcul pour passer à un calcul mensuel à compter du 1er février 2023.

Les banques ont continué de resserrer les conditions de rémunération et d'acceptation des dossiers de la part des courtiers en crédit. Cela conduit à une pression sur les activités des courtiers en crédit et une diminution des demandes sur le marché primaire de l'accession au crédit pour la branche Grossiste du Groupe. En revanche, la mise en application de la loi Lemoine a permis au marché secondaire de la substitution de se développer rapidement sur le dernier quadrimestre de l'année permettant notamment aux assureurs dits alternatifs et aux mutualistes de gagner des parts de marché.

En Allemagne, après la baisse de son chiffre d'affaires en 2021, l'année 2022 a vu l'activité de CBP Deutschland revenir à son niveau antérieur à la crise sanitaire.

En Italie, CBP Italia a connu une croissance significative de son activité de conseil, de courtage et de gestion, à la fois en ce qui concerne l'assurance emprunteurs, mais aussi la gestion déléguée pour compte de tiers.

Le chiffre d'affaires en Espagne a cru avec le lancement de nouveaux partenariats avec des assureurs et des banques. Les partenariats en cours ont été renforcés et pour certains la durée d'engagement contractuel a été prolongée.

L'année 2022 a vu la création de la succursale de CBP Solutions Spain basée à Lisbonne et le changement de dénomination sociale des deux entités « CBP Solutions Spain » et « CBP Proteccion de Pagos» respectivement en « Kereis Solutions Spain » et « Kereis Correduria de Seguros ».

Acquisitions de l'exercice

Kereis Holding a acquis le 29 mars 2022, 51 % du capital social de la société allemande ProKonzept. ProKonzept est une société qui développe une solution logicielle d'aide à la vente à destination des courtiers en crédit et agents immobiliers allemands, composée d'un outil de gestion de la relation client et d'un module d'instruction crédit. Cette société technologique, créée en 2001, est basée à Berg, dans le sud-ouest de l'Allemagne.
Son acquisition représente pour le Groupe Kereis en Allemagne une opportunité de cross-sell en assurance emprunteur, sur le modèle de développement déjà réussi en France entre les filiales du Groupe Kereis, Alto Informatique et iAssure.
Cette opération renforce le pôle d'édition de logiciels du Groupe, déjà composé d'Alto, Minalea et Kereis technologie.

Le 30 juin 2022, Kereis Expertises filiale du Groupe a acquis 100% du capital d'Entalia, un cabinet de courtage spécialisé dans la distribution de contrats d'assurance vie et de retraite individuelle auprès des Travailleurs Non-Salariés en région parisienne, avec un focus sur la clientèle des métiers de bouche.

Au 30 juin Kereis Holding a acquis CaAssure, une entreprise digitale marseillaise spécialisée dans l'assurance emprunteur online depuis 2001. Grâce à cette opération, le Groupe acquiert un portefeuille en assurance emprunteur dont Cbp France assurera la gestion.

Début juillet Cbp France a acquis 100% du capital social de Dame Prévoyance, une jeune start-up de courtage grossiste spécialisée en assurance obsèques, complémentaire des activités de courtage en prévoyance individuelle de Cbp France et d'iAssure. Elle est spécialisée en prévoyance funéraire.

Ses produits sont distribués par les opérateurs de pompes funèbres indépendants et par les courtiers en assurance. De plus, iAssure pourra élargir son offre en proposant la gamme de contrats de Dame Prévoyance, dans une logique de complémentarité avec la gamme santé individuelle notamment.

Le 23 septembre le Groupe Kereis acquière le cabinet de courtage Valorielles et de ses filiales. Valorielles a été fondé il y a plus de 20 ans et articule son activité autour de deux pôles complémentaires :

- Son pôle courtage offre des produits d'épargne et de protection sociale sous les marques « Médical-Conseil », spécialisée sur les professions médicales et « optima conseil », dédiée aux autres professions libérales et aux chefs d'entreprise.
- Son pôle conseil propose des bilans retraite, des stratégies de fin de carrière et une assistance à la liquidation des droits à la retraite avec notamment un outil propriétaire reconnu « Optimaretraite».

L'acquisition de ce groupe représente une opportunité pour Kereis de renforcer ses offres et ses services de prévoyance et de retraite à destination des travailleurs indépendants.

Le 15 novembre 2022 Kereis Holding achète l'ensemble des titres de la société Cegema, un courtier grossiste multi-spécialiste. Historiquement positionné sur les garanties santé pour les séniors, Cegema propose désormais une offre santé multi-assureur, ainsi qu'une offre pour compte de tiers en marque blanche, à la fois en santé individuelle - son positionnement historique - mais aussi en prévoyance obsèques et en emprunteur.

Le Groupe Kereis acquière 66.67 % de la société Particeep le 5 décembre 2022. Particeep a pour activité la programmation informatique et notamment la création, le développement, l'édition et la maintenance de logiciels, d'applications internet et mobiles, le conseil en programmation informatique.

Enfin, Kereis Holding devient l'actionnaire majoritaire de Prim'Act par l'acquisition de 55 % de ses titres le 19 décembre 2022. Prim'Act est un cabinet de conseil en actuariat.

Gouvernance et juridique

Le Groupe Kereis organise sa gouvernance au niveau de sa maison mère, Kereis, autour d'un conseil de surveillance. Ce dernier comporte 7 membres dont 4 représentants de son actionnaire de référence et 3 membres indépendants. Il existe également un Comité Exécutif regroupant 11 membres dont le Président et les 3 directeurs généraux délégués.
Le 05 avril 2022, l'Assemblée Générale a nommé la société SUKA sarl (représentée par Monsieur Rémy Weber) en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Rémy Weber, démissionnaire.
Le Conseil de surveillance a ensuite nommé, par décisions du même jour, la société SUKA sarl en qualité de Président du Conseil de surveillance.
Le 6 juillet 2022, l'Assemblée Générale a nommé Madame Meriem Riadi en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée illimitée.

Évolution prévisible et perspectives pour l’année 2023

L'environnement économique devrait être marqué en 2023 par avec une poursuite de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt. En revanche, les succès commerciaux de ces dernières années ainsi que la poursuite de la croissance de nos portefeuilles, nous permettent d'être confiant dans les perspectives de croissance attendues. La poursuite de nos investissements réalisés notamment dans la digitalisation de nos processus nous permettent d'être confiants dans nos capacités à nous développer sur de nouveaux marchés et à maintenir le niveau de rentabilité du Groupe.

NOTE 8 – Base de préparation et présentation des états financiers consolidés

8.1- Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Kereis ont été préparés pour l'exercice de 12 mois, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. Par conséquent ils comprennent l'intégralité des informations requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels. Ils sont en conformité avec les dispositions de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Ces états financiers consolidés ont été préparés pour les besoins du Groupe Kereis, et étant destinés aux actionnaires, ont fait l'objet d'un arrêté par le Président en date du 19 avril 2023 et seront approuvés par l'Assemblée Générale le 24 avril 2023.

Ces états financiers consolidés IFRS établis correspondent au deuxième exercice du Groupe. Le Groupe ayant été constitué courant 2020, les états financiers consolidés présentent, par conséquent, une information comparative sur 23 mois.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee).

Les principes et méthodes comptables énoncés aux notes 8 et 9 ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022.

8.2- Référentiel applicable

Le Groupe a appliqué les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2021 à l'exception des amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2022 et qui sont les suivants :

- Amendements des normes IFRS 3 – Regroupement d'entreprises ;
- Amendements des normes IAS 16 – Immobilisations corporelles ;
- Amendements des normes IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- et des Améliorations annuelles 2018-2020.

Ces amendements et amélioration annuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Pour mémoire, le Groupe a appliqué dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 les décisions de l'IFRS IC relatives aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service) ainsi qu'à l'attribution d'un avantage post-emploi aux périodes de service.

L'information sectorielle requise au titre de la norme IFRS 8 et l'information relative au résultat par action requise au titre de la norme IAS 33 ne sont pas présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés du Groupe, car elles ne sont pas obligatoires pour le Groupe.

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire pour la période close au 31 décembre 2022 :

- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers et énoncé pratique sur les IFRS : Informations à fournir sur les méthodes comptables et les classement des passifs en courant / non courant ;
- Amendements à IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations ;
- Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- Amendement IFRS 16 : Passif de location dans le cadre d'une cession bail.

Kereis n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe.

8.3- Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

8.4- Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère Kereis SAS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies au millier d'euros près, sauf indication contraire.

8.5- Recours à des estimations et au jugement

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation. A cet égard, le Groupe estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent la valorisation des immobilisations incorporelles, l'évaluation des provisions, la valeur recouvrable du goodwill, l'estimation des engagements de retraites, la reconnaissance du revenu relatif aux commissions perçues en Italie (Voir note 9.3.2) et la reconnaissance du revenu tiré des contrats individuels d'assurance emprunteur en France (voir note 9.3.1).

8.6- Présentation des états financiers

▪ Bilan

Les actifs et passifs sont présentés au bilan en distinguant séparément les éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

• Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

Le « résultat opérationnel » inclut les éléments résultant de décisions ou d'opérations ponctuelles. Il s'agit des rubriques « résultat sur cession de participations consolidés », « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnels ». Ces deux dernières rubriques sont alimentées dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable serait de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Elles incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuel par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les « produits de trésorerie » nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus de la trésorerie d'exploitation, qui génèrent une trésorerie excédentaire. Les « autres produits et charges financiers » comprennent, entre autres, la variation de juste valeur et intérêts des instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur par résultat et la partie inefficace de la couverture en vertu du modèle de comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et des dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effet de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

La trésorerie analysée dans le tableau de flux comprend les disponibilités, des OPCVM, comptes à terme et dépôts à terme (de 3 mois et moins), nets des concours bancaires courants (présentés au passif) et hors intérêts courus non échus.

NOTE 9 – Principes et méthodes comptables

9.1- Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Kereis et de toutes les entités contrôlées ou entreprises associées sous influence notable.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS 10 et 11 et IAS 28, le groupe a effectué une analyse exhaustive de ses intérêts détenus dans des entités afin de déterminer son niveau de contrôle sur celle-ci.

Selon IFRS 10, Kereis a le contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Selon IFRS 11, le Groupe a le contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de celui-ci requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le Groupe classe ses intérêts dans des partenariats :

- Soit en tant qu'activité conjointe (si le Groupe a des droits sur les actifs et assume des obligations au titre des passifs, dans le cadre d'un partenariat) impliquant une comptabilisation « ligne à ligne » des actifs, passifs, produits et charges du partenariat ;

- Soit en tant que co-entreprise (si le Groupe a uniquement des droits sur les actifs nets concernés par un partenariat) impliquant une comptabilisation du placement selon la méthode de la mise en équivalence.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis ci-dessus, n'a pas conduit à identifier de co-entreprise ou d'activités conjointes (Cf. ci-après le paragraphe « Contrôle » de cette même note 9)

▪ Sociétés contrôlées

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle ont été consolidées.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments d'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts ne conférant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans la situation nette, dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global, est inscrite distinctement au bilan, au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé.

▪ Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions ayant trait aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle, ni un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de lien de dépendance technique.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les goodwill générés dans le cadre de l'acquisition des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres des sociétés mises en équivalence ».

9.2- Principes et méthodes comptables

▪ Date de clôture

Kereis a clôturé son deuxième exercice social le 31 décembre 2022 au terme d'un exercice de 12 mois. Son premier exercice courait sur 23 mois, c'est la raison pour laquelle les données comparatives des comptes consolidés courent sur la période du 4 février 2020 au 31 décembre 2021. L'ensemble des filiales du Groupe clôture leur exercice le 31 décembre de chaque année.

▪ Elimination de consolidation

Les créances et dettes, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Regroupements d'entreprises

Principes généraux

En application de la norme IFRS 3R, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont, en général, évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, plus
- Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, moins
- Le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, sauf exceptions

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle ou au prorata des actifs nets identifiables (évalués à leur juste valeur, sauf exceptions) de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprise ne peut être déterminée que provisoirement, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considérées.

Quelques précisions sur les principes énoncées ci-dessus :

- Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être estimée de façon fiable ;

- Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;

- Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat. Si des informations additionnelles sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition viennent à être connues dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, celles-ci viennent modifier la valeur du goodwill. En revanche, si ces informations sont liées à de nouveaux événements, elles sont comptabilisées en résultat (yc dans les 12 mois).

- A la date de prise de contrôle d'une entité, le Groupe à la possibilité pour l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière, de réévaluer celle-ci à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, conformément à IFRS 9.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

▪ Acquisition du Groupe Kereis Holding (Ex-Groupe CEP)

Au cours de l'exercice précédent (18 juin 2020), la société Kereis a acquis le groupe Kereis Holding. L'intégralité des titres de Kereis Holding détenus par Luxco Holding CEP II, Thriest Invest et CEP Manco a été acquis par Kereis, elle-même majoritairement détenue par des sociétés contrôlées par des fonds Bridgepoint, et minoritairement par certains managers.
Dans le cadre de cette acquisition, des financements ont été mis en place, et contractualisés par les entités Kereis et Kereis Holding pour un montant total de 850 millions d'euros (remboursement in fine) réparti entre une dette à long terme (LTB) de 725 m€ et une dette second-lien de 125 m€, d'une durée respective de 7 et 8 ans.
Le Groupe a par ailleurs profité des conditions favorables du marché de la dette pour renégocier en décembre 2020 un taux plus favorable sur la dette à long-terme (LTB), réduction du taux de référence. Elle a également remboursé partiellement, en mars 2021, 80 m€ de la dette second-lien et souscrit un complément de 80 m€ à la dette long terme (LTB).
En lien avec cette acquisition le Groupe a reconnu un goodwill au 31 décembre 2021 de 872,9 m€. Le calcul de ce dernier tient compte des travaux sur l'allocation du prix d'acquisition, qui a conduit à reconnaitre 437,8 m€ d'actifs incorporels (Cf. détail tableau ci-dessous).

▪ Allocation du prix d'acquisition de Kereis Holding (Ex-Groupe CEP)

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition du groupe Kereis Holding ont été réalisés. Ces travaux ont conduit, à reconnaitre, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles (voir tableau ci-dessus).

A l'issu de ces travaux le Goodwill (après impôts différés passif) a été alloué aux quatre UGT et regroupement d'UGT suivants : l'UGT « Courtage Assurance France » pour 616 millions d'euros, l'UGT « Courtage Crédit » pour 50 millions d'euros (cédé le 11 mai 2022), l'UGT « Grossiste » pour 118 millions d'euros et l'UGT « International » pour 88 millions d'euros (Cf. note 9.4.2. - Paragraphe sur les « Goodwill »).

Le tableau ci-dessous reprend les principaux actifs identifiables acquis et passifs repris :

Immobilisation incorporelles	UGT	Juste valeur en milliers d'euros
"Backlog" France	Courtage Assurance France	172 644
"Autres actifs contractuels"	Courtage Assurance France	160 634
Marque "cbp"	Courtage Assurance France	11 963
"Backlog" Italie	Courtage Assurance International	16 874
"Autres actifs contractuels" Italie	Courtage Assurance International	31 868
Marque "cbp"	Courtage Assurance International	4 287
Backlog France (part de l'ADE chez iAssure)	Courtage grossiste & Activités de services	14 415
Technologie	Courtage grossiste & Activités de services	8 880
Contrats de franchisés	Courtage Crédit	6 394
Marque "Empruntis"	Courtage Crédit	6 785
Marque "ACE Crédit"	Courtage Crédit	3 099
Total des actifs identifiables acquis		**437 843**

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC/PIDR)	Groupe	Juste valeur en milliers d'euros
Valeur de l'obligation à la date d'acquisition	Groupe	7 120
Total des passifs identifiables repris		**7 120**

Les techniques d'évaluation retenues sont :

- La méthode des bénéfices excédentaires retenue pour la détermination de la juste valeur des « Backlog », des autres actifs contractuels et des contrats de franchisés ;
- La méthode des redevances (Relief from Royalty Method) a été retenue pour la détermination de la juste valeur des marques et du logiciel (Technologie).

▪ Acquisition en 2022 des sociétés ProKonzept, Entalia, CaAssure, Dame Prévoyance, Groupe Valorielles, Cegema, Particeep et Prim'Act

Le 29 mars 2022, le Groupe Kereis a pris une participation de 51 % dans la société ProKonzept basée à Berg en Allemagne.

Le 30 juin 2022, la société Exper a acquis 100% des titres de la société Entalia. Entalia est un courtier spécialisé dans la distribution de contrats d'assurance vie et de retraite individuelle auprès des Travailleurs « Non Salariés » en région parisienne.

Le 30 juin 2022, le Groupe Kereis a acquis la totalité des titres de la société CaAssure, une entreprise digitale spécialisée dans l'assurance emprunteur online depuis 2001.

Le 5 juillet 2022, La société Kereis Holding a acquis 100% du capital social de Dame Prévoyance, une jeune start-up de courtage grossiste spécialisée en assurance obsèques.

Le 23 septembre 2022, le Groupe Kereis a acquis le groupe Valorielles constitué de sept sociétés.

Le 15 novembre 2022, Kereis Holding a acquis 100% des titres de la société Cegema, ancienne filiale de l'assureur Swiss Life, basée à Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes. Cegema est un courtier grossiste multi-spécialiste. Il propose une offre santé multi-assureur, ainsi qu'une offre pour compte de tiers en marque blanche, à la fois en santé individuelle, mais aussi en prévoyance obsèques et en emprunteur.

Le 5 décembre 2022 Le Groupe a pris une participation majoritaire de 66,6 % dans la société Particeep, fintech et assurtech créée en 2013 et basée à Paris. Cette société vient renforcer la gamme de solutions de fronts de vente proposée par le Groupe.

Et fin décembre 2022, le Groupe Kereis a pris une participation de 55 % dans la société Prim'Act, cabinet d'actuariat-conseil. Avec cette acquisition, le Groupe renforce son expertise dans le domaine de l'actuariat en assurance de personnes.

Le montant global de ces acquisitions s'élève à 73,2 m€.

▪ Allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises en 2022

Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition sont en cours de réalisation.

Kereis a comptabilisé des Goodwill provisoires. A date, le montant global reconnu dans les comptes du Groupe s'élève à 67,8 m€. Les goodwill provisoires de ProKonzept, Particeep et Prim'Act ont été déterminés en évaluant les intérêts minoritaires selon leur quote-part des actifs acquis (méthode dite du « goodwill partiel »).

Les calculs définitifs seront réalisés courant 2023.

▪ Coûts liés aux acquisitions

Le Groupe a encouru des frais connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de juristes et des coûts de « due diligence ».

Ces coûts sont de 1,7 m€ pour l'acquisition des sociétés en 2022. Ces frais ont été constatés au poste « Charges externes » du compte de résultat.

▪ Analyse du contrôle des sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act

Le Groupe a mené une analyse du contrôle du Groupe sur les sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act, détenues respectivement à hauteur de 51,0%, 66,6% et 55,0%.

Les analyses menées ont permis de conclure que le Groupe dispose du pouvoir de décider unilatéralement des activités pertinentes de ces trois entités, et qu'ainsi le Groupe contrôle celles-ci.

▪ Puts sur intérêts minoritaires

Le Groupe Kereis a consenti, au cours de l'exercice 2022, aux associés minoritaires des sociétés ProKonzept, Particeep et Prim'Act des options de ventes (puts) portant respectivement sur 49,0%, 33,3% et 45,0% des titres. Les analyses menées par le Groupe ont permis de justifier que les minoritaires conservent un accès présent aux bénéfices, et ont opté pour le maintien des intérêts minoritaires induisant la comptabilisation des dettes de put en contrepartie des capitaux propres part du Groupe (Cf. note 11.17 « Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires »).

▪ Cession des sociétés Kereis Retail et iRegroup

Le 11 mai 2022 Le Groupe a cédé la totalité des titres des sociétés Kereis Retail et iRegroup. En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs de ces sociétés et leurs filiales ont été déconsolidés.

Le groupe a enregistré dans le compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » conformément à la norme IFRS 5, le résultat jusqu'à la date de cession de l'ensemble des sociétés cédées et la moins-value de cession générée dans le cadre de cette opération (Cf. détail note 12.8).

9.3 Reconnaissance du revenu (IFRS 15)

9.3.1 Courtage assurance France

Le Groupe, au sein du Pôle Courtage Assurance agit pour le compte des assureurs dans la gestion de contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur collectif et individuels. Le Groupe sur les contrats emprunteurs collectifs reconnait le chiffre d'affaires au fil de l'émission des primes périodiques et donc reconnait en linéaire les revenus. Les éventuelles rétrocessions de commissions à des tiers sont comptabilisées en moins du chiffre d'affaires selon les mêmes modalités que ce dernier. En revanche sur les contrats emprunteurs individuels, le chiffre d'affaires est reconnu en se référant à l'avancement des dépenses (voir note ci-dessous).

Commissions fixes

Le Courtage Assurance du Groupe Kereis conclut avec ses partenaires compagnies d'assurance des protocoles de gestion aux termes desquels le Groupe s'engage à délivrer aux dites compagnies un spectre étendu et personnalisable de services de gestion, allant de la gestion de l'adhésion à la gestion des sinistres (en délégation de la compagnie d'assurance) en passant par la gestion administrative des contrats et de leurs flux associés, moyennant une commission fixe perçue au fur et à mesure de l'émission périodique des primes d'assurance.

Pour chaque génération, le chiffre d'affaires issu de la gestion des contrats d'assurance emprunteur prévu aux protocoles de gestion avec les Compagnies d'assurance est enregistré en fonction de l'avancement des services rendus aux Compagnies d'assurance, les clients du Groupe. La mesure de cet avancement diffère selon qu'il s'agit de contrats individuels d'assurance emprunteur (« ADE »), ou de contrats groupe d'assurance emprunteur (« ADE »), en raison du profil différencié d'engagement des dépenses sur la durée du contrat :

- Pour les contrats collectifs d'ADE qui présentent des garanties et tarifications standardisées, la mesure de l'avancement se fait au rythme de l'émission / encaissement des primes périodiques d'assurance prélevées auprès des assurés au profit des assureurs, les coûts de gestion s'y rattachant étant engagés par le Groupe sur ce même rythme.

- Pour les contrats individuels d'ADE qui nécessitent des analyses (garanties, tarification) individualisées selon le profil de risque de chacun des assurés avant l'adhésion, la mesure de l'avancement s'opère par les coûts engagés par le Groupe, afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services de gestion rendus à l'assureur et de permettre ainsi une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services rendus aux assureurs et prévus aux contrats. Cette mesure résulte de la mise en œuvre d'outils de comptabilité analytique destinés à estimer (i) le coût total attendu de la gestion par le Groupe d'une génération de production de contrats individuels d'assurance emprunteur à l'intérieur d'un protocole de gestion conclu avec un assureur, et (ii) la répartition de ce coût total entre l'année d'entrée dans l'assurance par les assurés et les années subséquentes jusqu'à l'extinction du contrat d'assurance Individuel des assurés. Concrètement, les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée par l'assuré, et constituent un produit à recevoir (cf. 11.5.2) sur les assureurs, et sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires en fonction des coûts de gestion encourus.
  Si une perte à terminaison est anticipée, le complément de perte non encore comptabilisée (obtenue par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte constatée à l'avancement à la clôture de l'exercice) serait comptabilisé en provisions.

Commissions de bonne gestion

Certains protocoles avec les partenaires compagnies d'assurance peuvent compléter la rétribution des services de la société sous forme de commissions fixes par des commissions de bonne gestion conditionnées à l'atteinte de certains critères de performance. Ces critères de performance sont principalement de deux natures :

- Les conditions d'atteinte de certains volumes de production : le cas échéant, les commissions de bonne gestion s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel les volumes ont été produits pour leur montant le plus probable ;
- Les conditions d'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance : le cas échéant, les commissions de bonne gestion s'y rapportant sont comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel elles sont encaissées.

9.3.2 Courtage assurance International

Concernant les revenus issus des contrats à primes uniques en Italie, CBP Italia, qui exploite les opérations du Groupe en Italie, intervient sur le marché italien du courtage d'assurance des prêts immobiliers et consommation au travers principalement de la distribution et de la gestion de deux types de contrats :

- CQS - La cession salariale qui est un type de prêt aux employés, qui prévoit le remboursement du prêt, par le biais de retenues mensuelles sur salaires ne dépassant pas un cinquième de leurs salaires ;
- CQP - La cession du cinquième de la pension est un type de prêt aux retraités italiens, qui prévoit le remboursement du prêt par des retenues mensuelles ne dépassant pas un cinquième de leurs pensions.

Cbp Italia perçoit une prime unique au moment de la souscription du contrat d'assurance. En vertu de la réglementation applicable, la portion de la commission de gestion perçue au titre d'un contrat d'assurance qui serait éteint par anticipation peut dans certains cas devoir être remboursée par CBP Italia.

S'agissant d'une prestation de gestion dont le bénéfice est transféré au client (l'assureur) de façon continue sur la durée du contrat d'assurance géré, le revenu afférent de CBP Italia est reconnu à l'avancement par les coûts afin de mieux refléter le rythme de fourniture des services à l'assureur et permettre une meilleure adéquation entre engagement des dépenses et produits de la gestion des services prévus au contrat. Les commissions totales attendues de la gestion du contrat sont estimées à l'origine en tenant compte de la probabilité de résiliation anticipée et du risque de reversement de la portion de commissions non acquises. Elles sont ensuite rapportées en chiffre d'affaires au rythme de l'avancement des coûts de gestion qui est déterminée sur les bases d'outils analytiques.

9.4- Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilité du bien dans l'entreprise.

▪ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3R, les goodwill ne sont pas amortis. En contrepartie ils font l'objet d'un test de dépréciation qui est réalisé annuellement au 31 décembre ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur. A la date d'acquisition, chaque goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT devant retirer des avantages de l'acquisition. Le Groupe a identifié trois UGT et regroupement d'UGT (l'UGT « Courtage Assurance France », l'UGT « Grossiste » et l'UGT « International »). Les goodwill sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Les méthodes de dépréciation sont décrites dans la note « Dépréciation d'actifs ».

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des actifs qui ont une durée d'utilité définie, à l'exception des marques pour lesquelles la durée est indéterminée.

Les actifs issus des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été évalués à la juste valeur et diminué des amortissements et dépréciation les cas échéants comptabilisés. Il s'agit :

• Logiciels acquis ou créés	5 ans
• Réseaux de franchisés*	16 ans
• Technologies IT spécifiques*	7 à 11 ans
• Autres actifs incorporels*	5 à 12 ans
• Marques*	non amorties

(*) Actifs issus des travaux de l'allocation des prix d'acquisition.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. paragraphe 9.5.5)

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité estimée. Les principales durées sont les suivantes :

• Installations générales, agencements, aménagements	8 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier	8 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de sa décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des « dotations aux amortissements ».

Le Groupe ne compte aucun immeuble de placement dans ses immobilisations.

▪ Droits d'utilisation (IFRS 16)

Le Groupe applique la norme IFRS 16. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant, à la date d'entrée du dit contrat, si ce dernier porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et à la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme au titre des contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois et des biens de faible valeur unitaire à neuf, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 euros, sont utilisées.

Le traitement comptable est le suivant :

• Comptabilisation au poste « Droit d'utilisation de l'actif » des droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;

• Comptabilisation d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;

• Comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. La durée d'amortissement du droit d'utilisation est déterminée sur la base de la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain (L'analyse de la période de location, principalement pour les biens immobiliers, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension) ;

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du spread de crédit du groupe. Le taux est différent pour l'activité de Courtage Assurance France et les autres activités du groupe.

Le Groupe s'est doté d'un outil permettant de réaliser pour chaque contrat remplissant les critères de capitalisation IFRS 16 une évaluation des droits d'utilisation et de la dette financière liée et de l'ensemble des impacts sur le compte de résultat et le bilan conformes à IFRS 16.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières (locaux administratifs) ; le solde correspond à des véhicules.

Les loyers des contrats exemptés demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

9.5- Dépréciation d'actifs

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et sa sortie in fine. Conformément à IFRS 13, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives aux goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat sur la ligne « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ». Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté, représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Risque de crédit

Conformément à IFRS 9, une dépréciation est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives et cela afin de se couvrir contre le risque de crédit, c'est-à-dire de couvrir le risque que le client fasse défaut et ce dès la comptabilisation de la créance.

9.6- Actifs financiers non dérivés et autres actifs

▪ Principe de comptabilisation

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur typologie et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Ainsi, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;**
- **Les actifs financiers au coût amorti ;**
- **Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.**

• Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

Il s'agit uniquement d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Ils correspondent uniquement aux placements de la trésorerie. La trésorerie est investie en placements financiers à court terme, en OPCVM de trésorerie, en compte à terme, ou dépôt à terme (« équivalent monétaire ») et qui présentent donc un risque en capital et une volatilité très faible.
Ces placements de trésorerie répondent aux quatre critères IAS 7 (§6) pour être classés au bilan dans la catégorie « Trésorerie ou équivalents de trésorerie » en actifs courants. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

• Les actifs financiers au coût amorti ;

Cette catégorie inclut principalement divers prêts et créances. Ils sont comptabilisés à l'émission à leur juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du Taux d'Intérêt effectif (TIE). Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant initial de la facture. Une perte de valeur est enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. Pour les créances clients, le système de provisionnement couvre également les pertes attendues.

Les prêts rattachés à des participations, les dépôts et cautionnements, les créances d'exploitation et les autres créances, sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en « Autres actifs financiers courants et non courants », « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants et non courants ».

• Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat ;

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, lors de leur première comptabilisation et ultérieurement. Les variations de valeur temporaires et les résultats de cession sont enregistrés en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

▪ Les actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés et autres actifs détenus par le groupe sont les suivants :

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les créances liées aux opérations d'assurances (primes, commissions distributeurs de contrats d'assurance, indemnités pour sinistres, …).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités comptabilisées au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse.

9.7- Passifs financiers non dérivés et autres passifs

▪ Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés comprennent :

- **Les emprunts et concours bancaires ;**
- **Les dettes locatives ;**
- **Les dettes fournisseurs et autres créanciers.**

Les emprunts et concours bancaires

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du Taux d'Intérêts Effectifs (T.I.E.). Les frais d'émission encourus lors de la mise en place de ces derniers sont portés dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et comptabilisés selon la méthode du T.I.E. en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, conformément à IFRS 9.

Le Groupe a souscrit des obligations convertibles (OC) à taux fixe, dont le contrat d'émission stipule que les porteurs peuvent demander la conversion volontaire des OC en actions de préférence 2 (ADP 2), selon une parité de conversion variable. Ce droit de conversion encapsulé dans l'obligation est constitutif d'un dérivé incorporé qui doit être comptabilisé au bilan pour sa juste valeur. Sur la base d'une analyse menée conjointement avec ses conseils, le Groupe a considéré que ce droit de conversion n'était pas de nature à capter un éventuel accroissement de la valeur de Kereis au bénéfice des porteurs, de sorte qu'aucun dérivé incorporé n'a été « détaché » de la valeur des obligations convertibles émises le 18 juin 2020, sa juste valeur étant jugée non significative.

La fraction à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus non échus des emprunts bancaires et les concours bancaires sont présentés en passif courant sur la ligne « Emprunts à court terme ».

Les dettes locatives

Ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16.

Dettes fournisseurs et autres créanciers

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

9.8- Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés (swaps de taux et caps). Ces instruments ont été négociés de gré à gré afin de couvrir le Groupe Kereis sur son exposition aux risques de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables.
Les dérivés ont été comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur ont été comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

▪ Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est facultative et est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Il n'existe que trois types de couvertures selon IFRS 9 : la couverture de flux de trésorerie, de juste valeur et d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.
Le Groupe Kereis applique la couverture de flux de trésorerie. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger et de couverture de juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont directement comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées directement en résultat financier.

Peuvent notamment être qualifiés d'instrument de couverture de flux de trésorerie les swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable des dettes et les caps garantissant une couverture à la hausse des taux, tout en bénéficiant pleinement d'éventuelles baisses.

Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés ou ceux dont les caractéristiques permettaient d'être éligibles à la comptabilité de couverture mais pour lesquels il n'a pas été démonté, dès l'origine, la possibilité de qualifier ces instruments dans une relation de couverture (l'opération est donc requalifiée comme une position spéculative) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Méthode de détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments de taux est déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Ces dettes sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires sans transfert des risques et avantages liés à ces titres.
Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice estimé conformément aux modalités contractuelles en date de comptabilisation qui est au besoin révisée lors des arrêtés ultérieurs en fonction des nouvelles estimations du prix d'exercice.
La contrepartie de ce passif est enregistrée intégralement en déduction des « capitaux propres – part du groupe ».
La variation ultérieure du passif est comptabilisée par ajustement du montant des « capitaux propres – part du groupe ».
Le résultat part du Groupe reste calculé sur la base du pourcentage de parts détenu dans la filiale, sans tenir compte du pourcentage d'intérêt attaché à ces options.

9.9- Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et conformément à la norme IAS 37, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'évènements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur la ligne « Dotations aux provisions » et les reprises sur les lignes correspondant à la nature des dépenses couvertes. Lorsque la reprise de provision est supérieure à la sortie de ressource, la différence est classée sur la ligne « Autres produits d'exploitation ».

9.10- Capitaux propres

Les actions de préférence (de catégorie 1 & 2) émises par le Groupe ont été classées dans les capitaux propres. En effet, il n'existe aucune obligation de remettre de la trésorerie en application des dispositions contractuelles des actions de préférence émises, en conséquence ces dernières répondent aux critères de classification en instrument de capitaux propres.

9.11- Engagement sociaux

Le Groupe reconnait quatre catégories d'avantages du personnel définies par la norme IAS 19 :

- **Les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont comptabilisés en charge au fur et à mesure des services rendus : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** :

  Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies.

  Dans **les régimes à cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure des services rendus ce qui correspond au calendrier de versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de la période. En France, il s'agit des cotisations versées dans le cadre du régime général de la sécurité sociale et aux régimes complémentaires pour cadres et non cadres.

Dans **les régimes à prestations définies**, le risque actuariel incombe à l'entreprise. Il s'agit des indemnités de fin de carrière en France (IFC) et d'un régime équivalent en Italie (TFR). Une provision est enregistrée au passif du bilan (au poste « Dettes pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi ») pour couvrir l'intégralité de cet engagement de retraite. Cet engagement est évalué par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetées pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles :

- Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- Du taux de rotation calculé en faisant le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents ;
- Des salaires et appointements moyens, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- D'un taux d'évolution de la rémunération par âge ;
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière. Ce taux est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (taux IBOXX Corporates AA 10+),
- D'un calcul de probabilité de vie jusqu'à la retraite déterminé par référence aux tables de mortalité (Table INSEE).

Les écarts actuariels, déterminés pour ce régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les réévaluations du passif au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif, tous deux déterminés au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période. Les charges d'intérêt net sont comptabilisées en résultat financier.

Le coût des services rendus, désigne l'accroissement de la dette actuarielle résultant des services rendus au cours de l'exercice. Il correspond au coût normal (ou unité de crédit) calculé à l'ouverture, majoré d'une année supplémentaire d'intérêt (taux d'actualisation à l'ouverture). Ce coût est comptabilisé en frais de personnel.

- **Les autres avantages à long terme** pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en Comptes Epargne Temps (« CET »).

- **Les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaires. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Le comité d'interprétation des normes IFRS a publié le 24 mai 2021 une décision relative à la répartition du coût des services associé aux régimes à prestations définies pour lesquels (i) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise à la retraite, (ii) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, et (iii) le montant d'indemnité est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Cette décision a été appréhendée dans la détermination de l'engagement.

9.12- Paiement en actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Le plan de paiements fondés sur les actions émises par le Groupe est un plan éligible à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été attribué par Kereis et est comptabilisé en charge dans la rubrique « Charges de Personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'instrument par le nombre estimé d'actions acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires (sans décote d'incessibilité ou de dividende attendu).

Description des plans d'attribution gratuite d'actions :

Type de plan	**Attributions gratuites d'actions**
Période d'attribution	Du 18 juin 2020 au 31 décembre 2022
Période de conservation	2 ans
Durée de la période d'acquisition	1 an
Modalités de règlement	Titres Kereis
Bénéficiaire	**Salariés et/ou mandataire sociaux de Kereis ou d'une de ses filiales**
Nombre de titres attribués depuis le 18 juin 2020	9 576 914
Valeur nominale de l'action au jour de l'attribution	0,5 euro
Condition de performance	Non
Conditions en cas de départ du Groupe pendant la période d'acquisition	**Oui**
Juste valeur au 31 décembre 2022	1,2 euro

Les attributions gratuites d'action concernent pour partie les principaux dirigeants (au sens d'IAS 24) du Groupe Kereis.

9.13- Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », l'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé (i.e. : le taux en vigueur lors du retournement de la différence temporelle). Le calcul est effectué chaque année par entité fiscale selon la méthode du report variable, ce qui signifie que toute variation du taux d'impôt attendu entraînera un ajustement de l'impôt différé.

Les taux d'impôt sur les sociétés entérinés par la législation fiscale sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés actifs sont reconnus dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Note sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) :

La loi de finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacé par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée comme cette dernière, en charges opérationnelles ;

- La Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée, a été analysée par le Groupe comme répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncé par IAS 12 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Le Groupe a jugé en effet que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette norme, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dans les comptes des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée en « charge d'impôt ».

Crédit d'impôt recherche et innovation :

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.
Le Groupe Kereis a considéré que le crédit d'impôt recherche et innovation répondaient à la définition d'une « subvention d'exploitation », et à comptabiliser ces crédits dans les « Autres produits de l'activité » du Résultat Opérationnel Courant (Cf. note 12.5).

Note 10- Information relatives au périmètre de consolidation

10.1- Périmètre de consolidation

En 2022 le groupe a acquis les sociétés ou groupe de sociétés suivants : ProKonzept, Entalia, CaAssure, le groupe Valorielles, Cegema, Particeep, Prim'Act et Dame Prévoyance (Cf. détail Note 7 § « Acquisitions de l'exercice »). Dame Prévoyance a été absorbée lors d'une Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) par Cbp. Entalia a également fait l'objet d'une TUP, elle a été absorbée par Expertise pour la prévoyance et la retraite (Exper).

Minalea information services a fusionnée dans Minalea (TUP).

Enfin, le 11 mai 2022 iRegroup, Kereis Retail et ses filiales ont été vendus.

Sociétés	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
					% de contrôle		% d'intérêts	
Access Immo	Intégration globale	France	5 Place de l'Hôtel de Ville 95300 Pontoise	799 070 354		100,00%		100,00%
ACE Patrimoine	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	425 047 883		100,00%		100,00%
Alto Informatique (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	382 890 101	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ASNEF - Cbp SL	Mises en équivalence	Espagne	C/Claudio Coello 69 A 28001 Madrid - Espagne		50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ASSFI	Intégration globale	France	42, boulevard de Bretagne - 16000 Angoulême	377 609 136	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
Association iAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	W442025183	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CaAssure	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	434 165 551	100,00%		100,00%	
Cbp (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	863 800 868	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cbp Deutschland (1)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	803 174 705	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Cbp Solutions Poland	Intégration globale	Pologne	Aleja Jana Pawla II, nr 25 00-854 Warszawa (Varsovie)			100,00%		100,00%
Cegema	Intégration globale	France	679 avenue docteur Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet	378 966 485	100,00%		100,00%	
Empruntis	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	429 814 395		100,00%		100,00%
Empruntis l'agence	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	484 182 852		100,00%		100,00%
Expertise pour la prévoyance et la retraite (Exper) (2)	Intégration globale	France	1 rue des Promenades 59110 La Madeleine	330 942 053	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Kereis	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	822 620 225	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GIE Kereis Retail	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 580 856		100,00%		100,00%
iAssure (2)	Intégration globale	France	3 rue Victor Schoelcher - 44800 Saint-Herblain	524 114 600	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Immofi Conseil	Intégration globale	France	70, Boulevard Robert BARRIER - 73100 AIX-LES-BAINS	451 349 138	100,00%		100,00%	

Sociétés (suite)	Méthode d'intégration	Pays	Adresse	N° SIREN	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
					% de contrôle		% d'intérêts	
Immopret France	Intégration globale	France	37 boulevard Carnot 59800 Lille	502 647 142		100,00%		100,00%
iRegroup	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	790 152 565		100,00%		100,00%
Kereis (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	881 637 128	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Correduria de Seguros	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Développement I (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	907 987 267	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Formation (2)	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	824 623 458	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Holding (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	532 465 192	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Italia (1)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	504 185 463	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Retail	Intégration globale	France	4 allée de Seine 93285 Saint-Denis	805 293 339		100,00%		100,00%
Kereis Solutions Deutschland GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 – 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Solutions Iberia	Intégration globale	Espagne	av. Diagonal, 622 entlo. 08021 Barcelona - Espagne		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Technologies (2)	Intégration globale	France	19 avenue de l'Opéra 75001 Paris	892 334 822	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Kereis Versicherungsmakler GmbH	Intégration globale	Allemagne	Rossstrasse 96 – 40476 Düsseldorf		100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Minalea	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes – Annecy le Vieux 74940 Annecy	814 177 275	51,04%	51,04%	51,04%	51,04%
Minalea information services	Intégration globale	France	PAE les Glaisins - 6 avenue du Pré de Challes – Annecy le Vieux 74940 Annecy	844 850 677		51,04%		51,04%
Particeep	Intégration globale	France	176 avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	790 884 084	66,67%		66,67%	
Prim'Act	Intégration globale	France	42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris	791 352 784	55,00%		55,00%	
ProKonzept	Intégration globale	Allemagne	Stockenwald 1 – 88276 Ravensburg/Berg		51,00%		51,00%	
Valorielles	Intégration globale	France	70 boulevard Robert Barrier 73100 Ais-les-Bains	483 004 891	100,00%		100,00%	

(1) Cbp Italia possède une succursale en Italie à Milan, Cbp Deutschland en Allemagne à Düsseldorf, Minalea en Italie à Milan et en Espagne à Madrid et Kereis Solutions Iberia au Portugal à Lisbonne.

(2) L'ensemble des sociétés du groupe sont intégrées fiscalement au titre de l'exercice clos 2022, à l'exception : des filiales espagnoles, Allemandes, Italienne, du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des sociétés Assfi, Minalea, Particeep, Prim'Act, Immofi Conseil, Cegema, CaAssure et Valorielles. Jusqu'au 31 décembre 2020 la société Kereis Holding (Ex-Financière Holding CEP) était la société tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants. Depuis le 1er janvier 2021, la société Kereis est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223A du CGI et suivants.

La forme juridique S.A.S. (Société par actions simplifiée) est la forme juridique de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe à l'exception du G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique), de Cegema (SA) et de l'Association iAssure.

11.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

11.1 Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	902 634		902 634
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement	3 402	1 787	1 615
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	60 900	22 944	37 956
Autres immobilisations incorporelles (*)	433 279	104 275	329 004
Immobilisations incorporelles en cours	12 176		12 176
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	**509 757**	**129 006**	**380 751**

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Amortissements	Net
Goodwill			
Goodwill	885 050		885 050
Autres immobilisations incorporelles			
Frais de recherche et de développement			
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	44 614	11 667	32 947
Autres immobilisations incorporelles (*)	446 843	61 487	385 356
Immobilisations incorporelles en cours	4 378		4 378
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total autres immobilisations incorporelles	**495 835**	**73 154**	**422 681**

(*) Immobilisations issus des travaux de l'allocation du prix d'acquisition pour 437,8 millions d'euros (en valeur brute. Voir détail page suivante).

Des tests de dépréciation des goodwill ont été réalisés pour chacune des UGT du Groupe. Ces tests ont été réalisés à partir des plans à moyen terme préparés par le groupe concomitamment au budget 2023. Ces tests reposent sur un « Discounted Cash Flows » (DCF), le taux retenu pour l'actualisation des flux (WACC) est indiqué dans le tableau ci-après. Le taux de croissance à l'infini considéré est de 2,5% (pour l'ensemble des UGT du Groupe). Une augmentation de 50 points de base du WACC n'aurait pas de conséquence sur la valeur recouvrable aboutissant à la constatation d'une dépréciation et cela pour l'ensemble des UGT du Groupe.

En milliers d'euros

UGT	WACC (*)	Valeur nette comptable (Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation)	Valeur recouvrable
Courtage Assurance France	9,00%	1 007 812	1 847 087
Courtage grossiste & Activités de services	9,20%	169 780	192 718
Courtage Assurance International	10,20%	123 705	207 194
Total		**1 301 297**	**2 246 999**

(*) Le WACC utilisé par le groupe est à 9,20 % et on intègre une majoration (prime de risque) pour l'UGT Assurance International.

Variation
Immobilisations incorporelles & goodwill

En milliers d'euros

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture
Goodwill						
Goodwill	885 050	17 584				902 634
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement		3 314	88			3 402
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	44 614	1 735	10 532	(42)	4 061	60 900
Autres immobilisations incorporelles (*)	446 843	(13 466)	6	(427)	323	433 279
Immobilisations incorporelles en cours	4 378	(573)	12 755		(4 384)	12 176
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	**495 835**	**(8 990)**	**23 381**	**(469)**		**509 757**

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Reprise / Diminution	Autres mouvements	Clôture
Dépréciations/Perte de valeur des goodwill						
Goodwill						
Total valeur nette des goodwill	885 050	**17 584**				**902 634**
Amortissements/Dépréciations sur les immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement		1 744	43			1 787
Concessions et droits similaires, licences, logiciels	11 667	32	11 259	(14)		22 944
Autres immobilisations incorporelles	61 487	2 927	40 288	(427)		104 275
Immobilisations incorporelles en cours						
Total Amortissements/Dépréciations	**73 154**	**4 703**	**51 590**	**(441)**		**129 006**
Total valeur nette des immobilisations incorporelles	**422 681**	**(13 693)**	**(28 209)**	**(28)**		**380 751**

(*) Les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition du sous-groupe Kereis Holding (Ex-Groupe CEP) ont été réalisées en 2021. Les travaux ont conduit à reconnaitre, évaluer et comptabiliser des immobilisations incorporelles : réseaux de franchisés pour 6,4 millions d'euros, des marques (« Cbp » en France et en Europe, « Empruntis » et « ACE ») pour 26,1 millions d'euros, une Technologie IT pour 8,9 millions d'euros et d'autres actifs incorporels pour 396,4 millions d'euros (« Backlog » pour 203,9 millions d'euros et 192,5 millions d'euros correspondant aux autres actifs contractuels).
A l'issu de ces travaux le Goodwill résiduel en 2021 (après impôts différés passif) a été alloué aux quatre UGT et regroupement d'UGT suivants : l'UGT « Courtage Assurance France » pour 616 millions d'euros, l'UGT « Courtage Crédit » pour 50 millions d'euros (Voir commentaire ci-dessous sur la cession de Kereis Retail et iRegroup), l'UGT « Grossiste » pour 118 millions d'euros et l'UGT « International » pour 88 millions d'euros (Cf. note 9.4- Paragraphe sur les « Goodwill »).

La détermination des goodwill en lien avec les acquisitions réalisées en 2022, n'est que provisoire au 31 décembre 2022. Le Groupe dispose d'un délai d'un an pour finaliser les études nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition.

La cession du Kereis Retail et iRegroup le 11 mai 2022 a eu pour conséquence la disparition de l'UGT « Courtage Crédit » en 2022.

11.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	18	3	15
Autres immobilisations corporelles (*)	5 852	3 511	2 341
Immobilisations corporelles en-cours	72		72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5		5
Total immobilisations corporelles	**5 947**	**3 514**	**2 433**

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Immeubles de placement			
Installations techniques, matériels et outillages	17	0	17
Autres immobilisations corporelles (*)	2 999	1 038	1 961
Immobilisations corporelles en-cours	142		142
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	**3 158**	**1 038**	**2 120**

(*) Les « Autres immobilisations corporelles » sont composées principalement de matériel de bureau & informatique et d'installations générales.

Variation
Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	17	18		(17)		18
Autres immobilisations corporelles	2 999	2 624	578	(479)	130	5 852
Immobilisations corporelles en-cours	142		73		(143)	72
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			5			5
Total immobilisations corporelles	**3 158**	**2 642**	**656**	**(496)**	**(13)**	**5 947**

	31/12/2022					
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Cession	Autres mouvements	Clôture
Amortissements/Dépréciations						
Terrains						
Immeubles de placement						
Installations techniques, matériels et outillages	0	14	1	(12)		3
Autres immobilisations corporelles	1 038	1 290	949	237	(3)	3 511
Immobilisations corporelles en-cours						
Total Amortissements/Dépréciations	**1 038**	**1 304**	**950**	**225**	**(3)**	**3 514**
Total valeur nette des immobilisations corporelles	**2 120**	**1 338**	**(294)**	**(721)**	**(10)**	**2 433**

11.3 Droit d'utilisation de l'actif

En milliers d'euros

	31/12/2022			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation de l'actif				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	20 419	5 450		14 969
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	947	436		511
Total droit d'utilisation de l'actif	**21 366**	**5 886**		**15 480**

En milliers d'euros

	31/12/2021			
	Brut	Amortissements	Dépréciations	Net
Droit d'utilisation				
Droit d'utilisation des actifs loués : Immobilier (*)	25 747	3 565	1	22 181
Droit d'utilisation des actifs loués : Véhicule	825	293		532
Total droit d'utilisation de l'actif	**26 572**	**3 858**	**1**	**22 713**

(*) Le bail de l'immeuble de Saint Herblain (Loire-Atlantique - 44) a fait l'objet d'un renouvellement en 2022 pour 9 ans. A cette occasion, le loyer a fait l'objet d'une renégociation et a été revu à la baisse.

En 2021, les locaux loués à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis - 93) ont fait l'objet d'une renégociation partielle. Le bail existant a été remplacé fin 2021 par deux baux. Ce replacement s'est traduit par une diminution de la surface louée (deux étages loués, au lieu de trois auparavant) accompagné d'un allongement de la durée de location (le bail initial arrivait à échéance en 2025). Cet actif est sortie du bilan en 2022, en raison de la cession par le Groupe de la société porteuse du contrat (filiale de Kereis Retail).

11.4 Instruments dérivés actifs non courants et courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	**Total**
Dérivés de taux (non-courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	36 049	3 550
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés non courants	**36 049**	**3 550**
Dérivés de taux (courant)		
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie (*)	18 592	
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		
Total juste valeur des instruments dérivés courants	**18 592**	

(*) La valeur des primes (concernant l'ensemble des Caps) inscrite à l'actif du bilan est de 5,1 millions d'euros à fin 2022, contre 285,4 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont uniquement pour objet la couverture des risques de taux.

(*) Le Groupe Kereis a conclu onze caps et caps seagull, soit cinq de plus qu'en 2021. Ils courent sur des périodes différentes entre septembre 2020 et décembre 2025. La juste valeur globale des caps est de + 15,9 millions d'euros à fin 2022, à comparer au + 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe a également conclu trois contrats de swaps qui ont fait l'objet d'amendements en 2022, couvrant la période juin 2023 à décembre 2025. La juste valeur globale des swaps est de + 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre + 2,8 millions d'euros à fin 2021.

Le montant notionnel global des caps et des swaps au 31 décembre 2022 sont respectivement de 1 242 millions d'euros et 600 millions d'euros, ils étaient respectivement de 750 millions d'euros et 600 millions d'euros au 31 décembre 2021.

11.5.1 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Titres de participation non consolidés			
Titres de participations non consolidés			
Créances rattachées à des participations non consolidées			
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 014		1 014
Total actifs financiers non courants	**1 014**		**1 014**

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Titres de participation non consolidés			
Titres de participations non consolidés	1		1
Créances rattachées à des participations non consolidées			
Autres actifs financiers non courants			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 082		1 082
Total actifs financiers non courants	**1 083**		**1 083**

Variation
Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022				
	Ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Clôture
Titres de participation non consolidés					
Titres de participations non consolidés	1			(1)	
Autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	1 082	200	64	(332)	1 014
Total brut des actifs financiers non courants	**1 083**	**200**	**64**	**(332)**	**1 014**

	31/12/2022				
	Ouverture	Variation de Périmètre	Dotation	Reprise / Diminution	Clôture
Dépréciation sur titres de participation non consolidés					
Titres de participations non consolidés					
Dépréciation sur autres actifs financiers non courants					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Total des dépréciations					
Total net actifs financiers non courants	**1 083**	**200**	**64**	**(332)**	**1 014**

11.5.2 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants représentent uniquement les créances à plus d'un an en lien avec les commissions à recevoir au titre des contrats individuels d'assurance emprunteur ADE dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts, soit 118,0 millions d'euros, contre 86,1 millions d'euros à fin 2021.

Le Groupe a considéré que les contrats d'assurance emprunteur ADE ne comportent pas de composante financement du point de vue d'IFRS 15, de sorte que le produit à recevoir reconnu au titre de la gestion de ces contrats n'est pas actualisé. Cette analyse se fonde sur l'exception ouverte par IFRS 15 (§62.b) qui prévoit qu'il n'y a pas de composante financière à retraiter dans le cas où les paiements correspondent surtout à des contreparties variables dont le montant ou le timing dépendant d'évènements futurs qui ne sont pas à la main du Groupe ou de l'assureur (mais sous le contrôle de l'assuré, car fonction de la durée réelle du contrat notamment).

11.6 Autres actifs financiers courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers courants			
Dépôts à terme à plus de 3 mois (*)	6 515		6 515
Total actifs financiers courants	**6 515**		**6 515**

(*) Dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (Intérêts courus pour 15 milliers d'euros), dont les contrats prévoient dès l'origine des options de sortie à tout moment, mais en cas de retrait des fonds dans un délai inférieur à la durée du placement d'origine, ces contrats prévoient une pénalité implicite sur le taux de rémunération, raison pour laquelle ces placements ne peuvent être classées en équivalents de trésorerie selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). **Aucun risque ne pèse sur le nominal des placements.**

11.7 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	7 039	1 190	5 849
Clients – Effets à recevoir			
Clients - douteux ou litigieux			
Clients – Produits non encore facturés	4 076		4 076
Total créances clients et comptes rattachés courants	**11 115**	**1 190**	**9 925**

(*) dont 113,8 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations (*)	Net
Créances clients et comptes rattachés courants			
Clients	12 185	880	11 305
Clients – Effets à recevoir			
Clients - douteux ou litigieux	1 827	1 560	267
Clients – Produits non encore facturés	2 736		2 736
Total créances clients et comptes rattachés courants	**16 748**	**2 440**	**14 308**

(*) dont 262,3 milliers d'euros au titre du risque de crédit attendu selon IFRS 9, le reste étant relatif à des événements de perte avérés.

11.8 Autres actifs courants

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	237		237
Personnel débiteur	70		70
Créances sociales	190		190
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	4 622		4 622
Autres comptes débiteurs (*) :	**126 197**	**1 571**	**124 626**
- Primes à recevoir	43 959		43 959
- Honoraires médicaux à recevoir	611		611
- Commissions CBP à recevoir	32 583		32 583
- Sinistres à recevoir	15 244		15 244
- Commissions distributeurs à recevoir	33 769	1 571	32 198
- Autres comptes débiteurs	31		31
Produits à recevoir	12 767		12 767
Charges constatées d'avance	3 107		3 107
Total autres actifs courants	**147 190**	**1 571**	**145 619**

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Autres actifs courants			
Fournisseurs – Avances et acomptes versés	1 529		1 529
Personnel débiteur	89		89
Créances sociales	296		296
Créances sur impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	6 944		6 944
Autres comptes débiteurs (*) :	**113 573**	**144**	**113 429**
- Primes à recevoir	41 201		41 201
- Honoraires médicaux à recevoir	465		465
- Commissions CBP à recevoir	30 987		30 988
- Sinistres à recevoir	9 975		9 975
- Commissions distributeurs à recevoir	29 901		29 901
- Autres comptes débiteurs	1 044	144	900
Produits à recevoir	28 639		28 639
Charges constatées d'avance	2 059		2 059
Total autres actifs courants	**153 129**	**144**	**152 985**

(*) Le poste « Autres comptes débiteurs » correspond aux créances liées à la fois aux primes émises et non encore encaissées, aux sinistres réglés aux clients et assurés non encore remboursés par les assureurs, aux commissions distributeurs et nos propres commissions non encore remboursées et dues par les assureurs.

11.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros

	31/12/2022		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions	10	4	6
Bon du trésor et bons de caisse à court terme			
Autres VMP et autres créances assimilées (**)	49 543		49 543
Banques	71 587		71 587
Intérêts courus	147		147
Caisse	1		1
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**121 288**	**4**	**121 284**

(**) OPCVM monétaires, dépôts à terme et comptes à terme

En milliers d'euros

	31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Actions	45		45
Bon du trésor et bons de caisse à court terme			
Autres VMP et autres créances assimilées (**)	457		457
Banques	129 973		129 973
Intérêts courus	2		2
Caisse	2		2
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**130 479**		**130 479**

(**) OPCVM monétaires, dépôts à terme et compte à terme

Endettement financier net

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
Equivalents de trésorerie	49 549	502
Trésorerie	71 588	129 975
Intérêts courus non échus	147	2
Trésorerie brute	**121 284**	**130 479**
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie nette (*)	**121 284**	**130 479**
Emprunts bancaires au coût amorti :	810 634	803 061
- Emprunts bancaires	*850 000*	*850 000*
- Frais d'émission d'emprunts	*(33 148)*	*(33 148)*
- Ajustement de la dette (décembre 2020)	*(25 172)*	*(25 172)*
- Amortissement des frais d'émission d'emprunts	*18 954*	*11 381*
Intérêts courus non échus sur emprunts	294	100
Emprunts obligataires convertibles (**)	183 280	227 420
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires convertibles	9 793	12 152
Crédit revolving		
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	733	
Intérêts courus non échus sur concours bancaires	45	40
Compte courant et divers		
Endettement financier brut	**1 004 779**	**1 042 773**
dont courant	339	140
dont non courant	1 004 440	1 042 633
Endettement net	**883 495**	**912 294**

(*) La trésorerie retenue dans le tableau de flux de trésorerie est la trésorerie nette diminuée des intérêts courus non échus à recevoir de 147 milliers d'euros. La trésorerie ne tient pas compte également de 6,5 millions d'euros de dépôts à terme à plus de 3 mois et à moins de 12 mois (Cf. note 11.6 « Autres actifs financiers courants »).

(**) Emis auprès des actionnaires du groupe et des manageurs

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En fin d'année 2020, le groupe a procédé à la renégociation du taux de sa dette qui a débouché sur une baisse de 75 points de base du taux initialement négocié. La valeur nette comptable de la dette a été ajustée en conséquence. L'impact lié à la renégociation s'élève 25 172 milliers d'euros comptabilisés en résultat à la date de renégociation, comme l'impose IFRS 9 lorsque la modification ne revêt pas un caractère substantiel, caractère apprécié en fonction du résultat d'un test quantitatif (résultat inférieur à 10%), complété par une analyse qualitative. Les frais d'émissions relatifs à la portion de dettes refinancée ont été comptabilisés en charges.

11.10 Emprunts à long terme et autres passifs financiers non courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Emprunts à long terme		
Emprunts obligataires	183 280	227 420
Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 793	12 152
Autres emprunts obligataires		
Intérêts courus sur autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti (*)	810 634	803 061
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières		
Autres emprunts	733	
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à long terme	**1 004 440**	**1 042 633**

(*) passifs financiers à long terme dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA)

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres passifs financiers non courants		
Dépôts et cautionnements reçus		
Comptes courants	0	0
Autres dettes		
Total autres passifs financiers non courants	**0**	**0**

(*) En juin 2020, afin de permettre à « Kereis » d'acquérir le groupe « Kereis Holding » (Ex-Groupe CEP) et de permettre le refinancement de l'emprunt existant à cette date, des emprunts ont été contractés auprès d'un pool bancaire pour 850 millions d'euros :

- Un prêt senior à long Terme (TLB) pour 725 millions d'euros d'une durée de 7 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge, une tranche additionnelle à ce prêt a été contracté en mars 2021 pour 80 millions d'euros ; et
- Un prêt de second rang (second lien) pour 125 millions d'euros d'une durée de 8 ans, au taux d'EURIBOR 3 mois plus une marge. Ce prêt à fait l'objet d'un remboursement partiel de 80 millions d'euros en mars 2021.

11.11 Provisions pour risques et charges courantes et non courantes

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Provisions non-courantes		
Provisions pour litiges et risques (*)	552	773
Provisions pour grosses réparations		
Autres provisions pour charges		
Total provisions non-courantes	**552**	**773**

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Provisions courantes		
Provisions pour litiges courants		
Provisions pour grosses réparations courantes		
Autres provisions pour charges courantes		
Total provisions courantes		

(*) Les provisions pour litiges/risques sont constituées afin de couvrir majoritairement des litiges prudhommaux.

11.12 Emprunts à court terme et autres passifs financiers courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Emprunts à court terme		
Emprunts obligataires courants		
Intérêts courus sur emprunts obligataires courants		
Emprunts auprès des établissements de crédits au coût amorti courants (*)		
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits	294	100
Concours bancaires courants (Comptes bancaires créditeurs)		
Intérêts courus sur concours bancaires courants	45	40
Autres emprunts courants		
Intérêts courus sur autres emprunts		
Total emprunts à court terme	**339**	**140**

(*) passifs financiers à moins d'un an dans le cadre du Senior Facility Agreement (SFA)

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres passifs financiers courants		
Dépôts et cautionnement reçus courants		
Comptes courants		
Autres dettes courantes		
Total autres passifs financiers courants		

11.13 Dettes locatives courantes et non courantes (IFRS 16)

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes locatives non courantes		
Dettes locatives non courantes : Immobilier	14 234	20 004
Dettes locatives non courantes : Véhicule	260	278
Total dettes locatives non courantes (*)	**14 494**	**20 282**
(*) dont 8,4 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2022 sur les contrats existants au 31 décembre 2022, contre 9,8 millions d'euros à plus de 5 ans à fin 2021.		
Dettes locatives courantes		
Dettes locatives courantes : Immobilier	1 564	2 536
Dettes locatives courantes : Véhicule	256	258
Total dettes locatives courantes	**1 820**	**2 794**
Total des dettes locatives non courantes et courantes	**16 314**	**23 076**

Les dettes dénommées « dettes locatives » représentent l'engagement de paiement des loyers au sens de la norme IFRS 16 (Cf. note 9.4 - Paragraphe « Droits d'utilisation IFRS 16 »).

11.14 Actifs et passifs d'impôts courants

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Actifs d'impôts courants		
Créances d'impôts sur sociétés	955	3 459
Créances d'impôts sur sociétés - CVAE	5	30
Total actifs d'impôts courants	**960**	**3 489**
Passifs d'impôts courants		
Dettes d'impôts sur sociétés	43	6 966
Dettes d'impôts sur sociétés - CVAE	126	96
Total passifs d'impôts courants	**169**	**7 062**

11.15 Dettes fournisseurs et comptes rattachés et dettes sociales et fiscales

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés courants		
Fournisseurs	5 475	5 606
Fournisseurs – Factures non parvenues	7 115	4 984
Fournisseurs – Effets à payer		
Clients créditeurs	4 550	1 484
Fournisseurs d'immobilisations		305
Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues		44
Fournisseurs d'immobilisations – Effets à payer		
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	4 404	
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés courants	**21 544**	**12 423**

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Dettes sociales et fiscales		
Personnel (congés payés, primes et divers)	9 291	7 025
Participation des salariés aux résultats	4 137	4 548
Personnel autres dettes (*)	4 091	5 504
Dettes sociales	10 726	9 054
Dettes / impôts, taxes et versements assimilés (hors impôts sur les bénéfices/CVAE)	8 761	8 611
Total dettes sociales et fiscales	**37 006**	**34 742**

(*) Une dette (au 31 décembre 2022) de 1 556 milliers d'euros correspondant à un paiement différé sous forme d'actions (en lien avec la norme IFRS 2) égal à une décote de de la valeur des put sur minoritaires (prorata temporis). Cette dette était de 200 milliers d'euros à fin 2021.

11.16 Autres dettes courantes et non courantes

En milliers d'euros

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Autres dettes courantes		
Clients - Avances et acomptes reçus		151
Dettes sur cessions d'immobilisations		
Dettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes créditeurs dont :	**222 916**	**198 518**
- Primes à reverser	140 763	117 712
- Honoraires médicaux à reverser	1 083	936
- Sinistres à reverser	37 834	38 533
- Commissions distributeurs à reverser	43 171	41 114
- Autres comptes créditeurs	65	223
Charges à payer	132	23
Produits constatés d'avance (*)	14 025	10 192
Autres comptes créditeurs		
Total autres dettes courantes	**237 073**	**208 884**
Produits constatés d'avance (**)	19 371	21 112
Total autres passifs non courants	**19 371**	**21 112**

(*) Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des commissions italiennes, issues des contrats à primes uniques, qui sont étalées sur la durée moyenne des contrats d'assurance sous-jacents (Cf. note 9.3.2).

(**) Les produits constatés d'avance sont uniquement constitués des commissions italiennes à plus d'un an (Cf. note 9.3.2).

11.17 Dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires

Les dettes liées aux options accordées aux détenteurs d'intérêts minoritaires sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, cela concerne uniquement des puts sur minoritaires. Ces dettes sont composées d'engagement d'achat, auprès des actionnaires minoritaires des sociétés Minalea, Assfi, ProKonzept, Particeep et Prim'Act (Cf. note 9.2 § « Puts sur intérêts minoritaires »).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12.1 Chiffre d'affaires net

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Chiffre d'affaires net		
Commissions sur assurance collective (*)	96 947	140 549
Commissions sur assurance individuelle et de prévoyance	120 173	158 214
Chiffre d'affaires courtier crédit		37 239
Rétrocessions de commissions (dont rétrocessions de commissions de bonne gestion)	(15 397)	(15 830)
Commissions de bonne gestion courtier assurance	39 415	48 285
Activités liées aux logiciels	5 562	4 756
Produits des activités annexes et autres produits	11 581	14 547
Total chiffre d'affaires net	**258 281**	**387 760**

(*) dont 15,2 millions d'euros réalisés hors de France en 2022, contre 21,6 millions d'euros pour la période précédente.

12.2 Achats consommés et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Achats consommés		
Achats d'études et prestations de services	13	612
Achats de matériel, équipements et travaux		
Fournitures non stockables	191	428
Fournitures d'entretien et de petits équipements	407	714
Fournitures administratives	152	270
Total achats consommés	**763**	**2 024**
Charges externes		
Sous-traitance générale	76	100
Locations et charges locatives	7 590	11 018
Entretien et réparations	2 681	4 564
Primes d'assurance	781	1 171
Documentation, frais de colloques et séminaires	227	572
Personnel extérieur à l'entreprise	424	489
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (nets de la production immobilisée)	18 718	46 454
Publicité, publications, relations publiques	797	2 956
Transports sur ventes	10	24
Déplacements, missions et réceptions	1 352	1 739
Frais postaux et de télécommunications	2 737	3 897
Services bancaires et assimilés (nets des transferts de charges)	417	812
Frais de recrutement de personnel & concours divers	475	526
Redevances	169	75
Jetons de présence	269	203
Charges diverses de gestion courantes	77	166
Autres charges occasionnelles sur opérations de gestion	109	369
Autres produits occasionnels sur opérations de gestion	0	(179)
Reprise de provisions pour risques et charges d'exploitation		
Total charges externes	**36 909**	**74 956**
Impôts et taxes		
Impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 587	7 835
Impôts et taxes et versements assimilés	1 793	3 995
Autres produits occasionnels sur impôts et taxes *(Reprise de provision)*	(2)	(7)
Autres charges occasionnelles sur impôts et taxes		
Total impôts et taxes	**6 378**	**11 823**

12.3 Charges de personnel

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	47 919	80 405
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	18 813	29 994
Autres charges de personnel	187	1 061
Autres charges sociales	1 465	1 870
Coût des services rendus au titre des engagements de retraite à prestations définies (IAS 19) (*)	843	3 584
Attributions gratuites d'actions (IFRS 2) (**)	1 861	7 765
Paiement différé en actions (décote Put sur minoritaires - IFRS 2)	1 356	200
Participation des salariés au résultat	4 642	7 451
Dotations aux provisions pour risques et charges de personnel		
Reprises sur provisions pour risques et charges de personnel		
Production immobilisée et transferts de charges sociales	(11 890)	(9 975)
Total charges de personnel	**65 196**	**122 355**

(*) dont 2,2 millions d'euros (en 2020) correspondant au coût des services passés de la période lié à l'avenant 2020 de la convention collective de l'Assurance Courtage (Cf. note 13).

(**) description des plans d'attribution gratuite d'actions (Cf. note 9.12)

12.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles (*)	51 512	73 463
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles	951	2 240
Dotations aux amortissements et aux provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16	2 589	5 296
Dotations aux amortissements et aux provisions sur autres immobilisations		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles		
Reprises sur amortissements et provisions sur droits d'utilisation - IFRS 16		(409)
Reprises sur amortissements et provisions sur autres immobilisations		
Total dotations aux amortissements	**55 052**	**80 590**
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions d'exploitation	281	1 234
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (**)	1 183	3 572
Dotations aux provisions pour dépréciation sur autres actifs		
Dotations aux provisions occasionnelles	142	584
Pertes sur créances irrécouvrables		79
Total dotations aux provisions	**1 606**	**5 469**
Reprises sur provisions		
Reprises sur provisions d'exploitation	(128)	(1 261)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances (**)	(935)	(2 891)
Reprises sur provisions pour dépréciation sur autres actifs		(99)
Reprises sur provisions occasionnelles	(15)	(303)
Total reprises sur provisions	**1 078**	**(4 554)**

(*) dont 39,1 millions d'euros, en 2022, de dotations comptabilisées sur les immobilisations reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition du Groupe Kereis Holding, contre 60,8 millions d'euros relatives à la période 18/06/20 au 31/12/21 et 0,9 million d'euros sur les actifs reconnues lors des travaux d'allocation du prix d'acquisition des sociétés Minalea et Assfi en 2022, à comparer au 0,4 million d'euros constaté en 2021.

(**) Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur ses activités opérationnelles. 48,6 milliers d'euros de de dotations couvrent ce risque de crédit et répondent aux règles définies par IFRS 9 en 2022 contre 289,5 milliers d'euros en 2021. Le groupe a repris 27,2 milliers d'euros au titre de ces mêmes risques en 2021.

12.5 Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Autres charges d'exploitation		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(89)	(867)
Charges occasionnelles et diverses (*)	(61)	(505)
Autres charges	(24)	(884)
Pertes sur créances irrécouvrables	(145)	
Dotations aux provisions d'exploitation	(78)	(200)
Total autres charges d'exploitation	**(397)**	**(2 456)**
Autres produits d'exploitation		
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	33
Produits occasionnels et divers (**)	1 603	1 202
Autres produits	21	320
Reprise sur provisions d'exploitation	0	162
Total autres produits d'exploitation	**1 624**	**1 717**

(*) - 186 milliers d'euros sont en rapport avec la régularisation du coefficient d'assujettissement à la TVA des sociétés redevables partielles à cette dernière en 2021.

- 162 milliers d'euros sont en lien avec des indemnités transactionnelles de départ de salariés en 2021.

- 11 milliers d'euros correspond au résultat consolidé de la liquidation de Cbp Solutions Poland en 2022.

(**) 314 milliers d'euros sont en lien avec les crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII), enregistrés en tant que « subventions d'exploitation » (IAS 20) dans les autres produits d'exploitation en 2022, contre 512 milliers d'euros sur la période précédente.

140 milliers d'euros sont en rapport avec la régularisation du coefficient d'assujettissement à la TVA des sociétés redevables partielles à cette dernière en 2021.

Et enfin, 230 milliers d'euros sont en lien avec les aides à l'embauche en 2021.

12.6 Résultat financier

En milliers d'euros

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
	Total	Total
Produits de trésorerie		
Revenus des VMP		
Produits nets sur cession des VMP	167	
Total produits de trésorerie	**167**	
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêt des emprunts :	(67 614)	(107 592)
- Dettes obligataires	*(23 501)*	*(32 638)*
- Dettes bancaires (*)	*(44 113)*	*(74 954)*
Pertes sur dérivé de taux en couverture		
Gains sur dérivé de taux en couverture		
Autres charges d'intérêt	(64)	(3)
Total coûts de l'endettement financier brut	**(67 678)**	**(107 595)**
Total coûts de l'endettement financier net	**(67 511)**	**(107 595)**

(*) dont 7 573 milliers d'euros, correspondent aux charges liées à l'amortissement au TIE des frais d'émission des emprunts sur leurs durées, contre 12 982 milliers d'euros sur la période précédente.

Autres charges financières		
Perte sur dérivés de trading (taux)		
Variation négative de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Pertes sur la composante financière du coût des prestations définies	(82)	(55)
Charges financières liées au LBO	(564)	(738)
Frais financier sur la dette en lien avec IFRS 16	(433)	(899)
Autres charges financières	(53)	(358)
Total autres charges financières	**(1 132)**	**(2 050)**
Autres produits financiers		
Revenus des prêts		
Revenus des autres actifs financiers	3	5
Profit sur dérivés de trading (taux)		
Variation positive de juste valeur sur les dérivés de trading (taux)		
Gains sur la composante financière du coût des prestations définies		
Reprises sur provisions et dépréciations des immobilisations financière		5
Autres produits financiers (**)	2 191	25 272
Total autres produits financiers	**2 194**	**25 282**
Total autres produits et charges financiers	**1 062**	**23 232**
Résultat financier	**(66 449)**	**(84 363)**

(**) 25 172 milliers d'euros correspondent à l'impact positif de la renégociation de la dette intervenue en décembre 2020 (la renégociation de la dette ne portait uniquement que sur la baisse de la marge).

12.7 Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt

L'impôt sur les sociétés de la période résulte de l'application du taux effectif de fin de période au résultat avant impôts.
Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat net d'impôt des activités poursuivie	**11 332**	**(2 926)**
Impôts sur les bénéfices	**11 554**	**12 964**
Résultat avant impôts (y compris le résultat net d'impôt des activités abandonnées)	**22 886**	**10 038**
Charges non déductibles et produits non imposables (*)	9 141	18 574
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés		0
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	(8)	(42)
Résultat net d'impôt des activités cédées	4 904	
Retraitements de consolidation non fiscalisés (IFRS 2)	3 217	7 964
Impôts courant sur la valeur ajoutée (CVAE) rentrant dans la base de l'impôt courant sur le résultat	(1 718)	(3 394)
Eléments imposés à taux réduit		0
Résultat avant impôts soumis au taux de droit commun	**38 422**	**33 140**
Taux d'impôt	25,83 %	28,92 %
Impôt théorique au taux de droit commun	**9 917**	**9 584**
Création de déficit non comptabilisés	430	120
Utilisation de déficit non comptabilisé		0
Impôts sans base (retenue à la source, provision de nature fiscale, redressement fiscal, …)	(101)	323
Impôts sans base (CVAE en France et IRAP en Italie)	1 754	3 167
Report Variable (**)	(45)	(61)
Crédits d'impôt	(156)	(32)
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	(230)	(172)
Economie sur contribution sociale (3,3 %) générée par l'intégration fiscale	(27)	(90)
Divers	12	125
Impôt effectif	**11 554**	**12 964**
Dont impôts exigibles sur le résultat	19 370	20 537
Dont impôts exigibles sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 718	3 394
Dont impôts différés	(9 534)	(10 967)
Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale		0
Impôt enregistré	**11 554**	**12 964**

(*) dont 4,9 M€ (en 2022) correspondent au plafonnement de la déduction des charges financières mis en œuvre par l'article 34 de la loi du 28 décembre 2018 est applicable depuis le 1er janvier 2019, contre 13,7 M€ sur la période précédente. Ce mécanisme spécifie que les charges financières nettes sont désormais déductibles dans la limite de 30 % de l'Ebitda du groupe fiscal, alors que l'ancien dispositif du rabot, prévoyait simplement la réintégration dans le résultat fiscal des entreprises d'une fraction égale à 25 % des charges financières nettes de la période. Ces charges financières nettes réintégrées au titre de la période ne sont pas définitivement perdues : Elles sont reportables sans limite de temps, et peuvent ainsi faire l'objet d'une déduction au titre des exercices suivants. A ce titre, aucun impôt différé actif n'a été constaté.

(**) Les impôts différés étant calculés par approche bilancielle, un changement de taux d'impôt au cours de la période ou prévu dans le futur entraine arithmétiquement une différence entre ouverture et clôture. En effet, le différentiel de taux s'applique aux bases d'impôt différé à l'ouverture, et constitue ainsi le montant dit du « report variable » (Cf. note 9.13).

En France la loi de finances pour 2021 poursuit le programme de la baisse progressive du taux normal l'impôt sur les bénéfices jusqu'à 25,00 % en 2022. Prise en compte à partir de 2022 du taux normal de l'impôt sur les bénéfices à 25,00 % au lieu de 26,50 % en 2021. Compte-tenu du fait que le premier exercice de la société Kereis (société tête du groupe fiscal depuis le premier janvier 2021) court du 4 février 2020 au 31 décembre 2021, à ce titre, la société Kereis doit utiliser le taux de 28,00 % au lieu du taux prévu pour l'exercice 2021, soit 26,50 % (hors contribution sociale).

	2022	4 février 2020 au 31 décembre 2021
Résultat avant impôts (y compris la quote-part des sociétés mises en équivalence)	22 886	10 038
Impôts sur les bénéfices	11 554	12 964
Taux d'impôts effectif moyen	**50,49%**	**129,16%**
Taux de droit commun de l'impôt en France (Incluant la contribution de 3,3%)	25,83%	28,92%
Effet des différences permanentes	10,31%	53,40%
Effet des activités cédées ou abandonnées	5,53%	0,00%
Effet d'impôt lié au report variable	-0,20%	-0,61%
Charges et produits d'impôt sur exercices antérieurs (Impôt sans base)	-0,44%	3,22%
Impôts sans base (provision de nature fiscale, retenues à la source, CVAE, IRAP, …)	5,56%	24,03%
Incidence des dépréciations de goodwill non déductibles fiscalement et retraitements de consolidation (IFRS 2)	3,63%	22,95%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-1,01%	-1,72%
Effet d'impôt lié à la création de déficits non activés	1,88%	1,20%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	0,00%	0,00%
Effet de la différence de la base fiscale entre la composante régionale de l'impôt (IRAP) et l'impôt sur les sociétés (IRES) en Italie.	0,15%	-2,26%
Effet des autres éléments	-0,75%	0,03%
Taux d'impôts effectif moyen	**50,49%**	**129,16%**

Groupe d'intégration fiscale France

Le Groupe Kereis a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, Kereis et ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres (voir en note 10 « périmètre » les sociétés membres). Kereis ne faisait pas partie d'un groupe fiscal au 31 décembre 2020, c'était Kereis Holding et ses filiales françaises qui constituaient le groupe fiscal. A compter du 1er janvier 2021, la société Kereis est devenue tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI et suivants.

Impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31 décembre 2022		31 décembre 2021			Variation par Résultat	Variation par « OCI » & Capitaux Propres
	Base	Impôts différé	Base	Impôts différé		2022	2022
Reports déficitaires (*)	3 252	1 015	3 252	1 015			
Contrats de location (IFRS 16)	880	228	400	104		127	(3)
Provision pour indemnité de départ en retraite	6 912	1 785	9 334	2 411		220	(846)
Etalement des commissions Italie (IFRS 15)	27 495	7 671	29 613	8 262		(591)	
Différences temporelles sur actifs neutralisés (Workforce, …)	800	207	1 000	258		(51)	
Différences temporelles (Participation, …)	5 143	1 328	3 700	956		593	(220)
Différences temporelles sur frais d'acquisition de titres de participation	12 832	3 315	15 866	4 098		(763)	(20)
Différences temporelles liées aux actifs issus de l'allocation du prix d'acquisition	(327 777)	(85 346)	(383 539)	(99 912)		10 521	4 045
Différences temporelles liées aux emprunts évalués au coût amorti	(24 088)	(6 239)	(27 830)	(7 206)		967	
Différences temporelles sur opérations non récurrentes	(49 125)	(12 688)	(5 963)	(1 635)		(268)	(10 785)
Amortissements dérogatoires sur projets informatiques	(34 261)	(8 850)	(29 537)	(7 629)		(1 221)	
Actif (+) / Passif (-) d'impôt différé net	**(377 938)**	**(97 574)**	**(383 704)**	**(99 278)**	(**)	**9 534**	**(7 829)**

(*) concerne uniquement la succursale de Cbp Deutschland (**) Au niveau du groupe fiscal, les impôts différés actifs et passifs des sociétés intégrées sont compensés (Cf. note 10).

12.8 Résultat net d'impôt des activités abandonnées

Le tableau ci-dessous reprend l'incidence au compte de résultat de la cession par le Groupe Kereis des sociétés Kereis Retail et iRegroup :

En milliers d'euros	Détail	
Moins-value de cession consolidé de Kereis Retail & iRegroup :	(452)	
Résultat 2022 (jusqu'à la date de cession) de l'ensemble des sociétés cédées :	(5 008)	Dont (74) d'impôt
Ensemble des retraitements de consolidation des sociétés cédées (IFRS 16, IAS 19, ...) :	(108)	Dont 60 d'impôt
Neutralisation des opérations réciproques des sociétés cédées avec le reste du Groupe :	213	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées :	**(5 355)**	

NOTE 13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

• Indemnité de fin de carrière en France

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et rentrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- La Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de Réassurance (I.D.C.C. 2247, brochure n° 3110) pour les sociétés françaises du Courtage Assurance ;
- La Convention Collective Nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil (I.D.C.C. 1486), pour les sociétés suivantes : Alto Informatique, Minalea ;
- La convention collective nationale des organismes de formation (I.D.C.C. 1516) pour la société Kereis Formation ;

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante :

- 1/12e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçu au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

Le taux d'actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), le taux au 31 décembre 2022 est de 3,75 %.

Le montant brut des engagements du Groupe en France, s'élève à 6 912 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le coût des services rendus sur la période est de 1 338,5 milliers d'euros, le coût financier est de 55,3 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre est de – 742,4 milliers d'euros.

Avantages à long terme, régime à prestations définies (IFC)
En milliers d'euros

Tableau de comptabilisation des engagements	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	**9 334**	**0**
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition du Groupe Kereis Holding, Minalea & Exper	-	7 584
Valeur actuelle de l'obligation à la date d'acquisition des sociétés acquises en 2022	840	
Coût des services rendus de la période	1 011	1 338
Coût des services passés de la période (*)	-	2 246
Charge d'intérêts de la période (effet de l'actualisation)	91	55
Prestations réelles	(29)	0
Valeur actuelle prévisionnelle de l'obligation en fin de période	**11 247**	**11 223**
Gains (-) ou pertes (+) actuariels	(3 190)	(1 206)
Autres impacts	(1 145)	(683)
Valeur actuelle de l'obligation en fin de période (**)	**6 912**	**9 334**

(**) hors engagement sur le TFR en vigueur en Italie.

Impacts comptables	31/12/2022	31/12/2021
Impact résultat net :		
Coût des services rendus de la période	1 011	1 338
Coût des services passés de la période (Impact de la prise en compte du nouveau barème)	-	2 246
Charge d'intérêts de la période	91	55
Charge total	**1 102**	**3 639**
Impact en OCI et en Capitaux Propres :		
Ecart actuariels reconnus en dehors du résultat (OCI)	(3 190)	(1 206)
Autres impacts (**)	(1 145)	(683)
Prestations de l'exercice	**(4 335)**	**(1 889)**
Variation de l'engagement sur la période	**(3 233)**	**1 750**

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,75%	0,98%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2%	2%
Taux moyen de progression des salaires pour les (***) :		
Cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Non cadres, entre	2,82% et 1,14%	2,82% et 1,14%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	53%	53%
Table de mortalité	INSEE 2022	INSEE 2021
Taux moyen de rotation des employés pour les (***) :		
Cadres	2,1%	2,1%
Non Cadres	4,4%	4,4%
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

(*) Le barème de la convention collective Courtage d'Assurance et/ou de Réassurance a été modifié par avenant et étendu par arrêté au 18 décembre 2020. Il a été publié au Journal Officiel le 24 décembre 2020 et était applicable à partir du 25 décembre 2020.
(**) dont - 1 175 milliers d'euros, correspondant à l'impact de la sortie du groupe d'iRegroup, de Kereis Retail et ses filiales.
(***) Ces taux moyens sont le reflet d'une courbe décroissante par âge.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en vigueur en France :

A fin 2022, une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7,24% soit environ 495 milliers d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 8,0% soit environ 549 milliers d'euros.

Durée moyenne des régimes :

La durée moyenne des obligations au titre des IFC, sur l'ensemble des sociétés françaises est de 15 ans au 31 décembre 2022. Soit, 14,7 ans pour les cadres et 15,5 ans pour les non-cadres.

Régime spécifique en vigueur en Italie :

Les engagements du Groupe en Italie concernent uniquement les indemnités de départ légales, dites « TFR » (Trattamento di Fine Rapporto). Les entreprises italiennes doivent verser une indemnité à leurs salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise (art. 2120 du Code civil). Son montant dépend du nombre d'années de service et du niveau hiérarchique du salarié. Il correspond en général au salaire mensuel moyen multiplié par le nombre d'années d'ancienneté. Les entreprises doivent provisionner ces indemnités. À la suite d'une modification de la législation, les salariés ont maintenant la possibilité de demander le versement d'une partie de cette indemnité à un fonds de pension indépendant.

La provision pour « TFR » au 31 décembre 2022 est de 981 milliers d'euros vs 850 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Cette provision est constatée au bilan à la rubrique « Provisions pour retraite et avantages à long terme ».

Note 14 sur les autres engagements

Les engagements données et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

- ### Engagements donnés

Afin de garantir les emprunts contractés dans le cadre de la dette syndiquée, les titres de participations détenus sur les sociétés Kereis Holding et Cbp France sont nantis.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire, daté du 18 juin 2020, qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de ratios financiers (covenants) en cas de tirage de la ligne de crédit revolving (RCF).

- ### Engagements reçus

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit revolving (RCF) de 50 millions d'euros destinée à couvrir les éventuels besoins de trésorerie du Groupe (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'a pas été utilisée sur la période.

Note 15 Gestion des risques financiers

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit.

En effet, le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts dans la mesure où la majorité de ses financements sont à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, Caps et swaps de taux d'intérêt (Cf. note 11.4 - Instruments dérivés).

Le Groupe est également exposé au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels) :

- Dans le cadre de ses placements et de ses instruments financiers dérivés de taux. Le Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant, pour les placements, des contreparties disposant d'une notation long terme BBB- et supérieur par Standard & Poor's et Fitch ou Baa3 et supérieur par Moody's (Le contrat bancaire (SFA) nous impose les mêmes notations). Au 31 décembre 2022, l'exposition du Groupe était de 56,1 millions d'euros au titre de ces opérations de placement (Cf. note 11.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie).

- Dans le cadre de ses activités opérationnelles concernant les sociétés Alto informatique et Kereis Formation au travers de leur portefeuille de créances clients professionnels (Le montant des dépréciations sont fournis en note 11.7 - Créances clients et comptes rattachés). Le groupe a considéré le risque comme nul vis-à-vis de ses clients particuliers et bancaires.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Par ailleurs, le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, le Groupe n'est pas, de façon significative, exposé au risque de change et, compte tenu du fait que sa clientèle principale est une clientèle institutionnelle, le risque de liquidité est très faible.

Note 16 Transactions avec les parties liées

Kereis est filiale de Rhéa Holding, l'actionnaire ultime étant « BE VI Nominees Limited ».

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées au sein du Groupe Kereis, et celles ayant un « contrôle », un « contrôle conjoint » ou une « influence notable » tel que défini par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 sur le Groupe. Ont été également retenues comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les administrateurs (membres du Conseil de Surveillance) et dirigeants (membres du comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction) de Kereis, ainsi que leurs conjoints et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales :

La liste des sociétés consolidées par Kereis est présentée dans la note 10. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminées en consolidation.

- ## Transactions avec les autres parties liées

La société a conclu les transactions significatives suivantes avec ses principaux actionnaires :

Transactions avec « Rhéa Holding » :

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 106 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2022). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 13,7 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Le Groupe a conclu le 18 juin 2020 auprès de Rhéa Holding un contrat de prestations de services de conseils et analyses. La charge correspondante s'élève à 400 milliers d'euros en 2022.

Transactions avec « Bridgepoint Europe VI FPCI » au Luxembourg :

Le Groupe a émis le 18 juin 2020 auprès de « Bridgepoint Europe VI FPCI » (BE VI FPCI) un emprunt obligataire convertible en actions de préférence pour un montant de 72,6 millions d'euros (tient compte des intérêts capitalisés et d'un remboursement en décembre 2022). Ces obligations convertibles donnent droit à une rémunération au taux fixe et les intérêts seront capitalisés annuellement, à leur date anniversaire. La charge correspondante s'élève à 9,3 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Transactions avec « Sirius InvestCo »

Le Groupe a cédé le 11 mai 2022 la totalité des titres d'iRegroup et de Kereis Retail à la société « Sirius InvestCo SAS », société affiliée à « BE VI FPCI » et « BE VI Investments Sàrl ».

Transactions avec les parties liées personnes physiques :

Les principaux dirigeants incluent les membres du Conseil de Surveillance de Kereis et du Comité Exécutif du Groupe Kereis.

Rémunérations des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, dont font partie les membres du Comité Exécutif du Groupe Kereis et du Comité de Direction, est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération est versée au cours de l'exercice suivant.

- **Avantages en nature**

Les principaux avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction. La plupart des dirigeants disposent d'une voiture.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Le principal avantage postérieur à l'emploi est constitué par les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de cessation de fonctions

Deux membres du Comité Exécutif bénéficient, au terme de leur contrat de travail, d'indemnités de cessation de fonctions.

Indemnités de fin de carrière

Les principaux dirigeants bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs des entités françaises du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. Il s'agit, selon le cas, du régime légal ou du régime relevant de la convention collective des Entreprises de Courtage d'Assurance et/ou de de Réassurance.

Régimes de prévoyance – santé

Les principaux dirigeants bénéficient des dispositifs de prévoyance ouverts à tous les collaborateurs du Groupe en matière d'assurance décès, invalidité et de santé. Ils bénéficient également du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) qui couvre l'ensemble des salariés.

- **Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux principaux dirigeants :**

En milliers d'euros

	2022	Juin 2020 au 31 décembre 2021 (18 mois)
Montants des rémunérations allouées *	4 150	4 929
Charges patronales	2 184	3 643
Dont avantages en nature (véhicules, …)	30	51
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC) **	41	56
Autres avantages à long terme	-	-
Total	**6 375**	**8 628**

(*) avant charges patronales.
(**) correspondant au coût des services rendus.

Note 17 Informations complémentaires

17.1 Effectifs (*)

	2022	2021
Effectif moyen du Groupe	1 240	1 147
Effectif fin de période du Groupe	1 341	1 210

(*) Evolution des effectifs du Groupe en équivalent temps plein (ETP)

17.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2022.

17.3 Informations concernant le capital et les dividendes

Le Capital de Kereis s'élève au 31 décembre 2022 à 130 434 579 euros composé de 56 234 574 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,5 euro et de 204 634 584 actions à dividende prioritaire d'une valeur nominale de 0,5 euro. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement. Les actions à dividende prioritaire octroient un dividende préciputaire cumulatif capitalisable annuellement en cas de non-distribution et reportable sans limitation de durée.

Le Groupe n'a pas versé de dividende en 2022.

Afin de garantir les emprunts bancaires contractés par le Groupe, les titres de Kereis sont nantis. Cette sureté est au bénéfice des prêteurs.

Au titre des actions de préférence émises, La société mère du Groupe Kereis est engagée à verser un dividende prioritaire de 30,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.